|  |
| --- |
| Le présent document contient les informations nécessaires à un débat fructueux sur les points de l’ordre du jour. Il présente notamment : (i) les documents pertinents ; (ii) pour chaque point important de l’ordre du jour, la question dont l’Assemblée est saisie et la décision attendue ou le projet de résolution quand il est actuellement disponible ; (iii) des informations générales (si elles doivent être présentées séparément, elles seront publiées en tant que document de travail).  Le présent document sert également de base au projet de rapport de la session. Il est écrit au passé dans le but de rationaliser le processus d’élaboration du rapport. Un résumé des débats qui auront débouché sur des décisions au titre de chaque point de l’ordre du jour sera élaboré par le Secrétariat et le rapporteur et complétera le projet de rapport. Des projets de décision et de résolution sont proposés dans ce document afin que les débats se concentrent sur les décisions pendant la discussion de chaque point de l’ordre du jour, sans préjudice des prérogatives de tout État membre ou organisation partenaire, ni de celles des membres du Bureau et du Secrétaire exécutif. |

TABLE DES MATIÈRES

Page

[1. OUVERTURE 1](#_Toc199934425)

[2. ORGANISATION DE LA SESSION 1](#_Toc199934426)

[2.1 ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR 1](#_Toc199934427)

[2.2 DÉSIGNATION DU RAPPORTEUR 2](#_Toc199934428)

[2.3 ÉTABLISSEMENT DES COMITÉS ET GROUPES DE TRAVAIL   
POUR LA DURÉE DE LA SESSION 2](#_Toc199934429)

[2.4 PRÉSENTATION DU CALENDRIER, DE LA DOCUMENTATION   
ET DES CONFÉRENCES DE LA COI À LA MÉMOIRE DE PERSONNALITÉS 3](#_Toc199934430)

[3. QUESTIONS LIÉES À LA COI ET RAPPORTS 4](#_Toc199934431)

[3.1 DÉCLARATION DU PRÉSIDENT 4](#_Toc199934432)

[3.2 RAPPORT DU SECRÉTAIRE EXÉCUTIF SUR LE TRAVAIL ACCOMPLI   
DEPUIS LA 32e SESSION DE L’ASSEMBLÉE 5](#_Toc199934433)

[3.3 RAPPORTS DES SOUS-COMMISSIONS ET DES COMITÉS RÉGIONAUX   
DE LA COI 7](#_Toc199934434)

[**3.3.1 Sous-Commission de la COI pour l’Afrique et les États insulaires adjacents (IOCAFRICA) : 8e session, 7-9 mai 2025,   
Mombasa (Kenya) 7**](#_Toc199934435)

[**3.3.2 Sous-Commission de la COI pour le Pacifique occidental   
(WESTPAC) : 15e session, 11-13 mars 2025, Tokyo (Japon) 9**](#_Toc199934436)

[**3.3.3 Sous-Commission de la COI pour la mer des Caraïbes   
et les régions adjacentes (IOCARIBE) : 18e session, 23-25 avril 2025,   
Brasilia (Brésil) 14**](#_Toc199934437)

[**3.3.4. Sous-Commission de la COI pour l’océan Indien central (IOCINDIO) : première session, 21-23 mai 2025, Ras el Khaïmah   
(Émirats arabes unis) 16**](#_Toc199934438)

[3.4 RAPPORTS DES AUTRES ORGANES SUBSIDIAIRES DE LA COI 18](#_Toc199934439)

[**3.4.1 Systèmes d’alerte et de mitigation relatifs aux aléas océaniques [article 30.3 du Règlement intérieur] 18**](#_Toc199934440)

[3.4.1.1 Services régionaux d’alerte rapide 18](#_Toc199934441)

[3.4.1.2 Coordination mondiale des systèmes d’alerte aux aléas liés   
au niveau de la mer et de mitigation 23](#_Toc199934442)

[**3.4.2 Échange international des données et de l’information océanographiques (IODE) : 28e session, Santa Marta (Colombie),   
12-14 mars 2025 28**](#_Toc199934443)

[**3.4.3 Architecture de données de la COI 41**](#_Toc199934444)

[**3.4.4 Système de bonnes pratiques océanographiques de la COI (OBPS) 45**](#_Toc199934445)

[**3.4.5 Groupe intergouvernemental COI-FAO chargé d’étudier les efflorescences algales nuisibles (IPHAB) : 17e session de l’IPHAB,   
FAO, UNESCO, 18-20 mars 2025 49**](#_Toc199934446)

[3.5 RAPPORT DE LA COI À LA CONFÉRENCE GÉNÉRALE DE L’UNESCO   
À SA 43e SESSION 50](#_Toc199934447)

[4. ÉVOLUTIONS PROGRAMMATIQUES 51](#_Toc199934448)

[4.1 PROJET DE STRATÉGIE A L’ÉCHELLE DE LA COI SUR LA PLANIFICATION   
ET LA GESTION DURABLES DE L’OCÉAN 51](#_Toc199934449)

[4.2 PROJET DE PLAN DE MISE EN ŒUVRE POUR LA STRATÉGIE DE LA COI   
POUR LE DÉVELOPPEMENT DES CAPACITÉS (2023-2030) 53](#_Toc199934450)

[4.3 CARTE BATHYMÉTRIQUE GÉNÉRALE DES OCÉANS (GEBCO) – RAPPORT   
ET SUIVI DE L’EXAMEN DE LA GOUVERNANCE 57](#_Toc199934451)

[4.4 PLAN D’ACTION ET STRATÉGIE DE LA COI EN MATIÈRE D’INITIATION À L’OCÉAN [Déc. IOC-XXX/11.2 ; déc. A-31/3.5.4] 58](#_Toc199934454)

[4.5 SYSTÈME MONDIAL D’OBSERVATION DE L’OCÉAN 61](#_Toc199934455)

[**4.5.1 Gouvernance du GOOS 61**](#_Toc199934456)

[**4.5.2 Plan de travail du Comité directeur du GOOS 62**](#_Toc199934457)

[**4.5.3 Rapport du Groupe de travail intersessions sur les observations océaniques dans les zones relevant de la juridiction nationale 65**](#_Toc199934458)

[4.6 CONSEIL COLLABORATIF MIXTE OMM-COI – CONSEIL STRATÉGIQUE   
SUR LE TRAVAIL CONJOINT POUR ATTEINDRE LES OBJECTIFS COMMUNS 67](#_Toc199934459)

[4.7 CONTRIBUTIONS DE LA COI AUX PROCESSUS DE GOUVERNANCE   
DES NATIONS UNIES 68](#_Toc199934460)

[4.8 RAPPORT SUR LE PLAN DE MISE EN ŒUVRE DE LA DÉCENNIE DES NATIONS UNIES POUR LES SCIENCES OCÉANIQUES AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE (2021-2030) ET RÉSULTATS DE L’ÉVALUATION À MI-PARCOURS 71](#_Toc199934461)

[5. GOUVERNANCE, PROGRAMMATION ET BUDGÉTISATION 74](#_Toc199934462)

[5.1 PROJET DE PROGRAMME ET BUDGET POUR 2026-2029 (43 C/5, PREMIER EXERCICE BIENNAL DE LA PÉRIODE QUADRIENNALE 2026-2029) 74](#_Toc199934463)

[5.2 ÉVALUATION DES PROCESSUS DE GOUVERNANCE   
ET DE GESTION DE LA COI 77](#_Toc199934465)

[5.3 PROCESSUS DE CONSULTATION SUR LA COI ET L’AVENIR DE L’OCÉAN 78](#_Toc199934467)

[5.4 RAPPORT DU PRÉSIDENT DU COMITÉ FINANCIER 79](#_Toc199934469)

[5.5 ÉLECTION DES RESPONSABLES DE LA COMMISSION ET DES MEMBRES   
DU CONSEIL EXÉCUTIF 80](#_Toc199934470)

[**5.5.1 Élection du Président de la Commission 80**](#_Toc199934471)

[**5.5.2 Élection des Vice-Présidents de la Commission 80**](#_Toc199934472)

[**5.5.3 Élection des membres du Conseil exécutif 80**](#_Toc199934473)

[5.6 34e SESSION DE L’ASSEMBLÉE ET 59e SESSION DU CONSEIL EXÉCUTIF 81](#_Toc199934474)

[6. ADOPTION DES RÉSOLUTIONS ET DES MODALITÉS DE FINALISATION   
DU RAPPORT 82](#_Toc199934475)

[7. CLÔTURE 82](#_Toc199934476)

# 1. OUVERTURE

1. Le Président, M. Yutaka Michida, a ouvert la session à 10 heures le mercredi 25 juin 2025, en salle II, au Siège de l’UNESCO à Paris.

2. Le Président a demandé aux participants d’observer une minute de silence à la mémoire des éminentes personnalités ayant participé aux activités de la Commission et disparues au cours de cette période intersessions : M. Doğan Kalafat (1959-2024, Türkiye) ; M. Haiqing Li (Chine, 1958‑2025) ; M. Kazuhiro Kitazawa (Japon, 1938-2024) ; M. Zulfigar Yasin (Malaisie, 1959-2025) ; et Mme Forest Collins (1970-2024, États-Unis).

3. Les représentants de \_\_ États membres ont pris la parole. Les États membres ci-après ont choisi de fournir le compte rendu de leur intervention en plénière sur ce point de l’ordre du jour pour inclusion dans l’annexe d’information au rapport de la réunion : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_.

**2. ORGANISATION DE LA SESSION**

* 1. ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR  
     [Article 45 du Règlement intérieur]

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| *Documents de travail :* | IOC/A-33/2.1.Doc Prov. Rev. | Ordre du jour provisoire révisé |
|  | IOC/A-33/2.1.Doc Add. Prov. Rev. | Calendrier provisoire révisé |
|  | IOC/A-33/AP Prov. | Document provisoire relatif aux décisions  à adopter (*le présent document*) |
|  |  | |
| *Rapport :* | IOC/EC-58/SR Prov. | Résumé exécutif provisoire de la 58e session  du Conseil exécutif de la COI, 24 juin 2025 |
|  |  | |

4. Le Président a rappelé que le Conseil exécutif, en sa qualité de Comité directeur de l’Assemblée pour cette session, avait examiné l’ordre du jour provisoire révisé de la session et noté qu’il n’avait pas été demandé d’y inscrire des points supplémentaires. Le Secrétaire exécutif a fait savoir que le Secrétariat avait reçu \_\_\_\_ projet(s) de résolution avant le délai fixé au 20 juin 2025, qui portent sur : (intitulé(s) et point(s) de l’ordre du jour \_\_ à compléter). Le projet de résolution sur les questions de gouvernance, de programmation et de budgétisation intéressant la Commission (point 5.4 de l’ordre du jour) a été établi pendant la session conformément au paragraphe 16 du document IOC/INF‑1315).

|  |
| --- |
| *Projet de décision A-33/2(I)*  L’Assemblée,  **I.** **Ordre du jour**  1. Adopte l’ordre du jour et le calendrier des travaux tels qu’ils figurent dans les documents IOC/A-33/2.1.Doc Prov. et Add. [avec les modifications supplémentaires suivantes :] |

5. Les représentants de \_\_\_ États membres ont pris la parole. Les États membres ci-après ont choisi de fournir le compte rendu de leur intervention en plénière sur ce point de l’ordre du jour pour inclusion dans l’annexe d’information au rapport de la réunion : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_.

* 1. DÉSIGNATION DU RAPPORTEUR

[Article 8.4 du Règlement intérieur]

|  |
| --- |
| *Projet de décision A-33/2(II)*  L’Assemblée,  **II.** **Rapporteur**  2. Sur proposition de [pays], appuyé par [pays],  3. Désigne \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ de [pays] Rapporteur pour sa présente session pour aider le Président et le Secrétaire exécutif à élaborer le projet de rapport provisoire de la session ; |

6. Les représentants de \_\_\_ États membres ont pris la parole. Les États membres ci-après ont choisi de fournir le compte rendu de leur intervention en plénière sur ce point de l’ordre du jour pour inclusion dans l’annexe d’information au rapport de la réunion : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_.

* 1. ÉTABLISSEMENT DES COMITÉS ET GROUPES DE TRAVAIL POUR LA DURÉE   
     DE LA SESSION

[Article 49.2 du Règlement intérieur]

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| *Rapport :* | IOC/EC-58/SR Prov. | Résumé exécutif provisoire de la 58e session  du Conseil exécutif de la COI, 24 juin 2025 |

7. Rappelant les recommandations formulées par le Conseil exécutif (Déc. EC-58/\_\_) sur ce point, en sa qualité de Comité directeur de la présente session, le Président a rappelé le mandat des trois comités statutaires de session, leur composition non limitée et les dispositions de travail prises pour leurs réunions.

|  |
| --- |
| *Projet de décision A-33/2(III)*  L’Assemblée,  **III. Comités et groupes de travail créés pour la durée de la session**  4. Constitue les comités de session à composition non limitée suivants en leur soumettant les points de l’ordre du jour et leur attribuant les responsabilités ci‑après :  Comité financier : chargé d’examiner la documentation et de rédiger une résolution au titre du point 5.4, qui couvre les points 3.2 (exécution du budget et rapport financier), 5.1 (Projet de 43 C/5), 5.2 (évaluation externe), et 5.3 (la COI et l’avenir de l’océan) ; sous la présidence de M. Juan Camilo Forero Hauzeur (Colombie, Vice-Président) et avec la participation des États membres suivants : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_. Mme Ksenia Yvinec a assuré le secrétariat du Comité financier.  Comité des résolutions : chargé d’étudier tous les projets de résolution dûment soumis à l’examen de la présente session, sous la présidence de *[nom] (pays)* et avec la participation des États membres suivants : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_. Mme Alison Clausen a assuré le secrétariat du Comité des résolutions.  Comité des candidatures : chargé d’étudier toutes les candidatures aux postes de président et de vice-présidents et au Conseil exécutif lors de la présente session et d’en rendre compte (point 5.5), sous la présidence de Mme Marie-Alexandrine Sicre (France, Vice-Présidente) et avec la participation des États membres suivants : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_. M. Bernardo Aliaga et Mme Joanna Post ont assuré le secrétariat du Comité des candidatures. |

8. Les représentants de \_\_\_ États membres ont pris la parole. Les États membres ci-après ont choisi de fournir le compte rendu de leur intervention en plénière sur ce point de l’ordre du jour pour inclusion dans l’annexe d’information au rapport de la réunion : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_.

### 2.4 PRÉSENTATION DU CALENDRIER, DE LA DOCUMENTATION ET DES CONFÉRENCES DE LA COI À LA MÉMOIRE DE PERSONNALITÉS [Article 48 du Règlement intérieur ; Décisions EC-55/5.3 et A-31/3.2]

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| *Documents de travail :* | IOC/A-33/2.1.Doc Prov. Rev. | Ordre du jour provisoire révisé | |
|  | IOC/A-33/2.1.Doc Add. Prov. Rev. | Calendrier provisoire révisé | |
|  | IOC/A-33/DocList Prov. | Liste provisoire des documents | |
|  | IOC/A-33/AP Prov. Rev. | Document provisoire relatif aux décisions à adopter *(le présent document)* | |
|  |  | |
| *Documents d’information :* | IOC/A-33/2.4.Inf.1 | Organisation des travaux de la session | |
|  | IOC/A-33/2.4.Inf.1 Add. | Template for submission of written records to the Assembly summary report | |
|  | IOC/BRO/2025/9 | Programme of the 2025 IOC Ocean Science Day, 30 June, UNESCO Headquarters | |

9. Le Secrétaire exécutif a présenté ce point. Il a rappelé à l’Assemblée que la date limite pour la présentation des candidatures aux élections était fixée au 27 juin à 18 heures, heure de Paris. En ce qui concerne l’organisation de la session, le Secrétaire exécutif a rappelé aux délégués que le programme des réunions parallèles à cette session était disponible sur la page Web de la session, indépendamment du calendrier officiel de l’Assemblée. Il a remercié d’avance les États membres et les organisations partenaires pour l’organisation des manifestations parallèles et l’offre des services de café et de thé au cours de la session. Le Secrétaire exécutif a informé les États membres que l’Assemblée devrait malheureusement changer de salle plénière les 2 et 3 juin en raison d’autres événements importants qui se tiendront en même temps que l’Assemblée. Il a signalé qu’il était de plus en plus difficile d’organiser des réunions au mois de juin, en particulier une réunion de deux semaines telle que l’Assemblée.

10. Le Secrétaire exécutif a ensuite évoqué le programme de la Journée des sciences océaniques élaboré par la Section des sciences océaniques de la COI, qui devait se tenir le 30 juin dans la même salle de réunion. La journée avait pour thème « Des solutions océaniques pour atténuer le changement climatique », divisé en deux sous-thèmes : (1) « Plongée dans les solutions océaniques » et (2) « Risques, lacunes en matière de gouvernance et priorités scientifiques ».

11. La Journée des sciences océaniques a servi de cadre à la deuxième édition de la Conférence de la COI à la mémoire de Mário Ruivo et de deux autres conférences de la COI à la mémoire de personnalités. La Conférence de la COI à la mémoire de M. Ruivo, présentée par Mme Vânia Baptista, jeune spécialiste des océans sélectionnée à l’issue d’un concours. Sa présentation était axée sur la recherche collaborative visant à développer la conservation de la biodiversité marine et la gestion durable des pêches à Sao Tomé-et-Principe. Le Secrétaire exécutif a salué une initiative conjointe d’[EurOcean](https://eurocean.org/mario-ruivo-memorial-lecture/) et du Portugal, qui rend hommage à l’engagement de longue date de feu M. Mário Ruivo en faveur des sciences océaniques et du développement durable de l’océan, ainsi qu’à ses importantes contributions aux travaux de la COI, à la connaissance de l’océan, à la coopération internationale, au développement des capacités et à l’initiation à l’océan.

12. La Conférence de la COI à la mémoire d’Anton Bruun 2025, sur le thème « Co-produire des solutions océaniques : donner aux communautés côtières les moyens d’agir en combinant science et politique », a été présentée par Mme Aileen Tan Sau Hwai (Malaisie), Directrice du Centre d’études marines et côtières et membre exécutif de CoastPredict (programme associé à la Décennie de l’Océan). Mme Aileen Tan Sau Hwai est reconnue pour son rôle de chef de file dans le domaine de la climatologie et de la recherche scientifique sur la biodiversité marine, en particulier de l’acidification de l’océan et des progrès réalisés dans l’élaboration de solutions scientifiques à ces défis. Cette série de conférences est dédiée à la mémoire d’Anton Frederick Bruun, océanographe danois et premier président de la Commission (1961-1962). Les conférences couvrent les faits importants survenus entre les sessions dans le domaine des études concernant la terre solide, l’océanographie physique et chimique, la météorologie et la biologie marine.

13. La Conférence de la COI à la mémoire de N. K. Panikkar 2025, dont le thème était « Renforcer les capacités au service d’une océanographie opérationnelle dans la mer Noire », a été présentée par M. Atanas Palazov (Président de la Commission océanographique nationale bulgare). M. Atanas Palazov est reconnu pour son travail de formation en faveur du renforcement des capacités en matière d’océanographie opérationnelle, en particulier dans la mer Noire. Cette série de conférences est dédiée à la mémoire de N. K. Panikkar, zoologiste indien, Directeur du programme indien de l’Expédition internationale de l’océan Indien (EIOI) et ancien Président de la COI (1964-1965). Les conférences portent sur le renforcement des capacités dans le domaine des sciences de la mer aux niveaux régional et/ou national.

14. À l’issue de leurs présentations, Mme Tan et M. Palazov ont reçu respectivement la médaille Anton Bruun de la COI et la médaille N. K. Panikkar de la COI.

|  |
| --- |
| Aucune décision n’est proposée au titre de ce point. [Toute modification du calendrier devrait figurer dans la décision A-33/2]. |

15. Les représentants de \_\_\_ États membres ont pris la parole. Les États membres ci-après ont choisi de fournir le compte rendu de leur intervention en plénière sur ce point de l’ordre du jour pour inclusion dans l’annexe d’information au rapport de la réunion : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_.

**3. QUESTIONS LIÉES À LA COI ET RAPPORTS**

### 3.1 DÉCLARATION DU PRÉSIDENT [Article 45.1(a) du Règlement intérieur]

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| *Document d’information :* | IOC/A-33/3.1.Inf | Déclaration du Président de la COI à l’occasion de la 33e session de l’Assemblée, 25 juin – 3 juillet 2025  *[publié pendant la session]* |

16. Conformément à l’article 45.1(a) du Règlement intérieur, le Président Yutaka Michida a fait une déclaration sur les activités récentes de la Commission et ses perspectives pour les années à venir (annexe \_\_\_\_).

17. L’Assemblée a remercié le Président pour ses remarques et pour sa conduite des opérations.

|  |
| --- |
| *Aucune décision n’est proposée au titre de ce point.* |

18. Les représentants de \_\_\_ États membres ont pris la parole. Les États membres ci-après ont choisi de fournir le compte rendu de leur intervention en plénière sur ce point de l’ordre du jour pour inclusion dans l’annexe d’information au rapport de la réunion : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_.

### 3.2 RAPPORT DU SECRÉTAIRE EXÉCUTIF SUR LE TRAVAIL ACCOMPLI DEPUIS LA 32e SESSION DE L’ASSEMBLÉE [Articles 45.1(b), (c) et (g) et 31 du Règlement intérieur]

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| *Documents de travail :* | IOC/A-33/3.2.Doc(1) et Add. | Rapport du Secrétaire exécutif sur le travail accompli depuis la 32e session de l’Assemblée  (juin 2023 – mai 2025) | | |
|  | IOC/A-33/3.2.Doc(2) | Rapport sur l’exécution du budget 2024-2025 (42 C/5) au 31 décembre 2024 | | |
|  | IOC/A-33/3.2.Doc(3) | Situation financière du Compte spécial de la COI à la fin de l’année 2024 et prévisions pour 2025 | | |
|  |  | | |
| *Documents d’information :* | | IOC/A-33/3.2.Inf.1 | | Progress on planning for the 2026 *State of the Ocean Report* (StOR) | |
|  | | IOC/A-33/3.2.Inf.2 | | Progress report on the third edition of the *Global Ocean Science Report* (GOSR) | |

19. Le Secrétaire exécutif a présenté ce point en s’appuyant sur un document PowerPoint.

20. Il a attiré l’attention sur le fait que la rapidité et l’accélération des changements concernant les océans imposaient de nouvelles exigences à la COI, qui devait s’acquitter de son mandat d’élaboration et d’application des connaissances. L’observation des océans doit être améliorée afin de fournir davantage de connaissances et de les mettre à jour en permanence. L’application des enseignements et des connaissances, qui constitue le deuxième volet du mandat de la COI, acquiert une importance grandissante en raison de l’évolution du paysage de la gouvernance mondiale des océans et de la pertinence accrue des politiques et des mécanismes de gouvernance régionaux.

21. La part du budget ordinaire de l’UNESCO allouée à la COI pour l’exercice 2024-2025 (42 C/5) ayant été portée à 3 % à la demande de ses États membres, deux tiers (68 %) des ressources supplémentaires hors personnel ont été consacrées à la stabilisation de l’ensemble des fonctions de la COI, et un tiers (32 %) a été utilisé en tant qu’investissements ciblés supplémentaires dans le Système mondial d’observation de l’océan (GOOS), l’Échange international des données et de l’information océanographiques (IODE) et le développement des capacités par l’intermédiaire des organes subsidiaires régionaux de la COI.

22. Le développement des activités de la COI en matière d’observations et de données océaniques se traduit par des produits et des services qui soutiennent, par exemple, la composante de surveillance marine du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal, ou encore l’application du Traité relatif à la biodiversité marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale et des cadres relatifs à la pollution, et qui consolident le rôle de la COI en tant que partenaire mondial du savoir pour la planification durable de l’océan. Dans ce contexte, il a souligné l’importance d’adapter le Système mondial d’observation de l’océan (GOOS) à l’évolution rapide de l’océan et de mettre en place une architecture intégrée de données de la COI, capable de mieux répondre aux besoins des décideurs et des gestionnaires de l’océan.

23. Vingt ans après le tsunami qui avait frappé l’océan Indien en 2004, la COI peut être fière des progrès accomplis. Grâce aux systèmes d’alerte aux tsunamis opérationnels dans les quatre bassins océaniques, on compte désormais 100 communautés certifiées Tsunami Ready dans 31 États membres, dont 15 petits États insulaires en développement (PEID). Mais il reste beaucoup à faire pour atteindre l’objectif ambitieux de couvrir toutes les communautés à risque d’ici à 2030.

24. Les efforts de développement des capacités programmatiques de la COI, guidés par la *Stratégie de la Commission pour le développement des capacités (2023-2030)*, sont complétés par le mécanisme de développement des capacités de la Décennie de l’Océan, qui vise à élaborer et à mettre en œuvre des initiatives prioritaires de développement des capacités dans le cadre de la Décennie, en mettant l’accent sur les PEID, les pays les moins avancés et les jeunes spécialistes de l’océan. Les organes subsidiaires régionaux de la COI poursuivent leur travail essentiel de catalyseur de la mobilisation et de l’impact sur le terrain.

25. Le Secrétaire exécutif a ensuite donné une vue d’ensemble des grandes lignes et des échéances du programme dans toutes les fonctions de la Commission.

26. Il a conclu en soulignant le fait que ce double objectif d’apprentissage et d’application transparaissait dans la *Stratégie à moyen terme de la COI* et correspondait à l’esprit de la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable (2021-2030), qui cherchait à élaborer les données scientifiques nécessaires à la prise des décisions permettant d’assurer la durabilité de l’océan. Les programmes et projets menés par la COI au titre de la Décennie de l’Océan vont de l’observation à la recherche, en passant par la planification durable de l’océan. Ils constituent des laboratoires d’expérimentation d’approches transformatrices de la production de connaissances actualisées, pertinentes et élaborées conjointement qui sont directement applicables à la prise de décisions. Les diverses communautés de parties prenantes qui évoluent dans le cadre des processus de la Décennie de l’Océan constitueront des réseaux importants pour la COI dans la période qui suivra la Décennie, s’agissant de la mise en œuvre de ses activités destinées à améliorer la production de connaissances et leur application. La Décennie de l’Océan fournit ainsi un cadre aux programmes de la Commission pour travailler sur des questions émergentes selon de nouvelles modalités et avec de nouveaux partenaires, jetant ainsi les bases de la future COI, qui sera notre héritage à la fin de la Décennie et répondra aux attentes des États membres.

|  |
| --- |
| *Projet de décision A-33/3.2*  **Rapport du Secrétaire exécutif**  L’Assemblée,  1. Ayant examiné les documents IOC/A-33/3.2.Doc(1) et Add., IOC/A-33/3.2.Doc(2) et IOC/A-33/3.2.Doc(3),  2. Remercie le Secrétaire exécutif pour ce rapport très complet ;  3. Prend note des informations fournies, se félicitant des avancées significatives réalisées dans de nombreux domaines programmatiques. |

27. Les représentants de \_\_\_ États membres ont pris la parole. Les États membres ci-après ont choisi de fournir le compte rendu de leur intervention en plénière sur ce point de l’ordre du jour pour inclusion dans l’annexe d’information au rapport de la réunion : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_.

### 3.3 RAPPORTS DES SOUS-COMMISSIONS ET DES COMITÉS RÉGIONAUX DE LA COI [Article 30.3 du Règlement intérieur]

### 3.3.1 Sous-Commission de la COI pour l’Afrique et les États insulaires adjacents (IOCAFRICA) : 8e session, 7-9 mai 2025, Mombasa (Kenya)

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| *Rapport :* | IOCAFRICA-VIII/3s | Résumé exécutif de la 8e session de la Sous‑Commission de la COI pour l’Afrique et les États insulaires adjacents, Mombasa (Kenya),  7-9 mai 2025 |

28. La Présidente nouvellement élue de l’IOCAFRICA, Mme Hellen Gichuhi (Kenya), a présenté une vue d’ensemble des activités mises en œuvre par la Sous-Commission pendant la période intersessions de 2023 à 2025 et a rendu compte des principaux résultats de la session intergouvernementale, en renvoyant au rapport de la 8e session de l’IOCAFRICA pour plus de détails.

29. Le compte rendu de Mme Hellen Gichuhi sur la période intersessions couvre plusieurs domaines d’action contribuant à l’élaboration de mécanismes de coopération en sciences océaniques, ainsi qu’à la mise en place de plusieurs partenariats et plates-formes dans les domaines des observations océaniques, des données et informations océaniques, des effets du changement climatique et de l’évaluation de la vulnérabilité des écosystèmes côtiers africains, de l’aménagement de l’espace marin et du développement des capacités, mettant en avant les meilleures pratiques en matière de conception conjointe à l’interface science-politique-société. La Sous-Commission s’occupe de l’infrastructure matérielle, comme les capteurs et les centres de données, mais aussi de la diplomatie et de la conception des narratifs, afin d’établir le programme océanique de l’Afrique dans des cadres mondiaux tels que la CCNUCC, le septième Rapport d’évaluation du GIEC, la Stratégie de l’Union africaine pour l’économie bleue, l’ODD 14 et la Conférence des Nations Unies sur l’océan, ainsi que la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable (2021-2030).

30. En tant qu’hôte du Bureau de coordination de la Décennie de l’Océan pour la région, le Secrétariat de l’IOCAFRICA facilite la coordination régionale des actions de la Décennie par le biais d’un nouveau programme sur la science et les connaissances pour une économie océanique durable et résiliente en Afrique (programme SEAWARD), notamment en améliorant les systèmes d’observation et de surveillance de l’océan par la collaboration avec le GOOS-Afrique, en développant les systèmes d’alerte rapide et la préparation aux risques, en poursuivant les initiatives de développement des capacités à l’intention des institutions et des professionnels dans tous les États membres, en aidant les jeunes spécialistes de l’océan à prendre part à la formation, la recherche et la collaboration internationale, en s’attachant à promouvoir des initiatives sur les sciences océaniques et le changement climatique, en renforçant l’initiation à l’océan par une sensibilisation et une éducation ciblées, en développant les partenariats intersectoriels pour promouvoir la durabilité de l’océan et l’économie bleue en Afrique, et en favorisant l’intégration science-politique par le biais de dialogues de haut niveau. La Présidente de l’IOCAFRICA a annoncé cinq nouveaux Comités nationaux de la Décennie, ce qui porte à huit le nombre total de ces comités actifs dans la région.

31. Selon la Présidente, le défi consiste à traduire cette orchestration en avantages tangibles (accès aux données, formation, meilleures pratiques, amélioration des moyens de subsistance dans les zones côtières), ainsi qu’en une résilience et une prospérité mesurables pour les plus de 100 millions de citoyens du continent qui vivent en zone côtière. À cette fin, Mme Gichuhi a appelé au renforcement des capacités du Secrétariat et à un financement durable, comme détaillé dans le rapport de la huitième session de l’IOCAFRICA.

32. Mme Gichuhi a informé l’Assemblée que la huitième session de la Sous-Commission de la COI pour l’Afrique et les États insulaires adjacents, qui s’est tenue à Mombasa du 7 au 9 mai 2025, s’était conclue par l’adoption de sept décisions stratégiques et de sept recommandations correspondantes qui guideront les travaux de l’IOCAFRICA pendant la période intersessions 2026‑2027. Ces résultats, a-t-elle noté, reflètent l’ambition de la Sous-Commission d’accélérer les sciences océaniques, les systèmes de données, les capacités d’alerte rapide et le développement institutionnel dans la région, conformément à la Stratégie à moyen terme de la COI et à la Feuille de route de la Décennie de l’Océan pour l’Afrique.

33. Elle a souligné l’adoption de décisions concernant la création du Groupe de travail sur les données et l’information océaniques en Afrique, du Groupe de travail de l’IOCAFRICA sur l’océan et le climat, et la réactivation du Groupe d’experts de l’IOCAFRICA sur les efflorescences algales nuisibles. La Sous-Commission a également adopté des décisions en faveur de la mise en place d’un système d’alerte rapide pour l’Afrique, de l’hébergement de la communauté de pratique africaine du Partenariat mondial pour la comptabilité de l’océan, de la promotion des stratégies et plans nationaux en matière de sciences océaniques et de la création d’un plan évolutif de développement des capacités dans le domaine de l’océan.

34. En appui à l’exécution du programme, la Sous-Commission a approuvé les recommandations relatives au Projet de programme et de budget pour 2026-2027, ainsi que l’élaboration de plans de travail détaillés autour de quatre piliers fondamentaux (observations et surveillance océaniques ; sciences océaniques, biodiversité et évaluations ; gestion des données et de l’information océaniques ; développement des capacités, partenariats et mobilisation de ressources) et du plan de travail global pour 2026-2027 dans la Recommandation IOCAFRICA‑VIII/5.2.

35. Reconnaissant le caractère limité des ressources du Programme ordinaire disponibles pour la mise en œuvre de ces priorités, Mme Gichuhi a exhorté les États membres de la COI à accroître les contributions extrabudgétaires et le soutien en nature, en tenant compte du plan de travail proposé.

36. La session a réuni 67 participants représentant 13 États membres de l’IOCAFRICA et 16 organisations régionales et internationales. La Présidente de l’IOCAFRICA a ensuite présenté les trois vice-présidents nouvellement élus de la Sous-Commission : M. Bope Bope Lapwong (République démocratique du Congo), M. Gilbert Siko (Afrique du Sud) et M. Massata Ndao (Sénégal).

|  |
| --- |
| *Projet de décision A-33/3.3.1*  **Sous-Commission de la COI pour l’Afrique et les États insulaires adjacents**  L’Assemblée,  1. Ayant examiné le rapport succinct de la 8e session de la Sous-Commission de la COI pour l’Afrique et les États insulaires adjacents, qui s’est tenue à Mombasa (Kenya), du 7 au 9 mai 2025 (IOCAFRICA-VIII/3s),  2. Prend note des progrès accomplis dans la mise en œuvre du programme de l’IOCAFRICA pendant la période intersessions 2023-2025, conformément à la Stratégie à moyen terme de la COI et à la Feuille de route de la Décennie de l’Océan pour l’Afrique ;  3. Salue le leadership dont a fait preuve le Secrétariat de l’IOCAFRICA en ce qui concerne la coordination des actions de la Décennie, le développement des observations océaniques dans la région, les données marines et des systèmes d’alerte rapide, l’initiation à l’océan et la promotion d’une participation inclusive aux sciences océaniques dans toute l’Afrique ;  4. Prend acte du renforcement du Secrétariat de l’IOCAFRICA, tant en termes de budget que d’effectifs, par le biais du Programme et budget 2024-2025 pour la COI ;  5. Remercie les États membres et les partenaires qui ont apporté des contributions financières, techniques et en nature aux programmes de l’IOCAFRICA, en particulier les gouvernements de la Flandre (Belgique), du Kenya, du Maroc, de la Norvège, de la Suède et de la Chine ;  6. Approuve le rapport de la 8e session de l’IOCAFRICA, ainsi que les décisions et les recommandations qu’il contient, notamment le plan de travail pour 2026-2027 ;  7. Prend acte des attentes croissantes à l’égard du Secrétariat de l’IOCAFRICA en raison de l’élargissement du champ de ses activités, et affirme la nécessité de renforcer ses capacités institutionnelles afin d’assurer la viabilité et l’efficacité de l’exécution du programme ;  8. Prie le Secrétaire exécutif de la COI :  (i) d’étudier les possibilités d’obtenir des ressources supplémentaires au titre du Programme ordinaire et des fonds extrabudgétaires afin de renforcer le Secrétariat de l’IOCAFRICA ;  (ii) d’appuyer la dotation de personnel supplémentaire, notamment des postes du cadre organique et du cadre de service et de bureau, comme indiqué dans le rapport de la 8e session de l’IOCAFRICA ;  9. Invite les États membres et les partenaires de la COI à maintenir et à accroître leur soutien à l’IOCAFRICA par le biais de contributions financières, de détachements de personnel et d’accords de mise en œuvre conjointe, en particulier à l’appui du plan de travail approuvé pour 2026-2027 ;  10. Note que le financement des activités et effectifs correspondants sera défini dans le cadre de la résolution globale sur les questions de gouvernance, de programmation et de budgétisation intéressant la Commission. |

37. Les représentants de \_\_ États membres ont pris la parole. Les États membres ci-après ont choisi de fournir le compte rendu de leur intervention en plénière sur ce point de l’ordre du jour pour inclusion dans l’annexe d’information au rapport de la réunion : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_.

### 3.3.2 Sous-Commission de la COI pour le Pacifique occidental (WESTPAC) : 15e session, 11-13 mars 2025, Tokyo (Japon)

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| *Rapport :* | IOC/SC-WESTPAC-XV/3s | Executive Summary Report of the 15th Intergovermental Session of the IOC Sub‑Commission for the Western Pacific (WESTPAC), Tokyo, Japan, 11-13 March 2025 |

38. Le Président de la WESTPAC a présenté ce point de l’ordre du jour ainsi que les avancées majeures réalisées depuis la dernière période intersessions et les principaux résultats de la [15e session intergouvernementale de la WESTPAC](https://ioc-westpac.org/western-pacific-nations-unite/) (11-13 mars 2025, Tokyo).

39. Le Président a souligné que la Sous-Commission avait soutenu l’utilité des sciences océaniques pour la société, déployant des efforts considérables pour renforcer le dialogue entre scientifiques et décideurs, promouvoir l’océanographie, accélérer la planification de l’espace marin, mobiliser les parties prenantes concernées et élaborer des solutions fondées sur les sciences océaniques. Dans le cadre de ces efforts, la WESTPAC continue de donner aux États membres de la COI de la région les moyens de favoriser le développement durable des ressources océaniques, marines et côtières.

40. Située dans une région en développement connue pour abriter la biodiversité marine la plus riche au monde et pour la densité de sa population, qui dépend fortement de l’océan pour son développement, la Sous-Commission a continué à encourager des mécanismes de coopération internationale solides afin de renforcer la collaboration entre les États membres, comme en témoignent plusieurs mécanismes clés tels que la *Table ronde des hauts fonctionnaires, la Session intergouvernementale biennale de la WESTPAC et la Conférence internationale triennale de la WESTPAC sur les sciences de la mer*. Elle a également mis en place un processus dynamique de co-conception et de co-développement pour encourager le leadership international et les actions collectives dans toute la région, en lançant et en alignant des initiatives internationales sur les questions prioritaires, et en réunissant des experts de toute la région pour affiner et faire progresser ces efforts.

41. La Sous-Commission a continué de jouer un rôle moteur dans la région, en motivant les experts, les institutions et les pays et en les incitant à participer à la Décennie de l’Océan. Au cours des deux dernières années, on relève notamment les activités et réalisations suivantes : La [2e Conférence régionale de la Décennie de l’Océan et la 11e Conférence internationale de la WESTPAC sur les sciences océaniques](https://www.unesco.org/en/articles/unesco-conferences-ocean-decade-and-marine-sciences-catalyse-action-asia-pacific), organisées à Bangkok du 22 au 25 avril 2024, sous l’égide du Ministère des ressources naturelles et de l’environnement et du Département des ressources marines et côtières de la Thaïlande. La grande conférence, inaugurée par le Vice-Premier Ministre thaïlandais, a rassemblé plus de 1 200 participants issus de divers milieux océanographiques de 40 pays. Cette participation remarquable a constitué un nouveau point de référence dans l’histoire de la Sous-Commission et de la région.

42. Dans le même temps, la Sous-Commission n’a cessé de promouvoir les quatre actions qu’elle avait lancées dans le cadre de la Décennie de l’Océan : [UN21-Accélérer la planification de l’espace marin dans le Pacifique occidental](https://ioc-westpac.org/decade-actions/msp/) ; [UN22-Endiguer le déversement de plastique fluvial dans l’océan en Asie](https://ioc-westpac.org/decade-actions/riverine-plastics/) ; [UN23-Accélérer les transformations en faveur du développement des capacités dans le Pacifique occidental – Réseau régional de centres de formation et de recherche en océanographie](https://ioc-westpac.org/decade-actions/rtrc/) ; [UN24-Deuxième étude en commun du Kuroshio et des régions adjacentes](https://ioc-westpac.org/csk2/) – des sciences au bien-être humain. En novembre 2024, la Sous-Commission a lancé une nouvelle action dans le cadre de la Décennie : [UN39-Solutions océaniques dans les mers d’Asie de l’Est](https://oceandecade.org/fr/actions/ocean-solutions-in-the-east-asian-seas/), afin de faire progresser la recherche pluridisciplinaire sur les multiples facteurs de stress de l’écosystème côtier et leurs impacts, *en mettant l’accent* sur la fourniture de solutions scientifiques bénéficiant aux communautés côtières, à la nature et aux moyens de subsistance.

43. Le Président de la WESTPAC a indiqué à l’Assemblée que, parmi ses 29 programmes, projets et groupes de travail, d’importants progrès avaient été accomplis dans plusieurs domaines clés au cours de la dernière période intersessions : (i) grâce à l’initiative *Accélérer la planification de l’espace marin dans le Pacifique occidental*, la WESTPAC a pris des mesures de premier plan pour faire progresser la planification de l’espace marin (PEM), y compris la création d’un groupe d’experts à composition non limitée et l’organisation du [premier atelier d’experts de la WESTPAC sur la PEM](https://ioc-westpac.org/charting-the-course-of-marine-spatial-planning-in-the-western-pacific/) (14 et 15 novembre 2023) ; six sites de démonstration de PEM ont été mis en place dans cinq États membres, et plus de 150 praticiens des sciences océaniques ont participé à des ateliers nationaux de renforcement des capacités en Chine et en Thaïlande. En outre, un cadre d’action a été élaboré pour accélérer la mise en œuvre de la PEM dans la région ; (ii) des progrès considérables ont continué d’être réalisés dans le cadre de l’initiative *Promouvoir la deuxième Étude en commun du Kuroshio et des régions adjacentes (CSK-2)* grâce à l’organisation des réunions clés de son Groupe directeur international, notamment la [quatrième réunion](https://ioc-westpac.org/event/4th-session-csk-2/) (4-6 décembre 2023, Qingdao, Chine) et la [cinquième réunion](https://ioc-westpac.org/fifth-session-of-the-csk-2/) (15 novembre 2024, Sendai, Japon), ainsi que le [2e colloque scientifique sur l’initiative CSK-2](https://ioc-westpac.org/event/csk2-second-symposium/) (13 et 14 novembre 2024). En outre, une mission chargée de réaliser une étude de faisabilité a été menée à bien en vue de la création d’un bureau d’appui à l’initiative CSK-2 au sein du laboratoire Laoshan de Qingdao. À ce jour, [14 projets ont été approuvés](https://ioc-westpac.org/csk2/actions/) dans le cadre de l’initiative CSK-2, conformément au [plan d’action scientifique de l’initiative](https://ioc-westpac.org/CSK-2/CSK2-SAP-27%20Jul%202022%20Final%20Version.pdf), jetant des bases solides pour la suite ; (iii) en ce qui concerne l’initiative *Exploiter le potentiel de l’ADN environnemental pour la préservation de la biodiversité marine et la gestion des aires marines protégées*, [un atelier de formation sur l’ADNe](https://ioc-westpac.org/edna/) a été tenu du 27 au 29 novembre 2023, suivi d’incubateurs sur l’ADNe organisés dans le cadre de la Décennie lors de la 11e Conférence internationale de la WESTPAC sur les sciences océaniques en avril 2024. Les résultats de l’initiative ont permis d’élargir l’application des techniques d’ADNe à travers la région, en améliorant les capacités en matière de suivi et d’évaluation de la biodiversité marine à l’appui des stratégies et plans d’action nationaux pour la biodiversité (SPANB) ; (iv) dans le cadre de l’initiative *Lutter contre les déversements de plastique fluvial*, un [atelier international a été organisé (21-23 novembre 2023, Sanya, Chine)](https://ioc-westpac.org/asia-riverine-plastic/) pour favoriser les partenariats, normaliser les méthodologies et identifier des rivières pilotes pour une action ciblée. En 2024, un travail de terrain a été effectué sur des rivières pilotes identifiées en Égypte, en Thaïlande et au Viet Nam pour lutter contre la pollution plastique.

44. La Sous-Commission contribue à la mise en œuvre de la *Stratégie de la COI pour le développement des capacités (2023-2030)* en concevant et en élaborant conjointement des initiatives en la matière adaptées aux besoins spécifiques des États membres et en assurant le développement durable des océans, des mers et des côtes. Au cours de la dernière période intersessions, la Sous-Commission s’est attachée à développer [l’action 23 menée dans le cadre de la Décennie de l’Océan : « Accélérer les transformations en faveur du développement des capacités dans le Pacifique occidental grâce au Réseau régional de centres de formation et de recherche en océanographie »](https://ioc-westpac.org/decade-actions/rtrc/). L’initiative des centres régionaux de formation et de recherche a été reconnue par les États membres comme une bonne pratique pour le développement des capacités locales.

45. Le Réseau régional des centres de formation et de recherche ne cesse de s’élargir grâce à l’adhésion d’un nombre croissant d’universités et d’instituts de recherche qui contribuent au développement des capacités locales. Jusqu’en 2024, six centres ont été créés avec des objectifs et des engagements spécifiques pour le Pacifique occidental et ses régions adjacentes. Ces six centres portent actuellement sur *la biodiversité marine et la santé des écosystèmes (Agence nationale pour la recherche et l’innovation, Indonésie), la surveillance de la contamination côtière et les technologies marines innovantes (Université de Hong Kong, Chine), les toxines marines et la sécurité alimentaire (Institut océanographique, Viet Nam), les débris plastiques marins et les microplastiques (École normale supérieure de l’Est de la Chine), la restauration des récifs coralliens et les aires marines protégées (Université des Philippines), et la dynamique des océans et le climat (Premier Institut d’océanographie, Ministère des ressources naturelles, Chine)*.

46. Le Président de la WESTPAC a rendu compte des principaux résultats de la 15e session intergouvernementale (WESTPAC-XV, 11-13 mars 2025). Au cours de la session, les États membres ont exprimé un soutien massif aux efforts constants déployés par la Sous-Commission pour aider les pays à relever les défis qui se présentent à eux en matière de développement, et pour le rôle de premier plan qu’elle joue dans la région en mobilisant le soutien et les actions en faveur de la Décennie de l’Océan. Dans le cadre de cette session, la [2e Table ronde des hauts fonctionnaires](https://ioc-westpac.org/session/xv/SGO%20Concept%20note-final.pdf) s’est tenue le 12 mars 2025 pour que les décideurs partagent leur expérience et leurs points de vue concernant les pratiques de gestion et de conservation des océans fondées sur des données scientifiques. En outre, le [2e Forum des comités nationaux de la Décennie](https://ioc-westpac.org/session/xv/2nd%20NDCs%20Forum_concept%20note_28Feb2025.pdf) a également été organisé pour promouvoir le partage d’expériences entre les comités de la région.

47. Les États membres ont souligné qu’il était crucial de développer les capacités en sciences océaniques aux fins d’une mise en œuvre efficace de l’Accord sur la diversité biologique marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale, en particulier dans les régions en développement. La Sous-Commission a donc décidé de créer une équipe spéciale intersessions à composition non limitée sur l’Accord sur la diversité biologique marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale. En ce qui concerne le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal, les États membres ont reconnu que les efforts de la Sous-Commission en matière de conservation de la biodiversité marine étaient en lien étroit avec la réalisation des objectifs et des cibles du Cadre mondial. En conséquence, la Sous-Commission a décidé d’aligner, dans la mesure du possible, ses initiatives en matière de biodiversité sur les objectifs et les cibles du Cadre mondial de la biodiversité, d’intensifier ses efforts dans le domaine de la recherche scientifique pouvant être utilisée pour éclairer la prise de décisions et l’élaboration de politiques, et de rechercher des possibilités de financement international pour soutenir les États membres dans la mise en œuvre effective de leurs stratégies et plans d’action nationaux pour la biodiversité (SPANB).

48. La Sous-Commission a accueilli favorablement la proposition des Philippines d’accueillir la 12e Conférence internationale de la WESTPAC sur les sciences de la mer et la 3e Conférence régionale de la Décennie de l’Océan, provisoirement prévues pour mars – mai 2027. Afin de fournir un portefeuille complet d’actions visant à accélérer les processus de planification de l’espace marin dans la région, la Sous-Commission a adopté, en principe, le [Cadre d’action pour accélérer la planification de l’espace marin dans le Pacifique occidental et ses régions adjacentes (2025-2030)](https://ioc-westpac.org/session/xv/UN21-Report%20Annex-Regional%20Action%20Framework_11Feb2025.pdf).

49. Compte tenu de la participation croissante de communautés au sens large dans le cadre de la deuxième Étude en commun du Kuroshio et des régions adjacentes (CSK-2), et sur la base des résultats de l’évaluation, la Sous-Commission a approuvé la création d’un bureau d’appui à l’initiative CSK-2, qui sera hébergé par le laboratoire Laoshan de Qingdao (Chine). En outre, la Sous‑Commission a également encouragé les États membres et leurs institutions à envisager d’accueillir d’autres centres régionaux de formation et de recherche en adéquation avec les questions prioritaires régionales et leurs spécialités. Compte tenu du besoin croissant exprimé par les États membres en matière d’initiation à l’océan et de l’absence d’approche stratégique globale concernant son développement dans la région, la Sous-Commission a décidé de créer une équipe spéciale intersessions sur l’initiation à l’océan chargée de diriger les efforts visant à promouvoir l’initiation à l’océan dans la région.

50. La Sous-Commission a félicité le Japon pour avoir présidé la 2e Table ronde des hauts fonctionnaires et a accueilli favorablement la [« Déclaration commune des hauts fonctionnaires sur le développement des sciences océaniques et la coopération pour le développement durable dans le Pacifique occidental et les régions adjacentes » (Déclaration de Tokyo)](https://ioc-westpac.org/session/xv/Tokyo%20SGO%20statement_adopted_12Mar2025%20FINAL.pdf).

51. Face aux nouveaux défis écologiques, sociaux et économiques, la Sous-Commission a décidé de mettre en place quatre nouvelles initiatives, dont un programme sur la *prévision des changements dans les écosystèmes marins de l’océan Pacifique Nord-Ouest (2025-2030)*, un projet sur les *flux de méthane et leurs impacts sur le climat et les écosystèmes dans la région indo‑pacifique (2025-2029)*, et deux groupes de travail axés sur la *recherche sur les herbiers marins dans le Pacifique indo-occidental (2025-2028)* et la *restauration des écosystèmes du carbone bleu, initialement centrée sur les mangroves (2025-2028)*.

52. Reconnaissant le rôle indispensable du Bureau de la WESTPAC, qui fait également office de Bureau de coordination de la Décennie, s’agissant d’assurer l’efficacité, le dynamisme et la réactivité de la Sous-Commission et de la Décennie de l’Océan dans la région, la Sous-Commission s’est déclarée profondément préoccupée par les ressources humaines extrêmement limitées du Bureau, qui ne dispose actuellement que d’un seul poste du cadre organique de la COI.

53. Le Président de la WESTPAC a indiqué à l’Assemblée que la Sous-Commission avait provisoirement fixé sa prochaine session à mars-avril 2027.

54. Enfin, la Sous-Commission a élu, par acclamation, *Aileen Tan Shau Hwai (Malaisie)* comme Présidente, *Vyacheslav Lobanov (Fédération de Russie), Sung Hyun Nam (République de Corée), et Aletta Yñiguez (Philippines)* comme Vice-Présidents de la Sous-Commission pour la prochaine période intersessions.

|  |
| --- |
| *Projet de décision A-33/3.3.2*  **Sous-Commission de la COI pour le Pacifique occidental**  L’Assemblée,  1. Ayant examiné le rapport succinct de la 15e session intergouvernementale de la Sous‑Commission de la COI pour le Pacifique occidental (11-13 mars 2025, Tokyo, Japon),  2. Se félicite des efforts réalisés au cours de la période intersessions pour aider les États membres à relever les défis qui se présentent à eux en matière de développement, et jouer un rôle de premier plan dans la mobilisation du soutien et des actions en faveur de la Décennie de l’Océan ;  3. Remercie les États membres et les partenaires qui ont apporté un soutien, financier ou en nature, à l’élaboration et à la mise en œuvre d’un large éventail de programmes de la Sous-Commission, notamment :   * le Gouvernement de la Thaïlande qui, par l’intermédiaire de son Département des ressources marines et côtières, a mis des bureaux et des installations à la disposition du Bureau de la WESTPAC et du Bureau de coordination de la Décennie, et a accueilli la 2e Conférence régionale de la Décennie de l’Océan et la 11eConférence internationale de la WESTPAC sur les sciences océaniques à Bangkok (Thaïlande) du 22 au 25 avril 2024 ; * Le Gouvernement du Japon qui, par l’intermédiaire de son Ministère de l’éducation, de la culture, des sports, de la science et de la technologie (MEXT), a accueilli la 15e session intergouvernementale du 11 au 13 mars 2025 ; * le Gouvernement de l’Indonésie qui, par l’intermédiaire de son Agence nationale pour la recherche et l’innovation, héberge le Centre régional de formation et de recherche sur la biodiversité marine et la santé des écosystèmes, lequel dispense des formations annuelles depuis 2016 ; * le Gouvernement de la Chine pour sa contribution volontaire en espèces aux activités de la Sous-Commission, l’envoi d’un administrateur auxiliaire au Bureau de la WESTPAC, l’hébergement du Centre régional de formation et de recherche sur la dynamique des océans et le climat, ainsi que du Centre régional de formation et de recherche sur les débris plastiques marins et les microplastiques (École normale supérieure de l’Est de la Chine) ; * les Gouvernements des Philippines et du Viet Nam, qui hébergent respectivement le Centre régional de formation et de recherche sur la restauration des récifs coralliens et les aires marines protégées (Université des Philippines Diliman) et le Centre régional de formation et de recherche sur les toxines marines et la sécurité alimentaire (Institut océanographique) ; * les États membres qui ont apporté un soutien en nature aux différents programmes et activités de la WESTPAC, notamment la Chine, la Fédération de Russie, l’Indonésie, le Japon, les Philippines, la République de Corée, la Thaïlande et le Viet Nam ;   4. Se déclare vivement préoccupée par le manque d’effectifs et la surcharge de travail du Bureau de la WESTPAC, qui compromettent la capacité de l’UNESCO et de la COI à s’imposer en tant qu’organisme chef de file de la recherche océanique et en tant qu’organisation chargée de la coordination de la Décennie de l’Océan dans la région ;  5. Approuve le rapport de la WESTPAC-XV et les décisions qu’il contient, notamment le programme de travail de la Sous-Commission pour 2026-2027 ;  6. Note que le budget consacré à ces activités sera défini dans le cadre de la résolution globale sur les questions de gouvernance, de programmation et de budgétisation intéressant la Commission ;  7. Se félicite de l’offre du Gouvernement des Philippines d’accueillir la 3e Conférence régionale sur la Décennie de l’Océan parallèlement à la 12e Conférence internationale de la WESTPAC sur les sciences de la mer au début de l’année 2027 ;  8. Encourage les États membres et les partenaires à envisager la possibilité d’apporter et d’accroître leur soutien, financier ou en nature, à la Sous-Commission, notamment sous forme de détachements ou de prêts de personnel. |

55. Les représentants de \_\_ États membres ont pris la parole. Les États membres ci-après ont choisi de fournir le compte rendu de leur intervention en plénière sur ce point de l’ordre du jour pour inclusion dans l’annexe d’information au rapport de la réunion : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_.

### 3.3.3 Sous-Commission de la COI pour la mer des Caraïbes et les régions adjacentes (IOCARIBE) : 18e session, 23-25 avril 2025, Brasilia (Brésil)

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| *Rapport :* | IOC/SC-IOCARIBE-XVIII/3s | Rapport succinct de la 18esession de la Sous‑Commission de la COI pour la mer des Caraïbes et les régions adjacentes (IOCARIBE), Brasilia (Brésil), 23-25 April 2025 |

56. Le Président de l’IOCARIBE, M. Marck Oduber, a présenté ce point de l’ordre du jour et a exposé les principales réalisations de la Sous-Commission au cours de la dernière période intersessions, ainsi que les principaux résultats de la 18e session intergouvernementale de l’IOCARIBE (23-25 avril 2025, Brasilia) (voir le rapport [IOC/SC-IOCARIBE-XVIII/3s](https://oceanexpert.org/document/36663)).

57. Le Président a informé l’Assemblée que le Gouvernement d’Antigua-et-Barbuda avait fait part de son intérêt de rejoindre la COI de l’UNESCO et de participer aux activités de l’IOCARIBE.

58. La Sous-Commission a renforcé la gouvernance régionale des océans et la coordination scientifique en élargissant le réseau IOCARIBE-ANCA sur les efflorescences algales nuisibles, en resserrant les liens avec le pôle caribéen du Réseau mondial d’observation de l’acidification des océans (GOA-ON), en améliorant l’intégration des systèmes de données océaniques par le biais de l’IOCARIBE-GOOS et de l’IODE, et en créant un élan en faveur de l’initiation à l’océan grâce à la mise en place d’une équipe spéciale de l’IOCARIBE pour l’initiation à l’océan et au déploiement du réseau Caribe Blue Schools dans toute la région. Les domaines de mise en œuvre prioritaires de la Sous-Commission comprennent le renforcement des systèmes d’observation de l’océan pour améliorer les prévisions et la résilience, le soutien à l’expansion des systèmes d’alerte rapide multialéas, la promotion de la planification de l’espace marin à l’appui de la gestion durable de l’océan, le développement de capacités adaptées aux besoins régionaux et l’intégration de l’initiation à l’océan dans les systèmes éducatifs nationaux afin de favoriser une culture de la gestion de l’océan.

59. Les nouveaux domaines de mise en œuvre de la Sous-Commission comprennent l’avancement de la science et de l’exploration des grands fonds marins dans les zones ne relevant pas de la juridiction nationale, le déploiement d’observations océaniques à partir de navires de pêche pour améliorer la collecte de données côtières, l’expansion des efforts en matière de sciences océaniques pour faire face aux effets du réchauffement de l’océan, le développement d’initiatives sur le carbone bleu dans le cadre de solutions climatiques fondées sur la nature, l’instauration de meilleures pratiques régionales par le biais du projet ADAPT, et le renforcement de la gouvernance de l’océan au moyen du mécanisme de coordination océanique dans le cadre du projet PROCARIBE+ du PNUD/FEM/UNOPS.

60. La Décennie de l’Océan a catalysé l’action régionale grâce à la Feuille de route pour la région de l’Amérique tropicale et des Caraïbes (TAC) et à l’expansion des structures de coordination de la Décennie, notamment le Bureau de coordination de la Décennie (DCO) nouvellement créé, l’équipe spéciale pour la TAC, les comités nationaux de la Décennie, le Réseau de la Décennie de l’Océan pour l’Amérique tropicale et les Caraïbes et un mécanisme permettant aux petits États insulaires en développement (PEID) de désigner chacun des points focaux de la Décennie de l’Océan pour participer à un Comité régional de la Décennie lorsqu’il n’est pas possible d’établir des comités nationaux de la Décennie à part entière en raison de capacités restreintes. Ces structures viennent à l’appui de 120 actions de la Décennie approuvées dans la région, dont 108 sont dirigées par des institutions établies en Amérique tropicale et dans les Caraïbes, et ont favorisé une participation accrue des jeunes, des jeunes spécialistes de l’océan et des PEID par le biais de programmes inclusifs et conçus en commun.

61. M. Marck Oduber (Aruba) a été réélu Président ; Mme Soraya Silva (Venezuela) et M. Roberto Dantas de Pinho (Brésil) ont été réélus en tant que Vice-Présidents ; Mme Rahanna Juman (Trinité-et-Tobago) a été élue Vice-Présidente.

62. La Sous-Commission a décidé de tenir sa 19e session intergouvernementale au cours du troisième trimestre de 2026 afin de mieux s’aligner sur le calendrier du plan de travail et de la période de budgétisation de la COI pour 2028-2029. Le Guatemala, le Mexique et le Royaume des Pays‑Bas ont manifesté leur intérêt pour accueillir la 19e session.

63. La Sous-Commission a adopté 14 décisions et a entamé des discussions sur son plan de travail pour 2026-2027. Le rapport succinct de la session fait également état de plusieurs suggestions qui n’ont pas pu aboutir à une décision au cours de cette session. Il s’agissait notamment de l’élaboration conjointe d’un projet de document d’action avec le Bureau de l’IOCARIBE bien en amont de la 19e session afin de permettre aux États membres d’apporter leur contribution plus tôt, ainsi que de la mise en place d’un sous-groupe spécialement chargé de lancer des consultations préliminaires sur le plan de travail et le budget de l’exercice biennal à venir. Les participants ont également appelé à un soutien accru en faveur de la recherche en eaux profondes menée au plan local, ainsi qu’à une meilleure coordination avec le GIC/CARIBE-EWS et une plus grande diffusion du programme ADAPT de formation à l’observation de l’océan en anglais. Il a également été suggéré d’encourager l’intégration de l’initiation à l’océan dans les programmes d’enseignement nationaux, en suivant l’exemple du Brésil, et de poursuivre les efforts visant à mettre en place un secrétariat trilingue afin d’améliorer la communication régionale et l’inclusion.

|  |
| --- |
| *Projet de décision A-33/3.3.3*  **Sous-Commission de la COI pour la mer des Caraïbes et les régions adjacentes**  L’Assemblée,  1. Ayant examiné le rapport succinct de la 18e session de la Sous-Commission de la COI pour la mer des Caraïbes et les régions adjacentes (IOCARIBE-XVIII/3s), qui s’est tenue du 23 au 25 avril 2025 à Brasilia (Brésil),  2. Prend note avec satisfaction des efforts déployés par la Sous-Commission pendant la période intersessions pour faciliter la coopération régionale en matière de recherche, de services et de développement des capacités océaniques ;  3. Se félicite des progrès importants accomplis en vue de la mise en œuvre de la Décennie de l’Océan dans toute la région de l’Amérique tropicale et des Caraïbes ;  4. Exprime sa vive préoccupation quant à la réduction prévue du budget du Bureau de l’IOCARIBE, qui risque de compromettre la capacité de l’UNESCO et de la COI d’exercer leur rôle de chef de file pour la recherche océanique et de conduire la mise en œuvre de la Décennie de l’Océan dans la région ;  5. Approuve le rapport de la 18e session de l’IOCARIBE et les décisions qu’il contient ;  6. Note que des fonds supplémentaires devront être mobilisés pour compléter le budget nécessaire à la mise en œuvre des activités prévues dans les décisions adoptées à la 18e session de l’IOCARIBE ;  7. Encourage les États membres et les partenaires à étudier les possibilités de fournir des ressources ou d’accroître leur soutien à la Sous-Commission, que ce soit par des contributions financières, une aide en nature ou le détachement et le prêt de personnel. |

64. Les représentants de \_\_ États membres ont pris la parole. Les États membres ci-après ont choisi de fournir le compte rendu de leur intervention en plénière sur ce point de l’ordre du jour pour inclusion dans l’annexe d’information au rapport de la réunion : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_.

### 3.3.4 Sous-Commission de la COI pour l’océan Indien central (IOCINDIO) : première session, 21-23 mai 2025, Ras el Khaïmah (Émirats arabes unis)

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| *Rapport :* | IOCINDIO-1/3s | Résumé succinct de la première session de la Sous‑Commission de la COI pour l’océan Indien central (IOCINDIO), Ras el Khaïmah (Émirats arabes unis),  21-23 mai 2025 |

65. Le Président nouvellement élu de l’IOCINDIO, M. Saif AlGhais (Émirats arabes unis) a présenté ce point de l’ordre du jour. À sa 32e session (2023), l’Assemblée avait décidé, par sa résolution A-32/1, de créer la Sous-Commission de la COI pour l’océan Indien central (IOCINDIO) en tant qu’organe intergouvernemental chargé de promouvoir la coopération régionale dans le domaine des sciences océaniques, en s’appuyant sur l’action menée par le Comité régional de la COI pour l’océan Indien central pendant trois décennies. À ce jour, le Secrétaire exécutif de la COI avait reçu au total onze (11) lettres d’adhésion de la part des points focaux nationaux compétents des États membres de la COI, à savoir l’Arabie saoudite, le Bangladesh, les Émirats arabes unis, les États-Unis d’Amérique, la Fédération de Russie, la France, l’Inde, la République islamique d’Iran, le Koweït, Oman et Sri Lanka, établissant ainsi l’IOCINDIO en tant que sous-commission. Maurice a rejoint la Sous-Commission à cette première session. Le président a invité les États membres intéressés à rejoindre la Sous-Commission et à adresser un courrier à cet effet au Secrétariat de la COI.

66. Le Président a évoqué le résumé succinct de la session (rapport IOCINDIO-1/3s) et a rendu compte des résultats de la première session de la Sous-Commission de la COI, ainsi que des 22 décisions adoptées à cette occasion. Ces décisions servent de base à un plan de travail pour l’IOCINDIO qui sera finalisé lorsque la situation financière actuelle sera plus claire. Quatre groupes ont été établis pour la durée de la session afin de faciliter l’élaboration d’un plan de travail pour le prochain exercice biennal (2026-2027). Leurs recommandations ont abouti à une liste d’actions prioritaires, de partenaires potentiels et d’estimations des besoins budgétaires.

67. La Sous-Commission a pris acte des dispositions prévues dans le Programme et budget pour 2024-2025 (42 C/5 approuvé) pour un secrétariat hébergé au bureau régional de l’UNESCO à New Delhi et a souligné la nécessité d’en accélérer la mise en œuvre dans les meilleurs délais.

68. Au cours de la session, un bureau de la Sous-Commission a été élu par acclamation, avec M. Saif AlGhais (Émirats arabes unis) comme Président, et M. Balakrishnan Nair TM (Inde) et Mme Maryam Ghaemi (République islamique d’Iran) comme Vice-Présidents.

69. M. Saif AlGhais, au nom des États membres de l’IOCINDIO, a exprimé sa sincère gratitude à son prédécesseur, le Contre-Amiral (retraité) Khurshid Alam (Bangladesh), pour ses années de service dévoué à la Sous-Commission IOCINDIO et pour ses efforts inlassables visant à réhausser le profil de l’IOCINDIO.

70. La session a réuni 50 participants, dont des représentants de 14 pays et de 6 organisations locales et régionales.

|  |
| --- |
| *Projet de décision A-33/3.3.4*  **Sous-Commission de la COI pour l’océan Indien central**  L’Assemblée,  1. Ayant examiné le rapport succinct de la première session de la Sous-Commission de la COI pour l’océan Indien central, qui s’est tenue du 21 au 23 mai 2025 à Ras el Khaïmah (Émirats arabes unis),  2. Prend note avec satisfaction des efforts déployés pendant la période intersessions par la Sous-Commmission, notamment ses États membres, son personnel et son bureau, pour faciliter la coopération régionale en matière de recherche, de services et de développement des capacités océaniques ;  3. Reconnaissant les progrès importants accomplis par la Sous-Commission en vue de la mise en œuvre de la Décennie de l’Océan, du GOOS et de l’IIOE-2 dans la région de l’océan Indien,  4. Exprime sa vive préoccupation quant à la réduction prévue du budget proposé pour le Secrétariat de l’IOCINDIO, qui risque de compromettre la capacité de l’UNESCO et de la COI d’exercer leur rôle de chef de file pour la recherche et les politiques océaniques et de conduire la mise en œuvre de la Décennie de l’Océan dans la région ;  5. Se félicite des actions proposées en ce qui concerne la plate-forme « Les villes avec l’océan » et l’initiation à l’océan dans le cadre de la mise en œuvre de la Décennie de l’Océan dans la région ;  6. Salue les États membres et les partenaires qui recherchent des synergies avec l’IOCAFRICA en vue de l’instauration d’un modèle de coopération entre les sous-commissions ;  7. Approuve le rapport de la première session de l’IOCINDIO et les recommandations qu’il contient ;  8. Note que des fonds supplémentaires devront être mobilisés pour compléter le budget nécessaire à la mise en œuvre des activités prévues dans les décisions adoptées à la première session de l’IOCINDIO ;  9. Encourage les États membres et les partenaires à étudier les possibilités de fournir des ressources ou d’accroître leur soutien à la Sous-Commission, que ce soit par des contributions financières, une aide en nature ou le détachement et le prêt de personnel. |

71. Les représentants de \_\_ États membres ont pris la parole. Les États membres ci-après ont choisi de fournir le compte rendu de leur intervention en plénière sur ce point de l’ordre du jour pour inclusion dans l’annexe d’information au rapport de la réunion : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_.

### 3.4 RAPPORTS DES AUTRES ORGANES SUBSIDIAIRES DE LA COI

### 3.4.1 Systèmes d’alerte et de mitigation relatifs aux aléas océaniques [article 30.3 du Règlement intérieur]

### *3.4.1.1 Services régionaux d’alerte rapide*

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| *Rapports :* | IOC/ICG/CARIBE-EWS-XVIII/3s | Résumé exécutif de la 18esession du Groupe intergouvernemental de coordination du Système d’alerte aux tsunamis et autres risques côtiers dans la mer des Caraïbes et les régions adjacentes (GIC/CARIBE-EWS-XVIII), en ligne,  5-7 et 9 mai 2025 |
|  | IOC/ICG/PTWS-XXXI/3s | Résumé exécutif de la 31esession du Groupe intergouvernemental de coordination du Système d’alerte aux tsunamis dans le Pacifique (GIC/PTWS-XXXI), Beijing (Chine), 7-11 avril 2025 |
|  | IOC/ICG/IOTWMS-XIV/3s | Résumé exécutif de la 14esession du Groupe intergouvernemental de coordination du Système d’alerte aux tsunamis et de mitigation dans l’océan Indien (GIC/IOTWMS-XIV), Banten (Indonésie), 16-19 novembre 2024 |
|  | IOC/ICG/NEAMTWS-XIX/3s | Résumé exécutif de la 19e session du Groupe intergouvernemental de coordination du Système d’alerte rapide aux tsunamis et de mitigation dans l’Atlantique du Nord-Est, la Méditerranée et les mers adjacentes (GIC/NEAMTWS-XIX), Siège de l’UNESCO, Paris, 27‑29 novembre 2024 |
| *Documents d’information :* | N° 206 de la Série technique de la COI *(projet)* | Draft Technical Report of the Tsunami Preparedness Capacity Assessment in the Pacific Ocean |
|  | N° 193 de la Série technique de la COI | Capacity Assessment of Tsunami Preparedness in the Indian Ocean: Status Report 2024 |
| *Documents de référence :* | N° 187 de la Série technique de la COI | EXERCISE CARIBE WAVE 2024: A Caribbean and Adjacent Region Tsunami Warning Exercise, 21 March 2024 |
|  | N° 181 de la Série technique de la COI | EXERCISE INDIAN OCEAN WAVE 23: An Indian Ocean‑wide Tsunami Warning and Communications Exercise, 4‑25 October 2023 |
|  | N° 191 de la Série technique de la COI | EXERCISE PACIFIC WAVE 2024: A Pacific-wide Tsunami Warning and Communications Exercise,  September-November 2024 |
|  | N° 315 des Rapports d’ateliers de la COI | Expert Meeting on Tsunami sources, hazards, risk and uncertainties associated with the Vanuatu, Solomon and New Britain Subduction Zones, Port Vila, Vanuatu, 14‑17 May 2024 |
|  | N° 184 de la Série technique de la COI | NEAMWave 23 Tsunami Exercise: A Tsunami Warning and Communication Exercise for the North-eastern Atlantic, the Mediterranean, and Connected Seas Region, 6‑7 November 2023 |
|  | N° 192 de la Série technique de la COI | Community perceptions of coastal Multi-hazards Risks in the North-Eastern Atlantic, Mediterranean and Connected Seas (NEAM) Region |

72. M. Gérard Metayer, Président du Groupe intergouvernemental de coordination du Système d’alerte aux tsunamis et autres risques côtiers dans la mer des Caraïbes et les régions adjacentes (GIC/CARIBE-EWS), a présenté le rapport de la 18e session du Groupe (GIC/CARIBE‑EWS-XVIII), qui avait eu lieu en ligne du 5 au 7 mai et le 9 mai 2025. Il a appelé l’attention sur les résultats des exercices CARIBE WAVE 2025, qui avaient mobilisé au total 500 000 personnes le 20 mars 2025.

73. À cette session, le GIC a salué le fait que le Service météorologique national des États‑Unis, par l’intermédiaire de ses centres d’alerte aux tsunamis et du Centre international d’information sur les tsunamis, s’était engagé à continuer de fournir en temps voulu des services efficaces en matière de tsunamis afin de protéger la vie, les moyens de subsistance et la prospérité économique aux États-Unis, dans le Pacifique, dans les Caraïbes et dans les régions adjacentes.

74. Parmi les États membres du GIC/CARIBE-EWS, un total de 23 communautés de 14 États membres (dont 10 PEID) étaient désormais certifiées Tsunami Ready dans le cadre du programme correspondant de l’UNESCO-COI. [Saint James Central](https://tsunami.ioc.unesco.org/en/tsunami-ready/bb/stjamescentralcommunity) (Barbade), [Cahuita](https://tsunami.ioc.unesco.org/en/tsunami-ready/cr/cahuita) (Costa Rica), [Portsmouth](https://tsunami.ioc.unesco.org/en/tsunami-ready/dm/portsmouth) (Dominique) et [Laborie](https://tsunami.ioc.unesco.org/en/tsunami-ready/lc/laboriedistrict) (Sainte-Lucie) ont obtenu la reconnaissance Tsunami Ready, rejoignant ainsi 19 autres communautés de la région CARIBE-EWS.

75. M. Metayer a également évoqué l’exercice CARIBE WAVE 26, qui aura lieu le jeudi 19 mars 2026. Les États membres sont invités à envisager de mener tout ou partie de leurs exercices d’intervention en dehors des heures de travail, en particulier la nuit, afin d’être mieux préparés aux tsunamis qui sont plus susceptibles de se produire en dehors des heures de travail.

76. À sa 18e session, le GIC/CARIBE-EWS a recommandé que le Centre consultatif sur les tsunamis en Amérique centrale (CATAC) continue de fonctionner pleinement à titre provisoire afin d’aider les centres nationaux d’alerte aux tsunamis (NTWC), les points focaux pour l’alerte aux tsunamis (TWFP) et les autorités chargées de la gestion des situations d’urgence en Amérique centrale à relever ces défis. Il a en outre recommandé que le Comité directeur du GIC/CARIBE‑EWS collabore avec le CATAC et les États membres afin d’étudier la possibilité de désigner le CATAC comme prestataire de services relatifs aux tsunamis à sa 19e session en 2026 et recommande son admission à la prochaine session du Conseil exécutif de la COI en juin 2026.

77. Le GIC/CARIBE-EWS a pris note avec satisfaction de l’intention exprimée par la Barbade, à sa précédente session, et par Curaçao, à sa 18e session, d’accueillir la prochaine session du GIC/CARIBE-EWS en 2026 et a invité les deux pays à adresser une invitation officielle au Secrétariat à cet effet avant le 15 juin 2025. Si aucune invitation n’était reçue, le Secrétariat inviterait alors tous les États membres du GIC/CARIBE-EWS à adresser une invitation officielle pour l’accueil de la prochaine session du GIC. Le Président a indiqué que le GIC envisageait de ne tenir ses futures sessions en présentiel qu’une année sur deux et de les tenir en ligne les autres années. Le GIC‑CARIBE-EWS envisage d’organiser sa 19e session en ligne en 2026 si aucune invitation officielle n’a été reçue par le Secrétariat avant le 30 septembre 2025.

78. Un nouveau bureau a été élu : M. Gérard Metayer (Haïti) a ainsi été élu Président, Mmes Marie-Noëlle Raveau (France) et Regina Browne (Îles Vierges américaines) ont été réélues Vice-Présidentes et Mme Silvia Chacon Barrantes (Costa Rica) a été élue Vice-Présidente pour un premier mandat.

79. M. Pattabhi Rama Rao Eluri, Président du Groupe intergouvernemental de coordination du Système d’alerte aux tsunamis et de mitigation dans l’océan Indien (GIC/IOTWMS), a présenté le rapport de la 14e session du Groupe, qui avait eu lieu à Banten (Indonésie) du 17 au 19 novembre 2024. Il a évoqué plusieurs manifestations importantes organisées au cours de l’année écoulée, notamment [l’atelier de validation de l’évaluation des capacités liées aux tsunamis dans les océans Indien et Pacifique](https://oceanexpert.net/event/4463), qui avait eu lieu à Bangkok (Thaïlande) du 4 au 6 septembre 2024 ; le deuxième colloque mondial de l’UNESCO-COI sur les tsunamis, sur le thème « Vingt ans après le tsunami de 2004 dans l’océan Indien : réflexion et perspectives », qui s’était tenu à Banda Aceh (Indonésie) du 11 au 14 novembre 2024 ; [l’atelier de formation IOTWMS-Centre d’information sur les tsunamis dans l’océan Indien (IOTIC) sur les cartes, plans et procédures d’évacuation en cas de tsunami et le programme de certification Tsunami Ready de l’UNESCO-COI](https://oceanexpert.net/event/4662), qui s’était déroulé à Hyderabad (Inde) du 15 au 23 avril 2025.

80. Il a déclaré que 48 communautés d’Inde et d’Indonésie avaient obtenu la certification Tsunami Ready de l’UNESCO-COI et a encouragé tous les États membres à mettre en œuvre ce programme dans les communautés vulnérables de façon à atteindre l’objectif de 100 % de communautés à risque résilientes et préparées aux tsunamis, fixé dans le Programme relatif aux tsunamis de la Décennie de l’Océan. Il a souligné l’action menée par l’IOTWMS pour élaborer des produits liés aux tsunamis d’origine non sismique et des produits maritimes NAVAREA, ainsi que la densification des réseaux d’observation.

81. Il a pris acte des résultats concluants des phases 1, 2a et 2b du projet « Renforcer les systèmes d’alerte rapide aux tsunamis dans le nord-ouest de l’océan Indien grâce à la coopération régionale », financé par la Commission économique et sociale pour l’Asie et le Pacifique (CESAP) de l’ONU, ainsi que de la mise en œuvre de la phase 2c du projet de la CESAP dans le nord-ouest de l’océan Indien prévoyant une formation à la cartographie des zones submersibles et des itinéraires d’évacuation à l’appui de la mise en œuvre du programme Tsunami Ready dans la région.

82. Il a informé les participants du caractère exhaustif et de l’intérêt de l’évaluation des capacités de préparation aux tsunamis dans l’océan Indien, menée en 2024, à laquelle 22 États membres avaient contribué.

83. Il a mis en exergue la réussite de l’exercice d’alerte au tsunami IOWave 23, organisé en octobre 2023 avec quatre scénarios, y compris un scénario non sismique, auquel avaient pris part 20 États membres et 45 000 participants de l’océan Indien. Il a annoncé que l’exercice IOWave 25 se déroulerait fin 2025 et comprendrait des scénarios sismiques et non sismiques.

84. Il a indiqué que le Gouvernement du Sultanat d’Oman entendait accueillir la 15e session du GIC/IOTWMS en 2026.

85. Enfin, M. Eluri a pris note avec satisfaction de la contribution précieuse et du soutien constant du Gouvernement australien, qui hébergeait le Secrétariat de l’IOTWMS, ainsi que de l’aide du Gouvernement de la République d’Indonésie, qui hébergeait l’IOTIC.

86. M. Alessandro Amato (Italie), Président du Groupe intergouvernemental de coordination du Système d’alerte rapide aux tsunamis et de mitigation dans l’Atlantique du Nord-Est, la Méditerranée et les mers adjacentes (GIC/NEAMTWS), a présenté les résultats de la 19e session du Groupe (ICG/NEAMTWS-XIX), qui avait eu lieu au Siège de l’UNESCO à Paris (France) du 27 au 29 novembre 2024.

87. Il a évoqué plusieurs activités organisées en 2024, notamment la manifestation parallèle « [Villes et communautés côtières rejoignant le programme Tsunami Ready](https://www.unesco.org/en/articles/strengthening-coastal-resilience-unesco-ioc-initiative-gathers-momentum) », qui s’était déroulée lors de l’édition 2024 de Conférence de la Décennie de l’Océan à Barcelone (Espagne) ; la manifestation parallèle « [Horizons côtiers : voies et actions pour renforcer la résilience face aux risques côtiers](https://www.unesco.org/en/articles/advancing-ocean-decade-actions-enhanced-coastal-hazard-resilience) », organisée lors de la 57e session du Conseil exécutif de la COI ; l’atelier « [Alerte aux tsunamis sur l’île du Stromboli : observations, modélisation, risques et prévisions](https://cat.ingv.it/en/media-and-documents/events-and-workshops#documents) », mis sur pied par l’Institut national de géophysique et de volcanologie (INGV) à Stromboli (Italie) du 5 au 7 octobre, auquel avaient participé 80 experts internationaux afin de mieux comprendre les sources tsunamigènes non sismiques et la nécessité d’améliorer les systèmes d’alerte rapide aux tsunamis générés par le Stromboli.

88. Il a fait savoir que plusieurs membres du GIC/NEAMTWS avaient participé au [deuxième colloque mondial UNESCO-COI sur les tsunamis](https://globaltsunamisymposium.bmkg.go.id/), sur le thème « Vingt ans après le tsunami de 2004 dans l’océan Indien : réflexion et perspectives », qui s’était tenu à Banda Aceh du 11 au 14 novembre 2024.

89. Il a signalé la diffusion de [deux courts documentaires](https://www.unesco.org/en/articles/tsunami-risk-mediterranean-malta-and-stromboli-island-focus-new-documentaries) mettant en évidence le risque de tsunami et le système d’alerte rapide liés au volcan Stromboli, ainsi que le risque de télétsunami encouru par Malte.

90. Il a indiqué que de nouvelles villes d’Égypte ([Alexandrie](https://www.ioc.unesco.org/en/articles/alexandria-achieves-momentous-recognition-egypt-and-africas-first-unesco-ioc-tsunami-ready-community)), de France ([Cannes](https://www.ioc.unesco.org/en/articles/cannes-municipality-achieves-historic-recognition-unesco-ioc-tsunami-ready-community)), de Grèce ([Samos](https://www.unesco.org/en/articles/samos-achieves-unesco-ioc-tsunami-ready-recognition)), d’Italie ([Minturno](https://www.unesco.org/en/articles/unescos-intergovernmental-oceanographic-commission-unesco-ioc-recognizes-minturno-italys-first)), d’Espagne ([Chipiona](https://www.unesco.org/en/articles/chipiona-honoured-spains-first-unesco-ioc-tsunami-ready-recognized-city)) et de Türkiye ([Büyükçekmece](https://www.ioc.unesco.org/en/articles/unesco-recognizes-buyukcekmece-first-tsunami-ready-community-turkiye)) avaient reçu la certification Tsunami Ready de l’UNESCO-COI en 2024, et a rendu compte des progrès réalisés à Chypre (Larnaca), à Malte (Marsaxlokk) et au Maroc (El Jadida). Il a réaffirmé l’intention de décerner la certification Tsunami Ready à 25 villes de pays méditerranéens au total d’ici à la fin de 2026, de façon à ce que 100 % des communautés exposées aux tsunamis soient préparées et résilientes face à cet aléa d’ici à 2030, grâce à la mise en œuvre du programme Tsunami Ready de l’UNESCO‑COI et d’autres initiatives.

91. Il a annoncé le début officiel de la phase II du nouveau projet CoastWAVE ([CoastWAVE 2.0](https://tsunami.ioc.unesco.org/en/articles/coastwave)), intitulée « Étendre et renforcer la résilience des communautés côtières de l’Atlantique du Nord-Est et de la mer Méditerranée face à l’impact des tsunamis et autres risques côtiers liés au niveau de la mer », le 1er juillet 2024, ainsi que de son atelier de lancement qui s’était tenu le 6 novembre 2024 à l’issue de la phase I du projet CoastWAVE de la Direction générale de la protection civile et des opérations d’aide humanitaire européennes (DG-ECHO) de l’Union européenne (UE), clôturée le 30 juin 2024.

92. Il s’est félicité des contributions apportées par la DG-ECHO dans le cadre du mécanisme de protection civile de l’UE (UPCM) à l’appui de la mise en place et de l’amélioration des systèmes d’alerte rapide et de préparation aux tsunamis dans la région de l’Atlantique du Nord-Est, de la Méditerranée et des mers adjacentes, et a noté que ces actions devraient être considérées comme une contribution précieuse à l’initiative « Alertes précoces pour tous » ([EW4ALL](https://earlywarningsforall.org/fr/node/22533)) et aux [objectifs européens en matière de résilience face aux catastrophes](https://civil-protection-humanitarian-aid.ec.europa.eu/what/civil-protection/european-disaster-risk-management/european-disaster-resilience-goals_fr).

93. Il a informé l’Assemblée des progrès réalisés dans le cadre des initiatives liées aux câbles de surveillance scientifique et de télécommunication fiable (SMART), en particulier du [câble sous‑marin atlantique reliant le continent, les Açores et Madère (CAM) du Portugal](https://www.smartcables.org/smartnews/government-of-portugal-formally-commits-to-cam-smart-cable-system) et le déploiement prévu de deux capteurs de pression en eaux profondes par l’INGV (Italie) en 2025 dans la mer Ionienne.

94. M. Amato a annoncé l’intention de mener de nouvelles actions visant à accroître la disponibilité des données sismiques et des données relatives au niveau de la mer dans le nord de l’Afrique grâce à des accords avec les États membres et avec les institutions chargées de la gestion des réseaux de surveillance.

95. Il a conclu en annonçant que le prochain exercice NEAMWave, NEAMWave 26, aurait lieu en mars 2026, et a indiqué que l’Italie entendait accueillir la 20e session du GIC/NEAMTWS en 2025, qui donnerait l’occasion de célébrer les 20 ans de ce groupe.

96. M. Dakui Wang (Chine), récemment élu président du Groupe intergouvernemental de coordination du Système d’alerte aux tsunamis et de mitigation dans le Pacifique (GIC/PTWS), a présenté le rapport de la 31e session du Groupe, qui s’était tenue du 7 au 11 avril 2025 en Chine, ainsi que ses trois Vice-Présidents nouvellement élus : Mme Lara Bland (Nouvelle-Zélande), Mme Mylene Villegas (Philippines) et M. Levu Antfalo (Vanuatu).

97. Il a également rendu compte des résultats concluants de l’organisation et de la conduite de l’exercice Vague du Pacifique 24 (PacWave 24), qui s’était déroulé de septembre à novembre 2024, ainsi que du premier essai de diffusion de produits liés à la sécurité maritime, en particulier auprès des coordinateurs NAVAREA VI, X, XI, XII, XIII, XIV, XV et XVI. Il a indiqué que l’exercice PacWave 26 se déroulerait de septembre à novembre 2026 et mettrait à l’épreuve la capacité des pays à s’acquitter de leurs responsabilités en matière d’alerte et d’intervention dans l’éventualité où un ou plusieurs TSP du PTWS ne seraient pas en mesure de fournir rapidement des consignes. Des scénarios plus complexes, portant par exemple sur des sources non sismiques ou des phénomènes multiples, seraient également envisagés pour renforcer la coopération avec les services locaux, nationaux ou régionaux de surveillance des géorisques.

98. Il a précisé que parmi les États membres du GIC/CARIBE-EWS, 23 communautés de huit pays (dont cinq PEID) étaient désormais certifiées Tsunami Ready dans le cadre du programme correspondant de l’UNESCO-COI. Les Palaos étaient le premier État membre du Pacifique de l’UNESCO-COI et le premier PEID à obtenir cette certification. À sa 31e session, le GIC/PTWS avait provisoirement approuvé la méthode d’équivalence Tsunami Ready du PTWS, qui permettrait aux États membres de faire rapport sur leurs stratégies de gestion du risque de tsunami d’une manière comparable au programme de certification Tsunami Ready, conformément au deuxième objectif fixé dans le Programme relatif aux tsunamis de la Décennie de l’Océan sous la houlette de l’UNESCO‑COI, à savoir que d’ici à 2030, 100 % des communautés à risque soient préparées et résilientes face à ce phénomène, grâce à des actions telles que le programme Tsunami Ready.

99. M. Wang a indiqué que l’évaluation des capacités de préparation aux tsunamis dans le Pacifique, première mesure systémique des capacités existantes visant à guider l’amélioration du PTWS, avait été lancée en janvier 2025, avec l’aimable soutien de la CESAP. Le rapport final sur cette initiative serait publié en septembre 2025 et envoyé aux contacts nationaux pour les tsunamis (TNC) du GIC/PTWS à des fins d’examen.

100. M. Wang a également indiqué que l’Équateur accueillerait généreusement la 32e session du GIC/PTWS, en 2027, dont les dates et le lieu précis restaient à déterminer.

101. En ce qui concernait la nécessité d’une mobilisation active de l’Argentine aux côtés du GIC/CARIBE-EWS et du GIC/PTWS au vu de ses responsabilités de coordination dans le cadre de ses activités nationales de recherche et de sauvetage et de la NAVAREA VI, conformément à la décision EC-57/3.2, il a fait état de la participation active de l’Argentine à l’exercice PacWave 24 en tant que coordonnateur NAVAREA VI aux fins de la mise à l’essai de la diffusion de produits liés à la sécurité maritime en cas de tsunami, ainsi que de sa participation au GIC/PTWS-XXXI comme observateur. Il a indiqué que le GIC/PTWS encourageait l’Argentine à prendre une part active aux futurs exercices PacWave en rapport avec ses responsabilités relatives à la recherche et au sauvetage ainsi qu’à la coordination de la NAVAREA VI.

102. En ce qui concernait la capacité opérationnelle totale du CATAC en sa qualité de TSP du GIC/CARIBE-EWS, il a rappelé la recommandation formulée par le GIC/PTWS à sa 30e session, selon laquelle le CATAC pouvait officiellement débuter l’ensemble de ses activités à une date qui serait fixée après discussion avec le GIC/CARIBE-EWS (recommandation ICG/PTWS-XXX-6), prenant note de la recommandation faite par le GIC/CARIBE-EWS à sa 17e session (recommandation ICG/CARIBE-EWS-XVII.8) d’envisager d’admettre le CATAC en tant que TSP en vue de son admission définitive par l’Assemblée à sa présente session.

### *3.4.1.2 Coordination mondiale des systèmes d’alerte aux aléas liés au niveau de la mer et de mitigation [décision A-31/3.4.1]*

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  |  | |
| *Rapport :* | IOC/TOWS-WG-XVIII/3 | Rapport de la 18e session du Groupe de travail sur les systèmes d’alerte aux tsunamis et autres aléas liés au niveau de la mer, et de mitigation (TOWS-WG-XVIII), Siège de l’UNESCO, Paris, 24-25 février 2025 | |
| *Documents de référence :* | IOC/BRO/2025/1 | Second UNESCO-IOC Global Tsunami Symposium, Banda Aceh, Indonesia, 11-14 November 2024 | |
|  | N° 183 de la Série technique de la COI | Monitoring and Warning for Tsunamis Generated by Volcanoes | |
|  | N° 200 de la Série technique de la COI | Meteotsunamis: definition, detection and alerting services investigation | |

103. M. Amr Zakaria Hamouda (Égypte), Vice-Président de la COI et Président du Groupe de travail sur les systèmes d’alerte aux tsunamis et autres aléas liés au niveau de la mer, et de mitigation (TOWS-WG), a fait rapport sur la 18e réunion du Groupe, qui avait eu lieu les 24 et 25 février 2025 au Siège de l’UNESCO (COI).

104. Il a indiqué que cette réunion avait permis d’évaluer les progrès réalisés au regard de la décision A-32/4.3.1 de l’Assemblée de la COI et de la décision EC-57/3.2.1 du Conseil exécutif de la COI. Il a fait savoir que le Groupe de travail avait examiné les rapports des Groupes intergouvernementaux de coordination (GIC) de la COI, du comité scientifique du Programme relatif aux tsunamis de la Décennie de l’Océan ainsi que de ses équipes spéciales sur la gestion et la préparation en cas de catastrophe (TT-DMP) et sur les opérations de veille aux tsunamis (TT-TWO).

105. M. Hamouda a mis en exergue la coopération constante avec le Bureau des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe (UNDRR), qui avait invité la COI à définir conjointement le thème de l’édition 2025 de la Journée mondiale de sensibilisation aux tsunamis en l’articulant autour du programme de certification Tsunami Ready de l’UNESCO‑COI, de la campagne « Pour des villes résilientes 2030 » ainsi que des mots‑dièses #GetToHighGround (#GagnezLesHauteurs) et #TsunamiReady en vue de faire participer les citoyens à la sensibilisation aux tsunamis.

106. Il a déclaré que le Groupe de travail avait approuvé la publication d’une version révisée du document *Tsunami Watch Operations: Global Service Definition Document*, [n° 130 de la Série technique de la COI](https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000246931) (2016), avec les mises à jour proposées par la TT‑TWO.

107. M. Hamouda a indiqué que le TOWS-WG et les quatre GIC régionaux avaient manifesté leur vive reconnaissance au Gouvernement de l’Indonésie, qui avait organisé et accueilli conjointement et avec succès, à Banda Aceh, du 11 au 14 novembre 2024, le deuxième colloque mondial de la COI sur les tsunamis, sur le thème « Vingt ans après le tsunami de 2004 dans l’océan Indien : réflexion et perspectives ».

108. M. Hamouda a enfin fait savoir que le Groupe de travail avait recommandé à l’Assemblée de la COI de prolonger le mandat des équipes spéciales inter-GIC, la TT-DMP et la TT-TWO, et recommandé d’approuver le mandat actualisé de la TT-DMP.

|  |
| --- |
| *Projet de décision A-33/3.4.1*  **Systèmes d’alerte et de mitigation relatifs aux aléas océaniques**  L’Assemblée,  1. Ayant examiné le résumé exécutif des récentes sessions des Groupes intergouvernementaux de coordination (GIC) des quatre systèmes d’alerte aux tsunamis et (ICG/NEAMTWS-XIX/3s, ICG/CARIBE-EWS-XVIII/3s, ICG/PTWS‑XXXI/3s et ICG/IOTWMS-XIV/3s) ainsi que le rapport du Groupe de travail sur les systèmes d’alerte aux tsunamis et autres aléas liés au niveau de la mer, et de mitigation (TOWS-WG-XVIII),  2. Approuve les rapports des GIC de la COI et du TOWS-WG ;  3. Prend note avec satisfaction des progrès accomplis pendant la période intersessions, notamment :  (i) la coordination des exercices de préparation aux tsunamis PacWave 24 (septembre à novembre 2024), CARIBE WAVE 24 (21 mars 2024), NEAMWave 23 (6 et 7 novembre 2023) et IOWave23 (4-25 octobre 2023) ;  (ii) les progrès constants dans la mise en œuvre du programme de certification Tsunami Ready de l’UNESCO-COI dans les Caraïbes, l’océan Indien, la région Pacifique et la région de l’Atlantique du Nord-Est, de la Méditerranée et des mers adjacentes, avec plus de 100 communautés certifiées dans 31 États membres en avril 2025 ;  (iii) la participation continue de l’équipe spéciale sur les opérations de veille aux tsunamis (TT-TWO) à l’élaboration de bulletins spécialisés de prestataires de services relatifs aux tsunamis (TSP) à l’intention du secteur maritime, en consultation avec le Sous-Comité sur le Service mondial d’avertissements de navigation (SMAN) de l’Organisation hydrographique internationale (OHI) ;  (iv) la collaboration prévue avec l’Organisation météorologique mondiale (OMM) en vue d’élaborer un modèle de protocole d’alerte commun (PAC) mondial pour les TSP afin de faciliter la diffusion des bulletins des TSP auprès des centres nationaux d’alerte aux tsunamis (NTWC), entre les TSP de différents bassins ainsi que pour les bulletins publics des TSP, qui sera soumis à l’approbation du TOWS-WG à sa prochaine session ;  (v) la publication des rapports intitulés *Monitoring and Warning for Tsunamis Generated by Volcanoes* ([n° 183 de la Série technique de la COI](https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000388765)) et *Meteotsunamis : definition, detection and alerting services investigation* ([n° 200 de la Série technique de la COI](https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000392653)), ainsi que le compte rendu du deuxième colloque mondial de la COI sur les tsunamis, sur le thème « Vingt ans après le tsunami de 2004 dans l’océan Indien : réflexion et perspectives », tenu à Banda Aceh du 11 au 14 novembre 2024 ([Brochure 2025-1 de la COI](https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000392712)) ;  (vi) la tenue, du 3 au 5 décembre 2024 à Heredia (Costa Rica), d’une réunion conjointe d’experts sur les sources tsunamigènes d’origine sismique dans le nord-ouest des Caraïbes et d’origine non sismique dans les Caraïbes et les régions adjacentes ;  (vii) le rapport de la réunion d’experts sur les sources tsunamigènes, les aléas, les risques et les incertitudes associés aux zones de subduction de Vanuatu, de San Cristobal et de Nouvelle-Bretagne, tenue à Port Vila (Vanuatu) du 14 au 17 mai 2024 ([IOC/2025/WR/315](https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000392442)) ;  (viii) le lancement des formations en ligne de l’UNESCO-COI en matière de sensibilisation et de préparation aux tsunamis, par le biais de la plate‑forme de [l’Académie mondiale OceanTeacher](https://classroom.oceanteacher.org/) ;  (ix) l’exposition « [Tsunami : Sea Change for Resilience](https://tsunami.ioc.unesco.org/en/impact/eyewitness-survivors-project) », mise sur pied en partenariat avec le Bureau des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe (UNDRR) et Nautilus, qui présente des portraits réalisés par Matt Porteous et des témoignages poignants ainsi que des œuvres d’art historiques et contemporaines commémorant le 20e anniversaire du tsunami de 2004 dans l’océan Indien ; l’organisation, le 26 novembre 2024 au Siège de l’UNESCO, de la cérémonie de commémoration du [20e anniversaire du tsunami de 2004 de l’océan Indien](https://www.unesco.org/fr/articles/resilience-et-commemoration-20-ans-apres-le-tsunami-de-locean-indien-de-2004) afin de réfléchir à la résilience, de mettre à l’honneur les personnes touchées et de réaffirmer notre engagement en faveur de la préparation aux catastrophes ;  4. Se félicite de la désignation des nouveaux membres des bureaux du GIC/IOTWMS, du GIC/PTWS (et du GIC/CARIBE-EWS, à confirmer) pour l’exercice biennal 2025‑2027 ;  5. Manifeste sa vive reconnaissance au Gouvernement de l’Indonésie, qui a organisé et accueilli conjointement et avec succès à Banda Aceh, du 11 au 14 novembre 2024, le deuxième colloque mondial de la COI sur les tsunamis, sur le thème « Vingt ans après le tsunami de 2004 dans l’océan Indien : réflexion et perspectives » ;  6. Approuve le plan de mise en œuvre de la Coalition Tsunami Ready, tel que révisé par le comité scientifique du Programme relatif aux tsunamis de la Décennie de l’Océan et les équipes spéciales sur la gestion et la préparation en cas de catastrophe (TT-DMP) et sur les opérations de veille aux tsunamis (TT-TWO), y compris :  (i) le mandat et les attributions de la Coalition,  (ii) la structure de la Coalition, et  (iii) les principaux partenaires de la Coalition recensés ;  7. Charge les GIC régionaux :  (i) de convenir des modalités des prestataires de services relatifs aux tsunamis (TSP) au sein de chaque GIC afin que ces services soient assurés à tout moment dans l’ensemble de la zone desservie par le GIC ;  (ii) d’élaborer des procédures opérationnelles normalisées relatives aux volcans dont l’éruption est susceptible de générer un tsunami dans la zone qu’ils desservent ;  (iii) de veiller à ce que la diffusion des bulletins spécialisés des TSP destinés au secteur maritime soit mise à l’essai dans le cadre du CARIBE-EWS, de l’IOTWMS et du NEAMTWS par au moins un TSP, par le biais des tests de communication prévus ou des exercices de préparation aux tsunamis ;  (iv) de faire en sorte que la mise en œuvre opérationnelle totale des bulletins des TSP destinés au secteur maritime par au moins un TSP dans chaque GIC ait lieu en 2025 ;  8. Recommande aux GIC régionaux :  (i) d’établir des liens entre les services météorologique et hydrologique nationaux d’une part et les TSP et les NTWC d’autre part afin que les instruments spécifiques relatifs aux tsunamis, notamment les tsunamètres, les systèmes d’évaluation et d’enregistrement des tsunamis en mer profonde (DART®) et les systèmes de câbles océaniques soient correctement surveillés et utilisés aux fins de la détection des tsunamis météorologiques ;  (ii) de continuer à étudier les méthodes de prévision des tsunamis et la possibilité de les adopter, notamment les méthodes probabilistes, en vue de proposer une prévision axée sur les impacts, qui pourrait également étayer les processus d’intervention, de relèvement et d’évaluation des besoins à la suite d’une catastrophe ;  (iii) de donner la priorité aux ateliers ou sommets régionaux relatifs au programme de certification Tsunami Ready en 2025 et d’organiser de nouveaux ateliers ou sommets avant 2030 ;  9. Prie les États membres de la COI de donner la priorité à l’installation et au déploiement de nouveaux marégraphes côtiers ainsi que de systèmes de détection et d’observation des tsunamis dans des régions qui sont exposées à un risque élevé de tsunami et comportent des zones prioritaires insuffisamment couvertes (par ordre alphabétique : Afrique du Nord, mer des Caraïbes (nord, ouest et sud-est), mer de Chine méridionale, mer Égée, océan Indien (est et nord), mer Jaune, mer des Philippines, mer des Salomon et mer de Timor), afin de détecter et de confirmer la survenue d’un tsunami le plus tôt possible ;  10. Encourage les États membres à verser des contributions financières volontaires au Compte spécial de la COI ainsi que des contributions en nature pour soutenir le Programme relatif aux tsunamis de la Décennie de l’Océan, le programme de certification Tsunami Ready de la COI et la Coalition Tsunami Ready ;  11. Prie le Secrétariat de la COI :  (i) d’informer les États membres de l’existence de la boîte à outils Tsunami Ready en adressant une lettre circulaire de la COI aux contacts nationaux pour les tsunamis ainsi qu’aux conseils nationaux du programme Tsunami Ready et, plus largement, en annexant ce document aux *Principes directeurs pour le programme de certification Tsunami Ready* ([n° 74 des Manuels et guides de la COI](https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000381353_fre)) ;  (ii) de diffuser la version finale du produit/modèle d’alerte aux tsunamis destiné aux radioamateurs, qui fera office de recommandation ;  (iii) de finaliser le plan de mise en œuvre de la Coalition Tsunami Ready en consultation avec le Président de la Coalition Tsunami Ready, les partenaires, ambassadeurs ou interlocuteurs assimilés de la Coalition, et le co-Président de la Coalition ;  (iv) d’envoyer des invitations aux partenaires, aux ambassadeurs ou aux interlocuteurs assimilés de la Coalition, et au co-Président de la Coalition, et d’aborder urgemment la question des ressources nécessaires ;  12. Décide de prolonger le mandat des équipes spéciales inter-GIC, la TT-DMP et la TT‑TWO, selon le mandat actualisé de l’équipe spéciale sur la gestion et la préparation en cas de catastrophe liée à un tsunami, qui figure à l’annexe 1.  Annexe 1 à la décision A-33/3.4.1  **Équipe spéciale sur la gestion et la préparation en cas de catastrophe  liée à un tsunami (TT-DMP)**  Mandat révisé  (i) Faciliter, en collaboration avec les principales parties prenantes et organisations internationales (telles que l’UNDRR, la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, le PNUD, l’OMM, etc.) et les initiatives (telles que la Coalition Tsunami Ready, l’Initiative pour la prévision des inondations côtières, etc.), le partage d’expériences et d’informations sur les mesures de préparation et d’atténuation, les campagnes d’éducation et de sensibilisation et d’autres questions relatives à la gestion des catastrophes et à la préparation aux tsunamis ainsi qu’à d’autres aléas littoraux liés au niveau de la mer ;  (ii) Promouvoir et faciliter la mise en œuvre du programme de certification Tsunami Ready et d’autres initiatives similaires ainsi que les activités de développement des capacités qui s’y rapportent, en ciblant spécifiquement les petits États insulaires en développement et les pays les moins avancés ;  (iii) Promouvoir la préparation des communautés côtières grâce à des supports et à des campagnes d’éducation et de sensibilisation ;  (iv) Faciliter le développement des capacités et la formation au sein des Groupes intergouvernementaux de coordination (GIC) afin de renforcer les capacités d’intervention d’urgence des États membres et de leurs services de gestion des catastrophes ;  (v) Promouvoir les programmes de préparation et les outils d’évaluation existants et encourager leur élaboration, ainsi que les synergies avec d’autres initiatives (par exemple, villes résilientes, écoles en sécurité, etc.) qui ont fait leurs preuves dans le cadre d’un système régional d’alerte aux tsunamis et d’atténuation de leurs effets, s’il y a lieu ;  (vi) Faciliter la coordination des centres d’information sur les tsunamis des GIC et renforcer leurs capacités à faire office de centres d’échanges d’information au service de l’élaboration de supports d’éducation et de préparation ainsi que du développement des capacités et de la formation ;  (vii) Faire rapport au Groupe de travail sur les systèmes d’alerte aux tsunamis et autres aléas liés au niveau de la mer, et de mitigation (TOWS-WG).  Les représentants formant l’équipe spéciale inter-GIC sur la gestion et la préparation en cas de catastrophe sont nommés sur proposition du président de leur GIC respectif. Les membres se composent de deux représentants de chaque GIC, dont l’un peut représenter le centre d’information sur les tsunamis du GIC. Le président de la COI désigne le président de l’équipe de travail. |

109. Les représentants de \_\_ États membres ont pris la parole. Les États membres ci-après ont choisi de fournir le compte rendu de leur intervention en plénière sur ce point de l’ordre du jour pour inclusion dans l’annexe d’information au rapport de la réunion : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_.

### 3.4.2 Échange international des données et de l’information océanographiques (IODE) : 28e session, Santa Marta (Colombie), 12-14 mars 2025

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| *Rapport :* | IOC/IODE-28/3s | Executive Summary Report of the 28th session of the International Oceanographic Data and Information Exchange Committee, Santa Marta, Colombia,  12-14 March 2025 |
| *Documents d’information :* | IOC/IODE-28/3 | Résumé de la 28e session du Comité de la COI sur l’échange international des données et de l’information océanographiques, Santa Marta (Colombie),  12-14 mars 2025 |
|  | IOC/IODE-28/3 Annexe II | Décisions et recommandations adoptées à la 28e session du Comité sur l’IODE |
|  | IOC/IODE-28/3 Annexe V | Fiche d’action IODE-28 |
|  | [IOC/IODE-28/6.3](https://oceanexpert.org/document/35719) | [Performance Review of the IOC Project Office for IODE 2024](https://oceanexpert.org/document/35719) |

110. Mme Lotta Fyrberg/Paula Correa Sierra, co-Présidente de l’IODE, a présenté ce point. Elle a informé l’Assemblée des conclusions de la 28e session du Comité de la COI sur l’IODE et de la troisième Conférence internationale sur les données océaniques (IODC-III), tenue antérieurement, lesquelles ont eu lieu à l’Institut de recherche marine et côtière (INVEMAR) de Santa Marta (Colombie).

111. [La troisième Conférence internationale sur les données océaniques (IODC-III) a rassemblé 198 participants, parmi lesquels des experts de premier plan en matière de données relatives à la biodiversité marine, d’océanographie, de technologies de l’information et de science des données, ainsi que des spécialistes de la gestion des écosystèmes, de la planification de l’espace marin, et même de nouveaux domaines tels que la gestion des géodonnées et la gouvernance marine du continent antarctique.](https://oceandataconference.org)

112. La Conférence a souligné l’importance de renforcer l’infrastructure des données, d’améliorer l’accessibilité et de favoriser la collaboration afin de garantir une participation inclusive et équitable à l’écosystème numérique mondial pour les océans. L’un des principaux objectifs de l’IODC-III était d’améliorer l’interopérabilité et la normalisation des données à l’appui des principaux cadres mondiaux, tels que l’instrument international juridiquement contraignant des Nations Unies sur la conservation et l’utilisation durable de la biodiversité marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale (BBNJ) et le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal. Les débats ont mis en relief la nécessité de mettre en place des principes FAIR (Facilement trouvable, Accessible, Interopérable et Réutilisable) pour les données, des infrastructures solides et des méthodes harmonisées afin de rationaliser les efforts de partage et d’intégration des données. Les technologies émergentes, notamment l’ADN environnemental, les engins sous-marins autonomes et les interfaces basées sur l’intelligence artificielle, ont été considérées comme des évolutions majeures dans le domaine de la surveillance et de la conservation de la biodiversité marine. Ces innovations facilitent une collecte de données économique, améliorent l’évaluation de la biodiversité et soutiennent la prise de décisions en matière de protection de l’environnement marin. Cependant, l’intégration de ces nouveaux flux de données dans les bases de données existantes reste un défi qui exige une coordination accrue et des solutions techniques.

113. La Conférence a souligné la nécessité d’adopter des approches inclusives de la collecte de données, intégrant les savoirs locaux et les initiatives régionales. La mise en œuvre de projets communautaires et l’utilisation d’outils basés sur la technologie mobile ont montré que la participation au niveau local pouvait contribuer aux bases de données marines, en améliorant les ensembles de données mondiales tout en répondant aux besoins environnementaux et socioéconomiques locaux. Le renforcement des cadres politiques, l’amélioration du suivi à l’échelle régionale et la promotion de la collaboration entre les communautés scientifiques et locales ont été identifiés comme des priorités centrales. Les efforts de développement des capacités restent fondamentaux pour garantir un accès équitable aux données océaniques. Les collaborations régionales, telles que celles qui ont été mises en place en Amérique latine et dans les Caraïbes, visent à améliorer le partage et l’accessibilité des données entre les différents groupes de parties prenantes. Les programmes de formation, les initiatives de mentorat et l’adoption de pratiques exemplaires favorisent la durabilité à long terme de la gestion des données marines. Au-delà des avancées technologiques, l’IODC-III a pris acte du rôle indispensable que jouent les personnes dans la collecte, la conservation et l’application des données océaniques. Les réseaux de bénévoles, les initiatives de science citoyenne et la formation de la main-d’œuvre sont essentiels au maintien de la qualité des informations relatives à la biodiversité marine. Il est crucial de garantir un financement et un soutien institutionnel durables pour ces activités, afin de préserver l’intégrité à long terme des systèmes de données océaniques. La Conférence a réaffirmé l’urgence de bâtir un écosystème numérique unifié et inclusif pour les océans, où convergent les connaissances scientifiques, culturelles, historiques et locales. La concrétisation de cette vision nécessite des efforts soutenus en matière d’harmonisation des données et des politiques et de coopération internationale. En renforçant ces piliers, la communauté océanographique se rapproche d’un avenir dans lequel les connaissances sur les océans seront exploitables par tous et accessibles et utiles à tous.

114. Une réunion subsidiaire sur les aspects non techniques de la mise en œuvre du Système de données et d’information océanographiques (ODIS) a abouti à la formulation des recommandations suivantes : (i) indiquer les données océanographiques qu’il est utile de partager ; (ii) lorsque le Bureau de coordination de la Décennie pour le partage des données océaniques (DCO-ODS) révisera le manuel relatif à la publication des données (*Data Publication Cookbook*), plus tard dans l’année, indiquer clairement que la recommandation porte sur la publication ouverte et le libre accès ; (iii) renforcer les centres nationaux de données océanographiques (CNDO) en faisant mieux connaître leur existence et leur mission et en mettant en avant l’importance des activités de gestion des données, dans un premier temps ; (iv) à mesure que l’architecture de données de la COI se développe (voir le point 3.4.3), en intégrant l’ODIS, collaborer et communiquer avec d’autres organisations intergouvernementales, en prenant pour exemple la collaboration avec l’Organisation météorologique mondiale ; (v) le DCO-ODS et l’ODIS devraient communiquer étroitement sur les difficultés auxquelles se heurtent les actions de la Décennie et d’autres organismes pour intégrer la fédération de l’ODIS afin de donner la priorité à la mise en place de systèmes et de processus ; (vi) le DCO-ODS devrait élaborer des supports de communication pour faire mieux connaître l’existence et la mission des CNDO ; (vii) le Groupe de gestion de l’IODE devrait inciter les bureaux régionaux de la COI à communiquer avec les CNDO et à les rencontrer ; (viii) le Groupe de gestion de l’IODE devrait encourager le nouveau Président du Cadre de référence de l’IODE pour la gestion de la qualité à rappeler aux CNDO que le processus d’accréditation s’inscrit dans le cadre de leur renforcement ; et (ix) élaborer une page consacrée aux enseignements à retenir pour le guide de l’ODIS (*ODIS Book*) afin de faire mieux comprendre les difficultés auxquels d’autres entités ont été confrontées pour rejoindre la fédération de l’ODIS.

115. Mme Lotta Fyrberg/Paula Correa Sierra a indiqué que la 28e session du Comité sur l’IODE avait réuni, en présentiel, 71 participants venus de 24 États membres et de deux organisations. Afin d’accroître la participation, en particulier des États membres du Sud mondial, la session a également été diffusée en ligne, en offrant aux 62 participants la possibilité d’envoyer des commentaires et des questions par chat.

116. Le Comité a essentiellement porté son attention sur les questions clés suivantes : (i) la contribution du programme de l’IODE à la mise en œuvre de la Stratégie à moyen terme de la COI (2022-2029) ; (ii) la situation du réseau de l’IODE et l’état de santé des CNDO ; (iii) l’état d’avancement des composantes et des activités de programme de l’IODE ; (iv) l’état d’avancement des activités menées conjointement avec les programmes de la COI et d’autres organisations ; (v) les résultats de la troisième Conférence internationale sur les données océaniques ; (vi) les progrès de la coopération de l’IODE avec la Décennie de l’Océan des Nations Unies ; (vii) la promotion du partage des données océaniques pour le développement durable dans les zones relevant de la juridiction nationale ; (viii) la mise en place de l’architecture de données de la COI ; (ix) le renouvellement du mémorandum d’accord conclu entre l’Institut flamand de la mer et la COI en ce qui concerne le Bureau des projets de la COI pour l’IODE (2027-2031) ; (x) le plan de travail et le budget pour 2025-2026.

117. Le Comité a noté que l’IODE contribuait à quatre des cinq objectifs par le biais de ses composantes de programme OBIS, ODIS et Académie mondiale OceanTeacher. Il a toutefois demandé au Secrétariat, en consultation avec le Groupe de gestion de l’IODE, (i) d’élaborer des indicateurs clés de performance pertinents ; (ii) de prendre en considération la nécessité de collaborer avec d’autres programmes de la COI, en gardant à l’esprit la nature transversale de la gestion et du partage des données et des informations océanographiques.

118. Pendant l’intersession, trois États membres (Maurice, Panama et Égypte) ont établi ou rétabli un CNDO, deux CNDO ont été transférés dans d’autres institutions d’accueil, et six organisations ont demandé avec succès leur adhésion à l’IODE en tant qu’unité de données associée de l’IODE. Le Comité a souligné l’importance d’accueillir un CNDO et a appelé les États membres de la COI qui n’en ont pas encore créé à le faire, afin que leurs données océanographiques soient partagées à l’échelle mondiale et que leurs océanologues nationaux aient facilement accès aux banques mondiales de données océanographiques.

119. Mme Lotta Fyrberg/Paula Correa Sierra a indiqué que le premier contrôle de l’état de santé des CNDO avait été réalisé à l’aide de critères fondamentaux. Un nombre important de centres ont obtenu une faible note, mettant en évidence la nécessité d’améliorer leur participation aux activités internationales de l’IODE. Tout en reconnaissant que ce premier bilan de santé doit être affiné, le Comité a exprimé sa préoccupation quant aux CNDO qui ont obtenu de mauvais résultats.

120. En ce qui concerne l’activité relative aux bonnes pratiques océanographiques de l’IODE/GOOS, le Comité, tenant compte de la pertinence du système de bonnes pratiques océanographiques de la COI (OPBS) pour tous les programmes de la Commission, a demandé aux États membres de considérer l’OBPS comme une activité à l’échelle de la COI et aux programmes de la COI (mondiaux et régionaux) de financer l’OBPS conjointement avec le GOOS et l’IODE (voir le point 3.4.4).

121. Mme Lotta Fyrberg/Paula Correa Sierra a informé l’Assemblée que la coopération avec les autres programmes de la COI et d’autres organisations s’était poursuivie et développée. Cette coopération porte notamment sur le Système d’information sur les algues nuisibles, la base de données et l’atlas mondiaux sur l’oxygène de l’océan (GO2DAT), la facilitation de la fourniture de données relatives à l’indicateur 14.3.1 des ODD sur un portail en ligne dédié, le Rapport mondial sur les sciences océaniques de l’UNESCO-COI, le Rapport sur l’état de l’océan de la COI et la mise en œuvre avec le GOOS de l’OBPS. Une coopération est également menée avec tous les programmes de la COI concernant l’architecture de données de la COI, avec la Section de la résilience aux tsunamis de la COI concernant l’élaboration de supports d’apprentissage en ligne par le biais de l’Académie mondiale OceanTeacher, ainsi qu’avec la Section des politiques marines et de la coordination régionale de la COI concernant la mise en place d’un cours de formation en ligne autonome MSPglobal dans le cadre de l’Académie OceanTeacher.

122. Mme Lotta Fyrberg/Paula Correa Sierra a en outre indiqué que le Secrétaire exécutif de la COI avait informé le Comité qu’après le départ à la retraite de M. Peter Pissierssens, le 31 mai 2025, Mme Joanna Post, cheffe de la Section des observations et services océaniques, le remplacerait à titre intérimaire. Le Comité a souligné qu’il était urgent de trouver une solution permanente pour remplacer le chef du Bureau des projets de l’IODE dans les meilleurs délais. Il a également insisté sur l’importance de recruter un gestionnaire de données de l’OBIS au titre du programme ordinaire, de relancer un appel à candidatures avant la fin de 2025 et de créer un poste de soutien administratif plus stable pour l’IODE.

123. Au niveau régional, l’IODE a également poursuivi et développé sa coopération avec l’IOCAFRICA (projet Ocean InfoHub de l’ODIS, mise en œuvre de cours de l’Académie mondiale OceanTeacher, soutien aux jeunes spécialistes de l’océan) et l’IOCARIBE (projet Ocean InfoHub de l’ODIS, mise en œuvre de cours de l’Académie OceanTeacher). Une coopération a été lancée avec l’IOCINDIO.

124. En ce qui concerne la coopération de l’IODE avec la Décennie de l’Océan des Nations Unies, Mme Lotta Fyrberg/Paula Correa Sierra a fait savoir que la collaboration avec le Bureau de coordination de la Décennie pour le partage des données océaniques (DCO-ODS), en particulier, avait bien progressé. Créé en juin 2023 et hébergé par le Bureau des projets de la COI pour l’IODE, il agit en tant que sous-unité de l’Unité centrale de coordination de la Décennie de la COI pour susciter et coordonner les actions de la Décennie relevant de son champ d’action, aider les acteurs de la Décennie à relever les défis et à mettre à profit les possibilités en matière de données et d’information, promouvoir la coopération entre les organismes des Nations Unies et les États membres partenaires, suivre les progrès, communiquer sur les réalisations et mobiliser des ressources. Tout au long de la mission qui lui a été confiée pour sa première année d’existence (juin 2023 – juin 2024), le DCO-ODS a joué un rôle central dans l’établissement et la consolidation des liens au sein de l’écosystème numérique pour les océans de la Décennie, au sein des entités de la Décennie et entre elles, ainsi qu’avec un éventail plus large d’experts du domaine. Grâce aux interactions avec les actions de la Décennie et à une enquête spécifique menée auprès des parties prenantes, l’Unité de coordination de la Décennie, l’IODE et le DCO-ODS ont acquis une connaissance plus détaillée des activités et des besoins des actions de la Décennie en matière de collecte, de gestion et de partage des données, dans l’optique d’éclairer les futures activités et actions. En raison de problèmes de financement, le DCO-ODS a dû interrompre ses activités pendant environ sept mois. Un plan de travail détaillé a été établi pour 2025-2026 et prévoit une collaboration étroite avec : (i) le Bureau des projets de l’IODE et la communauté de l’IODE au sens large, les objectifs du DCO-ODS et de l’IODE étant communs et complémentaires ; (ii) d’autres centres de collaboration et bureaux de coordination de la Décennie, notamment le Bureau de coordination de la Décennie pour l’observation de l’océan et le Centre de collaboration de la Décennie pour la prévision océanique, afin de promouvoir la vision commune d’un écosystème numérique pour les océans de la Décennie.

125. Le DCO-ODS collabore étroitement avec le Groupe sur les données du secteur privé de la Décennie de l’Océan en vue d’encourager le partage des données océaniques par le secteur privé, qui produit traditionnellement des données cloisonnées et inaccessibles. En outre, une proposition a été élaborée pour promouvoir l’application des *Politique et conditions d’utilisation des données de la COI (2023)*, en particulier concernant l’octroi de licences et d’autorisations pour les activités commerciales qui génèrent des données au sein de la juridiction nationale. Elle invite les États membres à prendre acte du fait que les pratiques de partage des données renforceront la capacité collective d’atteindre les objectifs de la Décennie de l’Océan des Nations Unies et de mettre en œuvre l’objectif de développement durable 14. En outre, elle les exhorte à collaborer avec les acteurs du secteur privé, de la recherche et de l’infrastructure des données pour normaliser les pratiques de partage des données océaniques par la mise en place de politiques, de réglementations et d’autorisations nationales de partage des données pour toutes les activités liées à l’océan menées dans leurs eaux territoriales et leurs zones économiques exclusives, y compris par l’application des dispositions des *Politique et conditions d’utilisation des données de la COI* à l’octroi de licences et d’autorisations au sein de leur juridiction. Le Comité a adopté la recommandation IODE-28/6.2.5 (Promouvoir le partage des données océaniques pour le développement durable dans les zones relevant de la juridiction nationale).

126. S’agissant du mémorandum d’accord conclu entre l’Institut flamand de la mer et la COI en ce qui concerne le Bureau des projets de la COI pour l’IODE, Mme Lotta Fyrberg/Paula Correa Sierra a fait observer que la réalisation d’un « examen interne » constituait une exigence prévue dans le mémorandum d’accord. Étant donné que l’accord actuel expirera le 31 décembre 2026 et que son renouvellement doit faire l’objet d’une demande de l’Assemblée de la COI, il a été décidé de procéder à l’examen de l’accord en vigueur avant la 28e session du Comité de la COI sur l’IODE, de façon à le soumettre à l’Assemblée à sa présente session.

127. Mme Lesley Rickards et M. Taco de Bruin ont aimablement accepté de procéder à cet examen, qui a abouti à la conclusion que le Bureau des projets joue un rôle essentiel au sein de l’écosystème de données de la COI et au-delà, grâce à l’OBIS, l’ODIS et l’Académie mondiale OceanTeacher, et qu’il mène ses activités avec une grande efficacité. Sur la base des résultats contenus dans le rapport relatif à l’examen du Bureau des projets, les évaluateurs ont identifié plusieurs domaines que le Bureau des projets de l’IODE devrait prendre en considération à l’avenir (le texte intégral des conclusions et recommandations figure dans le rapport d’examen, disponible à l’adresse suivante : <https://oceanexpert.org/document/35719>).

128. Le Comité a remercié chaleureusement le Gouvernement flamand (Royaume de Belgique) et l’Institut flamand de la mer (VLIZ) pour le soutien à long terme apporté au Bureau des projets de la COI pour l’IODE, soulignant que celui-ci avait joué un rôle déterminant dans le développement et le succès continus du programme de l’IODE et de la COI en général. Le Comité a demandé à l’Assemblée de la COI d’inviter le Gouvernement flamand (Royaume de Belgique) à continuer de soutenir le Bureau des projets de la COI pour l’IODE, et a invité d’autres États membres à compléter ce soutien afin de permettre la poursuite du développement de l’IODE et de ses activités, produits et services.

|  |
| --- |
| *Projet de décision A-33/3.4.2*  **Échange international des données et de l’information océanographiques**  L’Assemblée,  **I – 28e session de l’IODE, 12-14 mars 2025**  1. Ayant examiné le résumé exécutif de la 28e session du Comité de la COI sur l’Échange international des données et de l’information océanographiques (IODE‑28, Santa Marta, Colombie, 12-14 mars 2025) (IOC/IODE-28/3s),  2. Approuve le rapport de la 28e session du Comité de la COI sur l’Échange international des données et de l’information océanographiques, y compris les recommandations et le plan de travail pour 2025-2026 qu’il contient ;  3. Encourage vivement les États membres à établir des centres nationaux de données océanographiques (CNDO), des unités de données associées (ADU) ou des nœuds de l’IODE ;  4. Note que le budget ordinaire consacré à ces activités sera défini dans le cadre de la résolution globale sur les questions de gouvernance, de programmation et de budgétisation intéressant la Commission ;  **II – Révision du mandat du Système de données  et d’information océanographiques (ODIS)**  5. Rappelant la création, par l’Assemblée de la COI à sa 31e session, par la décision A‑31/3.4.2, du projet de Système de données et d’information océanographiques (ODIS) de la COI,  6. Constatant que tout un pan de l’ensemble des systèmes de données et d’information océanographiques ne relève pas de la COI et qu’il est nécessaire de collaborer avec ces communautés/systèmes en vue d’améliorer l’accessibilité, d’élargir l’utilisation et de parvenir à l’interopérabilité des données et informations existantes,  7. Reconnaissant également le rôle clé que les données, les informations et les ressources numérisées distribuées et interopérables joueront dans le cadre de la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable,  8. Rappelant que le Comité de l’IODE, à sa 27e session, a approuvé la désignation des activités de l’IODE par les termes « composantes de programme », « activités de programme » et « projets », considérant que cela rendrait les activités de l’IODE plus attrayantes aux yeux d’éventuels partenaires de coopération, et a décidé de désigner l’ODIS, l’OBIS et l’Académie mondiale OceanTeacher en tant que composantes de programme et d’en tenir compte dans le plan de travail et le budget,  9. Considérant que le développement rapide du réseau de l’ODIS en tant que fédération de systèmes de données exige un mécanisme de gouvernance efficace et souple, axé sur la co-conception, les besoins des utilisateurs et les retours d’information de la communauté,  10. Décide de réviser les mandats de l’ODIS et du Groupe directeur de l’ODIS tels qu’ils figurent respectivement aux annexes 1 et 2, et de créer le Groupe des opérations de l’ODIS en le dotant du mandat contenu à l’annexe 3 ;  11. Invite tous les programmes, les organes subsidiaires régionaux et les organisations partenaires de la COI à collaborer à l’ODIS en transmettant leurs données et informations océanographiques ;  **III – Promotion du partage des données océaniques pour le développement durable dans les zones relevant de la juridiction nationale**  12. Rappelant :  (i) que les Politique et conditions d’utilisation des données de la COI ont été publiées en 2023 et qu’elles préconisent de partager des métadonnées, données et produits océanographiques facilement trouvables, accessibles, interopérables et réutilisables sous la licence la moins restrictive possible, qui prévoit leur utilisation commune,  (ii) que la politique unifiée de l’Organisation météorologique mondiale (OMM) pour l’échange de données (résolution 1.CG-EXT (2021)) OMM-N° 1281 donne pour mandat aux membres de l’OMM de partager les données océanographiques comme suit : les membres doivent partager les observations de variables océaniques essentielles physiques du GOOS et de variables climatologiques essentielles physiques relatives au domaine océanique du SMOC recueillies dans le cadre d’un réseau, programme ou projet du GOOS, ainsi que toutes les autres observations de variables océaniques essentielles et de variables climatologiques essentielles fondées sur les océans, et qu’elle indique qu’il s’agit d’un engagement national soutenu par l’action de l’IODE,  (iii) l’importance de la gestion durable des océans, comme le souligne le Plan de mise en œuvre de la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable (2021-2030), approuvé par l’Assemblée générale des Nations Unies à sa 75e session, en 2020,  13. Considérant que :  (i) les données jouent un rôle essentiel en favorisant et en permettant une prise de décisions fondée sur la science, y compris une planification efficace de l’espace marin,  (ii) la nécessité de partager les données océanographiques est également mentionnée dans la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (Partie XIII) et dans l’Accord se rapportant à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et portant sur la conservation et l’utilisation durable de la diversité biologique marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale (Parties II, V et VI),  (iii) le secteur privé détient et recueille activement un grand volume de données océanographiques précieuses, acquises dans le cadre d’activités commerciales à l’appui de la gestion des ressources marines, de l’exploration et du développement de ressources énergétiques en mer, du développement et de la surveillance des infrastructures marines et de la recherche scientifique dans tous les bassins océaniques,  (iv) le partage des données collectées par les organismes du secteur privé apporterait d’immenses avantages pour la science, les décideurs et les sociétés privées elles-mêmes,  (v) seule une partie des données relatives à l’océan provenant des industries du secteur privé est partagée publiquement,  14. Notant que le partage des données recueillies par le secteur privé selon les dispositions des *Politique et conditions d’utilisation des données de la COI (2023)* augmenterait considérablement les volumes de données disponibles pour la surveillance, la compréhension et la modélisation des océans, ce qui ferait progresser la recherche scientifique et améliorerait la prise de décisions fondée sur des données concernant la gestion durable des océans,  15. Encourage les États membres à soutenir l’application des *Politique et conditions d’utilisation des données de la COI (2023)* au partage de toutes les données relatives aux océans recueillies grâce à des fonds publics ou privés dans leurs eaux territoriales et leurs zones économiques exclusives ;  16. Invite les États membres à reconnaître que les pratiques de partage des données renforceront la capacité collective d’atteindre les objectifs de la Décennie de l’Océan des Nations Unies et de mettre en œuvre l’objectif de développement durable 14 ;  17. Exhorte les États membres à collaborer avec les acteurs du secteur privé, de la recherche et de l’infrastructure des données pour normaliser les pratiques de partage des données océaniques par la mise en place de politiques, de réglementations et d’autorisations nationales de partage des données pour toutes les activités liées à l’océan menées dans leurs eaux territoriales et leurs zones économiques exclusives, y compris par l’application des dispositions des Politique et conditions d’utilisation des données de la COI à l’octroi de licences et d’autorisations au sein de leur juridiction ;  18. Affirme que la gestion durable des océans exige de mettre à disposition l’important volume de données océanographiques recueillies et détenues par le secteur privé dans l’intérêt collectif de la recherche scientifique, de l’élaboration des politiques et des activités de l’industrie ;  19. Prend note de la création d’un Groupe de travail intersessions de l’IODE sur la promotion du partage des données océaniques pour le développement durable dans les zones relevant de la juridiction nationale (IWG-DSNJ), dont le mandat figure à l’annexe 4 ;  **IV – Bureau des projets de la COI/UNESCO pour l’IODE à Ostende (Belgique)**  20. Rappelant :  (i) la résolution XXII-7 de l’Assemblée (2003) par laquelle la COI a accepté avec satisfaction l’offre du Gouvernement flamand (Royaume de Belgique) et de la ville d’Ostende d’accueillir le Bureau des projets de l’IODE,  (ii) la résolution XXII-1 par laquelle ont été adoptés les Principes directeurs applicables à la création de bureaux décentralisés de la COI, qui ont ensuite été publiés dans le document IOC/INF-1193,  21. Notant avec satisfaction :  (i) les résultats positifs de l’évaluation du Bureau des projets de la COI pour l’IODE (2025),  (ii) que le Bureau des projets de la COI pour l’IODE a continué de mener à bien la mise en œuvre de ses objectifs, à savoir :  (a) le développement et l’hébergement de données/produits d’information/ services, en particulier l’OBIS, l’ODIS et l’Académie mondiale OceanTeacher, lesquels constituent des éléments clés de l’écosystème numérique mondial qui est en cours de mise en place pour la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable,  (b) le développement et l’hébergement du système de formation de l’Académie mondiale OceanTeacher,  (c) la gestion continue d’un excellent centre international de réunions et de conférences,  (iii) l’important soutien financier fourni par le Gouvernement flamand (Royaume de Belgique) à la COI en général et au Bureau des projets de la COI pour l’IODE, ainsi que l’excellent soutien en nature fourni par l’Institut flamand de la mer (VLIZ),  (iv) la complémentarité des activités menées au Bureau des projets et le soutien financier apporté par le Gouvernement flamand (Royaume de Belgique) par le biais du Fonds-en-dépôt UNESCO/Flandre à l’appui des activités de l’UNESCO dans le domaine des sciences (FUST),  (v) la contribution du Bureau des projets de la COI pour l’IODE (en tant que Secrétariat de l’IODE et centre de réunion et de formation) à la poursuite de la mise en place de réseaux d’échange de données et d’informations océanographiques dans les régions en développement,  (vi) la gestion efficace et effective du Bureau des projets et le professionnalisme de son personnel,  22. Exprimant sa gratitude au Gouvernement flamand (Royaume de Belgique) et à l’Institut flamand de la mer (VLIZ) pour le soutien considérable apporté, tant sur le plan financier que par l’hébergement du Bureau des projets, depuis avril 2005,  23. Invite le Gouvernement flamand à continuer d’héberger le Bureau des projets de la COI pour l’IODE ainsi qu’à maintenir ses contributions et son soutien considérables, financiers et en nature ;  24. Décide (sous réserve que le Gouvernement flamand accepte de continuer d’héberger cette entité) :  (i) de maintenir le Bureau des projets de la COI pour l’IODE à Ostende (Belgique) ;  (ii) de renouveler le mémorandum d’accord entre l’UNESCO/COI et le Gouvernement flamand (Royaume de Belgique), par l’intermédiaire de l’Institut flamand de la mer (VLIZ).  Annexe 1 à la décision A-33/3.4.2  **Système de données et d’information océanographiques (ODIS)**  Mandat  Objectifs : Cette composante de programme a pour objectifs de :  (i) développer, en collaboration avec l’ensemble des programmes de la COI, le Système de données et d’information océanographiques (ODIS) de la COI en tant qu’écosystème numérique fondamental au sein duquel les utilisateurs peuvent trouver et consulter des produits de données et d’information, des services et d’autres ressources fournis par les États membres, les projets et les autres partenaires associés à la COI ;  (ii) collaborer avec des partenaires, qu’ils soient ou non liés à la COI, afin d’améliorer l’accessibilité et l’interopérabilité des données et informations existantes et la coordination des services numériques entre les systèmes de données ;  (iii) favoriser la maturation collective de l’écosystème numérique de l’ODIS pour améliorer l’interopérabilité et obtenir des flux de données et d’information fluides, fiables et sécurisés entre les systèmes partenaires (en cherchant, par exemple, à mettre en place des modèles de structure et d’espace de données).  Annexe 2 à la décision A-33/3.4.2  **Groupe directeur de l’IODE pour le Système de données  et d’information océanographiques (ODIS) de la COI**  Mandat  Le Groupe directeur pour le Système de données et d’information océanographiques a pour mission :  (i) en coordination avec le Secrétariat de l’ODIS, de proposer un ensemble de priorités stratégiques assorties d’échéances à un, cinq et dix ans pour la composante de programme ODIS, qui sera révisé chaque année ;  (ii) d’examiner les plans de travail de haut niveau proposés par le Groupe des opérations de l’ODIS (ODIS-Ops) pour la composante de programme ODIS, en suggérant des modifications, si nécessaire ;  (iii) de donner des avis au Secrétariat de l’ODIS et à ODIS-Ops sur les évolutions pertinentes concernant les politiques nationales, régionales, mondiales ou sectorielles relatives aux données et à l’information, ainsi que le droit et les pratiques en matière de données aux niveaux national et international susceptibles d’avoir une incidence sur les opérations de l’ODIS ;  (iv) de proposer et, si possible, de faciliter la coordination entre le Secrétariat de l’ODIS et les nouvelles parties prenantes ou autres groupes d’intérêt ;  (v) de trouver des sources de financement pour continuer de développer l’ODIS.  Composition : Le Groupe directeur sera composé, entre autres :   * du président ou des co-présidents du Groupe directeur(\*) ; * de représentants des programmes de la COI ; * d’experts invités, la priorité étant donnée à la couverture des régions, au niveau de capacité numérique[1], aux secteurs socioéconomiques, aux actions de la Décennie de l’Océan des Nations Unies, et aux groupes clés qui s’emploient à assurer, consolident ou maintiennent leur souveraineté numérique ; * de représentants des principaux groupes d’intérêt et des partenaires de l’ODIS sélectionnés en fonction des priorités établies, à la suite d’un appel ouvert, y compris des organisations régionales/internationales élaborant des stratégies de données pluriannuelles/décennales ou possédant des connaissances uniques sur des questions d’importance stratégique ; * du responsable du programme pour l’ODIS ; * du Secrétariat de l’IODE ; * de représentants des bureaux de coordination et centres de collaboration de la Décennie de l’Océan des Nations Unies concernés, ainsi que de l’Unité de coordination de la Décennie.   Les membres sont nommés pour une période d’un an (renouvelable).  (\*) Un président et un co-président du Groupe directeur de l’ODIS seront élus à la fin de la première réunion (puis chaque année) par les membres du Groupe, conformément au Règlement intérieur pour les composantes de programme, les activités de programme et les projets de l’IODE (Manuels et guides de la COI, n° 91).  [1] Capacité permanente d’une entité à participer à des activités numériques.  Annexe 3 à la décision A-33/3.4.2  **Groupe des opérations pour le Système de données  et d’information océanographiques (ODIS-Ops)** **de la COI**  Mandat  Tâches :  (i) Assurer le fonctionnement ininterrompu des nœuds ODIS[2] en remédiant aux problèmes identifiés par le Groupe directeur de l’ODIS, le Secrétariat de l’ODIS ou d’autres partenaires de l’ODIS ;  (ii) Promouvoir une interopérabilité plus large et plus profonde entre tous les nœuds ODIS, en commençant par les catalogues de métadonnées et de ressources, puis en passant aux données thématiques, aux services et aux autres capacités identifiées ;  (iii) Fournir des orientations aux nœuds ODIS, et à l’ODIS dans son ensemble, concernant l’exécution de la stratégie de la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable pour la gestion des données et de l’information et de son plan de mise en œuvre et, plus généralement, la réponse aux défis de la Décennie ;  (iv) Tenir des réunions mensuelles (en ligne) d’une durée maximale de 60 minutes, réparties sur les fuseaux horaires des membres du Groupe[3] ;  (v) Produire des notes d’information sur la situation de la fédération de l’ODIS (l’ensemble des organisations partenaires de l’ODIS) et de chaque nœud ODIS ou y contribuer, en expliquant en détail tout problème limitant l’échange de données et d’informations ainsi que les moyens d’améliorer cet échange ;  (vi) Repérer et s’employer à régler tout problème lié à l’échange de données et d’informations et à l’interopérabilité au sein de la fédération, en publiant les problèmes rencontrés et en assurant leur suivi sur le dépôt de données ODIS‑Arch GitHub[4] ou sur une autre plate-forme appropriée ;  (vii) Sensibiliser tous les membres d’ODIS-Ops aux exigences, réglementations ou cadres juridiques spécifiques au niveau régional, national ou local concernant l’accès aux données et/ou l’échange de données susceptibles d’avoir une incidence sur les opérations de la fédération de l’ODIS ;  (viii) Identifier et décrire les possibilités pour l’ODIS de proposer des fonctionnalités aux groupes d’utilisateurs (potentiels) et autres ;  (ix) Examiner et contrôler l’ajout de nœuds ODIS à la fédération ou la suspension ou l’exclusion[5] de nœuds ODIS de celle-ci ;  (x) Rendre compte des questions opérationnelles au président, au Groupe directeur et au Secrétariat de l’ODIS, et les consulter pour obtenir des orientations stratégiques et programmatiques.  Composition :  L’ODIS-Ops sera composé, dans un premier temps :   * du président ou des co-présidents de l’ODIS(\*) ; * du responsable du programme pour l’ODIS (Secrétariat de l’ODIS) ; * d’un expert technique sélectionné par chacun des partenaires de l’ODIS exploitant au moins un nœud ODIS ; * d’experts externes (rôle consultatif) dans des domaines pertinents pour les activités du Groupe ; * de représentants d’autres composantes et/ou activités de programme de l’IODE ou projets de l’IODE ; * d’autres membres ad hoc, en accord avec les membres permanents.   Les membres sont nommés pour une période d’un an (renouvelable).  (\*) Un président et un co-président du Groupe des opérations de l’ODIS seront élus à la fin de la première réunion (puis chaque année) par les membres du Groupe, conformément au Règlement intérieur pour les composantes de programme, les activités de programme et les projets de l’IODE (Manuels et guides de la COI, n° 91).  [2] Un « nœud ODIS » est un système de données qui fournit une interface machine-machine avec les ressources numériques que chaque partenaire de l’ODIS souhaite partager. Un nœud ODIS (1) est détenteur d’une inscription en cours et valide au Catalogue de sources de l’ODIS (ODISCat), (2) enregistre suffisamment de métadonnées dans l’ODISCat pour que ses catalogues de ressources puissent être trouvés et traités, (3) maintient ses catalogues de ressources sous une forme interopérable au sein de la fédération de l’ODIS, et conforme à l’architecture de l’ODIS.  [3] Lorsque les ressources le permettent, des réunions ad hoc en présentiel peuvent être organisées, en particulier pour résoudre ou suivre plus efficacement des questions ou des possibilités régionales ou thématiques.  [4] <https://github.com/iodepo/odis-arch>.  [5] Les nœuds ODIS peuvent être suspendus ou exclus s’ils commencent à produire des (méta)données erronées, invalides ou de mauvaise qualité, ou si leurs produits sont incompatibles avec l’architecture de l’ODIS et les conventions en matière d’interopérabilité. Ils peuvent être réintégrés dès que les problèmes en suspens sont résolus et que l’interopérabilité est vérifiée.  Annexe 4 à la décision A-33/3.4.2  **Groupe de travail intersessions de l’IODE sur la promotion du partage  des données océaniques pour le développement durable dans les zones  relevant de la juridiction nationale (IWG-DSNJ)**  Mandat  Objectifs :  (i) Encourager la mise en œuvre de la recommandation IODE-28/6.2.5 de l’IODE par les États membres et y participer en fournissant des conseils pratiques et en élaborant des études de cas ;  (ii) Documenter la mise en œuvre des Politique et conditions d’utilisation des données de la COI (2023), comme indiqué dans la recommandation ;  (iii) Diffuser des exemples concluants de politiques nationales prévoyant un partage efficace des données océanographiques, de réglementations et d’autorisations pour toutes les activités relatives à l’océan menées dans leurs eaux territoriales et leurs zones économiques exclusives ;  (iv) Rendre compte de l’état d’avancement de la mise en œuvre de la recommandation par les États membres au Comité de l’IODE à sa 29e session.  Modalités : Le Groupe de travail intersessions mènera normalement ses activités par des moyens entièrement électroniques. Si des réunions en présentiel sont jugées nécessaires, la participation sera facultative. Des solutions de substitution seront proposées pour assurer une participation électronique, et la participation en présentiel sera intégralement autofinancée.  La fréquence prévue des réunions sera d’au moins une fois par mois, ou plus si les activités en cours l’exigent. Le Groupe de travail intersessions assurera lui-même son secrétariat.  Membres : Le Groupe sera composé, dans un premier temps :   * de l’un des co-présidents de l’IODE, et/ou d’un représentant du Secrétariat de l’IODE ; * du responsable de la gestion des données et des connaissances, représentant l’Unité de coordination, le Groupe de coordination des données et le Groupe sur les données du secteur privé de la Décennie de l’Océan ; * du chef du Bureau de coordination de la Décennie pour le partage des données océaniques ; * des chefs des bureaux de coordination régionaux et des centres de collaboration de la Décennie ; * d’autres membres qui seront sollicités lors de la 28e session du Comité de la COI sur l’IODE pour représenter le Comité de la COI sur l’IODE. Les États membres suivants ont exprimé leur intérêt : Flandre (Royaume de Belgique), Royaume-Uni, Australie et Colombie. |

129. Les représentants de \_\_ États membres ont pris la parole. Les États membres ci-après ont choisi de fournir le compte rendu de leur intervention en plénière sur ce point de l’ordre du jour pour inclusion dans l’annexe d’information au rapport de la réunion : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_.

### 3.4.3 Architecture de données de la COI [IODE-28 ; recommandations de la GOOS-SC-14]

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| *Document de travail :* | IOC/A-33/3.4.3.Doc(1) | Outline of the IOC Data Architecture Concept proposal | | |
|  |  | |
| *Document d’information :* | IOC/INF-1550 | IOC Data Architecture Concept Proposal | | | |
| *Document de référence :* | [IOC Workshop Reports, 311](https://oceanexpert.org/document/35428) | IODE/GOOS Data Workshop Report,  30 September – 2 October 2024, Ostend, Belgium | |
|  | GOOS-305 | Report of the 14th Session of the Global Ocean Observing System Steering Committee,  UNESCO HQ, 19-21 February 2025 | |
|  | IOC/IODE-28/3s | Executive Summary Report of the 28th session of the International Oceanographic Data and Information Exchange Committee, Santa Marta, Colombia,  12-14 March 2025 | |

130. Des représentants du GOOS et de l’IODE ont présenté ce point. Ils ont indiqué à l’Assemblée que l’atelier sur les données de l’IODE-GOOS s’était tenu au Bureau des projets de la COI pour l’IODE entre le 30 septembre et le 2 octobre 2024. Il avait eu pour objet de renforcer la collaboration entre le programme Échange international des données et de l’information océanographiques (IODE) et le Système mondial d’observation de l’océan (GOOS), d’accroître la coordination et d’examiner un projet d’architecture numérique intégrée et évolutive pour la COI, qui améliorerait le partage, la gestion et l’accessibilité des données dans l’ensemble des systèmes océaniques, et consoliderait le soutien de la COI aux États membres et aux principaux mandats des Nations Unies. Des experts des différentes composantes du GOOS et de l’IODE, ainsi que de la Section des sciences océaniques et de la Section de la résilience aux tsunamis de la COI, et des experts des composantes pertinentes de la structure de la Décennie de l’Océan ont participé à la réunion. Le rapport a été publié en tant que Rapport de la réunion de travail de la COI n° 311.

131. Les principaux objectifs de l’atelier étaient les suivants : (i) identifier les rôles et les synergies en clarifiant les mandats, les responsabilités et les liens entre le GOOS et l’IODE, pour toutes les variables océaniques essentielles ; (ii) élaborer une vision commune de l’architecture de données de la COI en mettant en place conjointement une architecture de données de la COI intégrée, conforme aux principes FAIR et CARE, à l’appui de l’écosystème numérique relatif aux océans ; (iii) jeter les bases techniques en élaborant l’architecture technique d’un espace de données de la COI unifié qui sera présenté à l’Assemblée de la Commission en 2025 ; (iv) définir la coordination entre le GOOS, l’IODE et d’autres programmes de la COI pour faire évoluer et mûrir l’architecture de données de la Commission ; (v) planifier les prochaines étapes (à court et à long terme) pour répondre aux besoins futurs des utilisateurs.

132. Les participants à l’atelier ont défini d’un commun accord un projet de schéma de base pour l’architecture de données de la COI qui associe les principales composantes de la Commission pour former un écosystème global délivrant une vision commune d’une architecture de données de la COI, et sont convenus d’élaborer un plan de mise en œuvre de cette architecture.

133. Les représentants du GOOS et de l’IODE ont indiqué que de nombreux éléments de l’architecture de données proposée pour la COI existaient déjà, toutefois, l’atelier avait permis de définir une approche visant à optimiser les liens entre ces éléments, ainsi qu’à préciser le soutien à apporter, ce qui renforcerait la fourniture de données océaniques pour les services opérationnels. Les participants à l’atelier avaient décidé de constituer un groupe de travail chargé d’élaborer un document de réflexion qui a été publié sous la cote IOC/INF-1550 (IOC Data Architecture Concept Proposal) et dont les grandes lignes figurent dans le document IOC-33/3.4.3Doc(1) (Outline of the IOC Data Architecture Concept Proposal).

|  |
| --- |
| *Projet de décision A-33/3.4.3*  **Élaboration d’une architecture de données de la COI**  L’Assemblée,  1. Ayant examiné la proposition conceptuelle exposée dans le document IOC/A‑33/3.4.3.Doc(1) et détaillée dans le document IOC/INF-1550,  2. Rappelant :  (i) l’approbation de la Stratégie pour le Système mondial d’observation de l’océan (décision IOC-XXX/7.1.1), dans laquelle l’objectif stratégique 7 vise à « veiller à ce que les données et les informations du GOOS relatives à l’observation de l’océan soient faciles à trouver, accessibles, interopérables et réutilisables, tout en présentant une qualité suffisante et des délais de transmission raisonnables », et dont les principaux résultats concernent le libre accès aux données et les produits basés sur des variables océaniques essentielles, ainsi que la 13e réunion du Comité directeur du GOOS (avril 2024), qui a pris une mesure visant à « créer et adopter une stratégie transversale du GOOS pour l’infrastructure/l’écosystème numérique en adéquation avec l’IODE, la stratégie de données de la Décennie de l’Océan et d’autres partenaires » (Rapport n° 299 du GOOS),  (ii) la création, par l’Assemblée de la COI à sa 31e session, par l’annexe II de sa décision A-31/3.4.2, du projet de Système de données et d’information océanographiques (ODIS) de la COI,  (iii) l’adoption, par l’Assemblée de la COI à sa 32e session (A-32/3.4.2), du *Plan stratégique de la COI pour la gestion des données et de l’information océanographiques (2023-2029)*, publié dans le n° 92 de la série des Manuels et guides de la COI,  (iv) que le Comité de l’IODE, à sa 27e session (mars 2023), a chargé ses co‑Présidents de « prendre part au plan de mise en œuvre de la Stratégie pour l’exploitation des données du Groupe de coordination des observations du GOOS pour s’assurer qu’il est adapté à l’objectif visé du point de vue de la communauté des gestionnaires des données océaniques »,  (v) que le Conseil exécutif de la COI, à sa 57e session, a prié le GOOS de lui présenter, à sa 33e session, une proposition visant à faire évoluer le GOOS (EC‑57/4.1.) et a identifié « la création d’un écosystème numérique fonctionnel qui rende opérationnel les applications destinées à l’utilisateur final » comme l’un des cinq grands volets de ce travail,  3. Reconnaissant qu’un écosystème de données intégré soutiendra la réalisation de tous les objectifs de haut niveau de la Stratégie à moyen terme de la COI (IOC/INF-1412), y compris la Stratégie à l’échelle de la COI sur la planification et la gestion durables de l’océan telle qu’elle est définie dans le document IOC/A-32/4.7.Doc(1),  4. Se félicite des résultats du premier atelier IODE-GOOS sur les données (Rapport de la réunion de travail de la COI n° 311), qui est convenu :  (i) de définir un schéma de base pour l’architecture de données de la COI qui associe les principales composantes de la Commission pour former un écosystème de données global ;  (ii) d’élaborer une proposition d’architecture de données de la COI pouvant être présentée à l’Assemblée de la COI à sa 33e session en juin 2025 ;  (iii) de constituer un groupe de travail sur l’architecture de données de la COI chargé de rédiger une proposition relative à une architecture/un espace de données transversal(e), et dont le mandat figure dans le Rapport de la réunion de travail de la COI n° 311 ;  5. Se félicite également de la création du Groupe de travail provisoire sur l’élaboration de l’architecture de données de la COI et de ses premiers travaux visant à définir une proposition conceptuelle telle qu’énoncée dans le document IOC/A-33/3.4.3.Doc(1) ;  6. Note que le Comité directeur du GOOS, à sa 14e session (février 2025), a accueilli favorablement les résultats de l’atelier IODE-GOOS sur les données, ainsi que la proposition d’élaborer une architecture de données de la COI ;  7. Note également que le Comité de la COI sur l’IODE, à sa 28e session (mars 2025) :  (i) s’est félicité de l’élaboration de l’architecture de données de la COI, qui constitue une collaboration importante au sein de la Commission permettant à celle-ci de jouer son rôle de chef de file pour aider les États membres à atteindre les objectifs de haut niveau fixés dans la Stratégie à moyen terme de la COI ;  (ii) s’est également félicité de l’alignement de la proposition d’architecture de données de la COI sur l’architecture numérique centrale de la Décennie de l’Océan ;  (iii) est convenu du rôle important joué par le Système de données et d’information océanographiques (ODIS) et le Système d’informations sur la biodiversité de l’océan (OBIS) en tant que systèmes, et a demandé que le rôle des centres nationaux de données océanographiques (CNDO) et des unités de données associées soit pris en considération dans la nouvelle architecture de données de la COI ;  8. Fait sien le concept d’architecture de données de la COI tel qu’il est décrit dans le document IOC/A-33/3.4.3.Doc(1) ;  9. Approuve le mandat du Groupe de travail intersessions sur l’élaboration de l’architecture de données de la COI, tel qu’il figure dans l’annexe à la présente décision ;  10. Prie le Groupe de travail d’experts sur l’architecture de données de la COI de fournir un plan de mise en œuvre détaillé et des exemples de produits minimums viables à soumettre à l’examen du Conseil exécutif de la COI à sa 59e session en juin 2026.  Annexe à la décision A-33/3.4.3  **Groupe de travail intersessions sur l’élaboration de l’architecture de données de la COI**  Mandat  Compte tenu des tâches décrites dans le rapport[1] de l’atelier IODE-GOOS sur les données et des résultats de la 14e session du Comité directeur du GOOS et de l’IODE-28, le Groupe de travail d’experts sur l’architecture de données de la COI entreprendra l’ensemble des tâches synthétisées ci-après.  Tâches :  (i) consulter diverses parties prenantes sur la proposition conceptuelle et intégrer les informations communiquées dans un document révisé ;  (ii) élaborer un plan de mise en œuvre détaillé pour la phase 1 d’une architecture de données de la COI en vue de le soumettre au Conseil exécutif de la COI à sa 59esession en juin 2026 ;  (iii) élaborer un petit nombre d’exemples de produits miniums viables, qui pourront être mis en œuvre dans un délai d’un an et qui démontreront la valeur d’une architecture de données intégrée de la COI au Conseil exécutif de la Commission en 2026 ;  (iv) communiquer avec les parties prenantes, y compris les États membres, et solliciter leur avis sur le plan de mise en œuvre d’une architecture de données de la COI avant la 59e session du Conseil exécutif de la Commission.  [1] Les tâches définies lors de l’atelier IODE-GOOS sur les données sont disponibles dans le rapport final (Rapport de la réunion de travail de la COI n° 311), section 13, sous-section 13.1, au point 2 (Définir et lancer les travaux du Groupe de travail sur l’architecture de données de la COI).  Composition :  Le Groupe de travail intersessions sur l’élaboration de l’architecture de données de la COI est composé de points focaux des structures et composantes pertinentes de la COI et de la Décennie de l’Océan :   * Système de données et d’information océanographiques de l’IODE * Système d’informations sur la biodiversité de l’océan de l’IODE/Groupe « Biologie et écosystèmes » du GOOS * Groupe de coordination des observations du GOOS * Centre conjoint OMM-COI de soutien aux programmes d’observation *in situ* dans les domaines de l’océanographie et de la météorologie maritime (OceanOPS) * Équipe dirigeante du GOOS * Section des sciences océaniques de la COI * Groupe « Biogéochimie » du GOOS * Gestion par l’IODE de la Décennie de l’Océan : Bureau de coordination pour l’observation de l’océan, Bureau de coordination pour le partage des données océaniques, Centre de collaboration pour les prévisions océanographiques, Groupe sur les données du secteur privé * Section des politiques marines et de la coordination régionale (Groupe de travail de la COI sur la planification et la gestion durables de l’océan) * Des experts supplémentaires sont invités si nécessaire. |

134. Les représentants de \_\_ États membres ont pris la parole. Les États membres ci-après ont choisi de fournir le compte rendu de leur intervention en plénière sur ce point de l’ordre du jour pour inclusion dans l’annexe d’information au rapport de la réunion : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_.

### 3.4.4 Système de bonnes pratiques océanographiques de la COI (OBPS) [Décision IOC-XXX/7.2.1 (III)]

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| *Document de travail :* | IOC/A-33/3.4.4.Doc(1) | Système de bonnes pratiques océanographiques de la COI |
| *Documents  de référence :* | [SG-OBPS-VI/3](https://oceanexpert.org/document/35450) | IOC Ocean Best Practices System Steering Group, Sixth Annual Meeting (SG-OBPS-VI) Summary report,  12-14 November 2024, Paris |

135. Des représentants du GOOS et de l’IODE ont présenté ce point au nom de Mme Rebecca Zitoun (co-Présidente de l’OBPS), qui ne pouvait être présente. Ils ont indiqué à l’Assemblée que le Système de bonnes pratiques océanographiques (OBPS) était un projet de la COI, adopté à la 30e session de l’Assemblée de la Commission (juin – juillet 2019) par la décision IOC-XXX/7.2.1, soutenu par le Système mondial d’observation de l’océan (GOOS) et le programme Échange international des données et de l’information océanographiques (IODE). L’ambition de l’OBPS est de disposer et de partager des méthodes adoptées par le plus grand nombre dans les domaines de la recherche, des opérations et des applications océaniques.

136. Ils ont fait savoir que l’OBPS avait tenu la sixième réunion annuelle de son Groupe directeur à Paris (France), du 12 au 14 novembre 2024. Cette réunion a été l’occasion d’évaluer la mise en œuvre du plan de travail 2024 et d’examiner les grandes priorités de la prochaine intersession. Ces priorités comprennent le développement du registre de l’OBPS, la mise à jour de son logiciel et la reconfiguration des analyses pour maintenir l’efficacité opérationnelle du système. Une attention particulière a également été accordée à l’évaluation du contenu du registre, en mettant en œuvre un processus d’examen rigoureux visant à garantir que seul le contenu pertinent est conservé. En outre, le processus évolutif d’approbation de l’OBPS a été examiné, et des mesures ont été prises pour reconnaître et promouvoir plus efficacement les bonnes pratiques grâce à la mobilisation active de la population et à la création d’organismes en charge de l’approbation.

137. Ils ont expliqué que l’élaboration d’un plan stratégique quinquennal était considérée comme une priorité absolue dans un souci d’harmonisation avec les stratégies de la COI. Les discussions stratégiques avaient particulièrement porté sur l’élargissement du rôle de l’OBPS au-delà de l’IODE et du GOOS afin d’assurer sa viabilité à long terme et sa pertinence pour tous les programmes et sous-commissions régionales de la COI. En outre, un projet de décision a été présenté avec pour objectif de développer et financer conjointement l’OBPS au sein de la COI. Il était assorti de révisions du mandat de l’OBPS et du mandat de son Groupe directeur destinées à renforcer la gouvernance et la collaboration au sein du Système.

|  |
| --- |
| *Projet de décision A-33/3.4.4*  **Système de bonnes pratiques océanographiques de la COI (OBPS)**  L’Assemblée,  1. Rappelant la décision IOC-XXX/7.2.1 (III) relative à la mise en place du projet de système de bonnes pratiques océanographiques de la COI (OBPS),  2. Rappelant également la restructuration des éléments du programme IODE en composantes et activités de programme avant l’IODE-XXVII (2023), et la classification de l’OBPS en tant qu’activité de programme de l’IODE,  3. Notant que le registre du Système de bonnes pratiques océanographiques (OBPS‑R) appuiera l’ensemble des programmes de la COI et contribuera à la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable et aux objectifs de développement durable des Nations Unies en mettant à disposition une sélection d’archives permanentes concernant les méthodes adoptées et les bonnes pratiques dans le domaine des sciences océaniques,  4. Notant également que, dans le cadre de l’OBPS, une bonne pratique s’entend comme une méthode ayant à plusieurs reprises donné lieu à des résultats supérieurs à d’autres méthodes partageant la même finalité ; pour figurer pleinement parmi les bonnes pratiques, une méthode prometteuse aura été adoptée et employée par plusieurs organisations,  5. Notant en outre que les bonnes pratiques peuvent être des lignes directrices, des procédures opérationnelles normalisées, des manuels, des spécifications techniques et des documents,  6. Reconnaissant que :  (i) la diffusion et l’utilisation de méthodes adoptées rigoureusement éprouvées et de bonnes pratiques en lien avec le mandat de la COI faciliteront l’activité au sein des différentes disciplines des sciences océaniques et entre elles,  (ii) l’expérience acquise par l’IODE et le GOOS dans le cadre du projet OBPS a conduit à la mise en place : (a) d’un registre permanent qui offre à la communauté une plate-forme pour publier ses bonnes pratiques océanographiques et découvrir celles des autres grâce à une technologie innovante en matière de recherche et d’accès ; (b) d’un modèle d’approbation selon lequel les bonnes pratiques approuvées par le GOOS pour les réseaux d’observation de l’océan et les variables océaniques essentielles sont identifiées au sein de la communauté et dans l’OBPS-R ; (c) d’une revue évaluée par les pairs ; et (d) d’un forum destiné à la communauté, ainsi que d’un outil de formation mobilisant les capacités de la communauté et pouvant être utilisé plus largement dans l’ensemble de la COI,  (iii) les bonnes pratiques pertinentes pour et dans l’ensemble des mandats de la COI seront essentielles pour la mise en œuvre de l’intégralité de la chaîne de valeur, pour l’interopérabilité des données tout au long de cette chaîne, et pour l’élaboration de produits et services océaniques présentant des avantages sociétaux importants,  (iv) la participation et la coopération de tous les programmes et sous-commissions régionales de la COI à la poursuite du développement de l’OBPS seront essentielles pour assurer l’élaboration, la diffusion et l’utilisation les plus larges possibles des bonnes pratiques et l’implication de multiples communautés de parties prenantes,  (v) la COI et l’OMM ont mis en place une collaboration étroite, efficiente et efficace en matière de bonnes pratiques océanographiques tirant parti de l’OBPS,  7. Décide  (i) de passer du « projet de système de bonnes pratiques océanographiques de la COI (OBPS) » au « Système de bonnes pratiques océanographiques de la COI » dans le cadre de tous les programmes et sous-commissions de la COI, avec un mandat révisé tel qu’il figure à l’annexe 1 de la présente décision ;  (ii) d’établir le Groupe directeur de la COI pour le Système de bonnes pratiques océanographiques (OBPS), dont le mandat figure à l’annexe 2 de la présente décision ;  8. Note que toute incidence financière ou administrative des activités présentées s’inscrit dans les limites du Programme et budget de la COI, tels qu’adoptés par les organes directeurs de la Commission ;  9. Encourage vivement les États membres à participer activement au Système de bonnes pratiques océanographiques (OBPS) en soumettant les pratiques pertinentes de la communauté en matière d’observations océaniques, de gestion des données, de méthodes de recherche, de produits et de services, par le biais des programmes et sous-commissions de la COI concernés, ainsi qu’en encourageant le recours aux pratiques présentées dans l’OBPS aux niveaux national, régional et mondial ;  10. Recommande que le Système de bonnes pratiques océanographiques (OBPS) lui rende compte, à sa 34e session, en 2027, des progrès réalisés par rapport à ses objectifs, à son plan de travail et à la mobilisation à travers l’ensemble de la COI.  Annexe 1 à la décision IOC-3.4.4  **Système de bonnes pratiques océanographiques de la COI (OBPS**)  Mandat  Objectifs :  (i) favoriser l’innovation et l’excellence en associant les communautés de la COI concernées à un effort conjoint et coordonné visant à produire, évaluer régulièrement et maintenir les bonnes pratiques et normes appropriées ;  (ii) accroître l’efficience, la reproductibilité et l’interopérabilité de la chaîne de valeur de la COI en mettant à la disposition de la communauté une base de connaissances interdisciplinaires unifiée, suivie et facilement accessible réunissant les méthodes adoptées et les bonnes pratiques ;  (iii) tenir et promouvoir le registre de l’OBPS en tant que plate-forme universelle et accessible pour les bonnes pratiques et normes relatives à l’océan et pertinentes pour la COI.  Annexe 2 à la décision IOC-3.4.4  **Groupe directeur du Système de bonnes pratiques océanographiques de la COI**  Mandat  Objectifs :  (i) proposer la vision, la stratégie, le plan de travail semestriel et le budget associé à soumettre à l’examen des États membres ;  (ii) formuler des avis sur les aspects techniques et opérationnels et ceux concernant les utilisateurs ;  (iii) rendre compte des progrès réalisés par rapport au plan de travail semestriel, dans le cadre du rapport global de la COI à l’Assemblée et à d’autres composantes de la Commission et à des partenaires, le cas échéant ;  (iv) donner des conseils au responsable de l’OBPS le cas échéant ;  (v) aider à trouver des sources de financement extrabudgétaires pour poursuivre le développement de l’OBPS ;  (vi) recommander l’OBPS en tant que ressource privilégiée pour les méthodes adoptées et les bonnes pratiques dans le cadre du mandat de la COI ;  Composition :  (i) représentants des programmes et des sous-commissions régionales de la COI ;  (ii) responsable de l’OBPS ;  (iii) responsable informatique de l’IODE ;  (iv) co-présidents de l’OBPS ;  (v) experts invités le cas échéant ;  (vi) représentants d’organisations, de projets ou de programmes partenaires, le cas échéant ;  (vii) représentants du Secrétariat de la COI.  Le Groupe directeur se réunira tous les ans et élira son président ou ses co-présidents, de préférence parmi ses membres, pour une période de deux ans, renouvelable une fois. |

138. Les représentants de \_\_ États membres ont pris la parole. Les États membres ci-après ont choisi de fournir le compte rendu de leur intervention en plénière sur ce point de l’ordre du jour pour inclusion dans l’annexe d’information au rapport de la réunion : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_.

### 3.4.5 Groupe intergouvernemental COI-FAO chargé d’étudier les efflorescences algales nuisibles (IPHAB) : 17e session de l’IPHAB, FAO, UNESCO, 18-20 mars 2025

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| *Rapport :* | IOC-FAO/IPHAB-XVII/3s | Executive Summary Report of the 17th Session of IOC‑FAO Intergovernmental Panel on Harmful Algal Blooms, UNESCO, 18-20 March 2025 |

139. M. Philipp Hess (France), Président de l’IPHAB, a présenté ce point et rendu compte à l’Assemblée des résultats de la 17e session du Groupe intergouvernemental COI-FAO chargé d’étudier les efflorescences algales nuisibles, qui s’était tenue au Siège de l’UNESCO du 18 au 20 mars 2025. Il s’agissait de la deuxième session de l’IPHAB, depuis IPHAB-III en 1995, à recevoir le soutien de la FAO en tant que co-parrain du Groupe, et la première session à se dérouler dans le cadre du nouveau mémorandum d’accord signé avec la FAO en mai 2024.

140. M. Hess a résumé les actions menées à bien pendant l’intersession et a noté que les décisions et recommandations de la 16e session (mars 2023) avaient été mises en œuvre de manière très satisfaisante dans le cadre des ressources disponibles. Parmi les principales réalisations mentionnées, dont plusieurs sont toujours en cours, figurent notamment : la poursuite de la publication du bulletin de la COI *Harmful Algae News* ; la poursuite de la compilation de données à tous les niveaux pour le système d’information IPHAB-IODE sur les algues nuisibles, les bases de données HAEDAT et OBIS fournissant des informations de haute qualité sur les phénomènes d’efflorescences algales nuisibles, la situation et les tendances concernant l’occurrence des HAB, ainsi qu’une base de données sur les toxines liée à la liste de référence taxonomique par l’intermédiaire du Registre mondial des espèces marines (WoRMS) ; la mise en œuvre de six cours de formation internationaux et de plusieurs cours régionaux et nationaux ; l’élaboration, par l’équipe du Programme scientifique conjoint COI-SCOR sur les efflorescences algales nuisibles (GlobalHAB), d’un nouveau plan décennal pour un programme international de recherche sur les efflorescences algales nuisibles, axé sur la connaissance de ce phénomène dans un contexte de viabilité mondiale ; les résultats du Groupe de travail CIEM-COI sur la dynamique des efflorescences algales nuisibles (WGHABD) et du Groupe de travail CIEM-COI-OMI sur les eaux de ballast et autres vecteurs à bord des navires (WGBOSV) ; le développement des activités régionales dans le Pacifique occidental (IOC/WESTPAC/HAB) et les Caraïbes (IOC/IOCARIBE/ANCA), ainsi qu’en Amérique du Sud (IOC/IPHAB/FANSA), malgré un manque de ressources ; la publication du livre blanc du GlobalHAB intitulé « Fish-killing marine algal blooms: causative organisms, ichthyotoxic mechanisms, impacts and mitigation » (Mortalité halieutique liée aux efflorescences algales marines : organismes pathogènes, mécanismes ichthyotoxiques, impacts et atténuation), n° [93](https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000387393.locale=en) de la série Manuels et guides de la COI ; la publication conjointe GlobalHAB-GESAMP intitulée « Sargassum white paper: addressing the influxes of the holopelagic Sargassum spp. in the equatorial and subtropical Atlantic: recent scientific insights in their dynamics » (Livre blanc sur les sargasses : remédier aux flux de sargasses holopélagiques spp. dans l’Atlantique équatorial et subtropical : découvertes scientifiques récentes sur leur dynamique), n° [96](https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000391875.locale=en) de la série Manuels et guides de la COI ; et les progrès réalisés dans les essais de renforcement de la surveillance des HAB en Afrique dans le cadre des systèmes d’alerte précoce.

141. Il a ensuite présenté les 11 décisions adoptées lors de la session de l’IPHAB et qui, outre leur présentation à l’Assemblée, seront soumises au Comité des pêches de la FAO (COFI). Ces décisions concernent principalement les travaux organisés dans le cadre des équipes spéciales de l’IPHAB. Les équipes spéciales portent sur la détection, l’alerte et la prévision rapides concernant les phénomènes d’efflorescences algales nuisibles ; la poursuite de la mise en place d’un système d’information sur les algues nuisibles et un rapport mondial périodique sur la situation des efflorescences algales nuisibles ; les algues benthiques nuisibles et leurs toxines ; les algues nuisibles et la désalinisation de l’eau de mer ; la surveillance et la gestion des biotoxines, et les réglementations qui leurs sont applicables ; la taxinomie des algues ; les microalgues mortelles pour les poissons et leurs effets sur les écosystèmes ; et la communication relative aux efflorescences algales nuisibles. Le Groupe a également pris une décision concernant un nouveau plan décennal pour le Programme COI-SCOR sur les efflorescences algales nuisibles (GlobalHAB) et sur les initiatives de formation et de développement des capacités au sujet des HAB au sein de l’Académie mondiale OceanTeacher, notamment pour assurer l’avenir de l’exercice international d’inter‑comparaison du phytoplancton (IPI).

142. Lors de l’IPHAB-XVII, M. Philipp Hess (France) a été réélu Président et Mme Begoña Ben Gigirey (Espagne) a été élue Vice-Présidente.

|  |
| --- |
| *Projet de décision A-33/3.4.5*  **Efflorescences algales nuisibles**  L’Assemblée,  1. Ayant examiné le rapport succinct de la 17e session (UNESCO, 18-20 mars 2025) du Groupe intergouvernemental COI-FAO chargé d’étudier les efflorescences algales nuisibles (IPHAB),  2. Approuve le rapport succinct de l’IPHAB-XVII et les décisions qu’il contient (IOC‑FAO/IPHAB-XVII/3s). |

143. Les représentants de \_\_ États membres ont pris la parole. Les États membres ci-après ont choisi de fournir le compte rendu de leur intervention en plénière sur ce point de l’ordre du jour pour inclusion dans l’annexe d’information au rapport de la réunion : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_.

### 3.5 RAPPORT DE LA COI À LA CONFÉRENCE GÉNÉRALE DE L’UNESCO À SA 43e SESSION [Article 3.2 des Statuts ; article 50 du Règlement intérieur]

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| *Document de travail :* | IOC/A-33/3.5.Doc(1) | Rapport de la COI sur ses activités (2024-2025) à la Conférence générale de l’UNESCO à sa 43e session |

144. Le Secrétaire exécutif a brièvement présenté ce point, expliquant que les informations contenues dans le document étaient basées sur les rapports présentés à l’Assemblée au titre du point 3.2 de l’ordre du jour.

|  |
| --- |
| *Projet de décision A-33/3.5*  **Rapport de la COI à la Conférence générale de l’UNESCO à sa 43e session**  L’Assemblée,  1. Rappelant l’article 3.2 des Statuts et l’article 50 du Règlement intérieur,  2. Ayant examiné le document IOC/A-33/3.5.Doc(1),  3. Prend note du rapport qui sera présenté à la Conférence générale de l’UNESCO à sa 43e session, et prie le Secrétaire exécutif de présenter le rapport sur les activités de la COI (2024-2025) à la Conférence générale de l’UNESCO à sa 43e session (novembre 2025) sous la cote 43 C/REP.\_\_. |

145. Les représentants de \_\_ États membres ont pris la parole. Les États membres ci-après ont choisi de fournir le compte rendu de leur intervention en plénière sur ce point de l’ordre du jour pour inclusion dans l’annexe d’information au rapport de la réunion : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_.

**4. ÉVOLUTIONS PROGRAMMATIQUES**

### 4.1 PROJET DE STRATÉGIE A L’ÉCHELLE DE LA COI SUR LA PLANIFICATION ET LA GESTION DURABLES DE L’OCÉAN [Décision IOC-XXVI/8.2, décision A-32/4.7 et décision EC-57/4.3]

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| *Document de travail :* | IOC/A-33/4.1.Doc(1) | Projet révisé de Stratégie à l’échelle de la COI sur la planification et la gestion durables de l’océan (2024-2030) (2025-2030) et plan de mise en œuvre | |
| *Document d’information :* | IOC/INF-1541 | Rapport du Groupe de travail de la COI sur la planification et la gestion durables de l’océan pendant l’intersession (2024-2025) |

146. Les co-Présidents du Groupe de travail de la COI sur la planification et la gestion durables de l’océan, Mme Marinez Scherer (Brésil) et M. Gunnar Finke (Allemagne) ont présenté ce point de l’ordre du jour. À sa 32e session, l’Assemblée de la COI a d’abord pris note de la portée et du processus d’élaboration de la Stratégie à l’échelle de la COI sur la planification et la gestion durables de l’océan pour la période 2024-2030, présentée dans le document [IOC/A-32/4.7.Doc(1)](https://oceanexpert.org/document/32672), et a prié le Secrétariat de la Commission de recueillir à cet égard les observations des États membres, des programmes et organes techniques de la COI et d’autres parties prenantes pertinentes, afin de présenter une version révisée de ce document au Conseil exécutif de la COI, à sa 57e session. Le projet de stratégie a été présenté au Conseil exécutif de la COI à sa 57e session, dans le document [IOC/EC-57/4.3.Doc(1).Rev](https://oceanexpert.org/document/34332). Ce projet s’appuie sur les contributions sollicitées par le biais de la [Lettre circulaire n° 2968](https://oceanexpert.org/document/33359) de la COI dans le cadre d’une enquête élaborée et réalisée pour mieux comprendre la situation actuelle aux fins de la Stratégie et recenser les besoins des parties prenantes en matière de soutien technique et scientifique. Les contributions reçues ont été synthétisées dans le document [IOC/INF-1537](https://oceanexpert.org/document/34472) et son addendum et deux réunions de consultation en ligne ont été organisées avec les États membres de la COI en mai 2024.

147. Par sa décision EC-57/4.3, le Conseil exécutif de la COI a demandé la création du Groupe de travail de la COI sur la planification et la gestion durables de l’océan pour qu’il entreprenne, entre autres, d’établir la version finale du projet de stratégie et du plan de mise en œuvre correspondant. Le Groupe de travail s’est réuni à deux reprises, en ligne le 6 février 2025 et en présentiel du 4 au 6 mars 2025, et a communiqué des informations dans le cadre de deux cycles de consultation supplémentaires. Une troisième réunion en ligne a été organisée le 15 avril et a permis au Groupe de travail de finaliser la Stratégie et le plan de mise en œuvre. Compte tenu de la nécessité d’établir un mécanisme pour suivre et guider la mise en œuvre de la Stratégie au cours de la période 2025‑2030, et de prendre en considération les résultats du processus de consultation sur « la COI et l’avenir de l’océan » dans la mesure où ils concernent la planification durable de l’océan, le mandat pour le maintien du Groupe de travail de la COI sur la planification et la gestion durables de l’océan a été rédigé pour être soumis à l’examen de l’Assemblée de la COI.

|  |
| --- |
| *Projet de décision A-33/4.1*  **Stratégie à l’échelle de la COI sur la planification et la gestion durables de l’océan**  L’Assemblée,  1. Ayant examiné le document IOC/A-33/4.1.Doc(1),  2. Considérant qu’il importe que la COI élabore un cadre global permettant de fournir des connaissances et des capacités pour répondre aux besoins de ses États membres en matière de planification et de gestion durables de l’océan, conformément à ses statuts, et à l’appui de la Stratégie à moyen terme de la COI pour 2022-2029, ainsi que du Programme et budget adoptés,  3. Adopte la « Stratégie à l’échelle de la COI sur la planification et la gestion durables de l’océan pour 2024-2030 » telle qu’elle figure dans le document IOC/A‑33/4.1.Doc(1) ;  4. Décide de maintenir le Groupe de travail de la COI sur la planification et la gestion durables de l’océan, dont le mandat révisé est annexé à la présente décision ;  5. Prie le Groupe de travail de faire rapport à l’Assemblée de la COI à sa 34e session ;  6. Invite les États membres à contribuer à la mise en œuvre de la Stratégie, notamment en fournissant un soutien financier et en nature.  Annexe à la décision A-33/4.1  **Groupe de travail de la COI sur la planification et la gestion durables de l’océan  (2025-2030)**  Mandat  Le Groupe est créé pour guider la mise en œuvre de la Stratégie à l’échelle de la COI sur la planification et la gestion durables de l’océan (2024-2030) et évaluer ses progrès.  Composition :  (i) experts désignés par les États membres de la COI à l’issue d’un appel à candidatures passé par le biais d’une lettre circulaire définissant l’expertise requise,  (ii) représentants des programmes et organes régionaux de la COI,  (iii) observateurs d’organisations partenaires axées sur la planification et la gestion durables de l’océan.  Les membres experts sont nommés pour une période initiale de deux ans, renouvelable une fois pour deux années supplémentaires.  Les co-présidents désignés sont élus à tour de rôle, pour une période initiale de deux ans, et pour deux mandats consécutifs maximum.  Le Groupe de travail sera opérationnel de 2025 à 2030, ce qui correspond au calendrier de la Stratégie à l’échelle de la COI sur la planification et la gestion durables de l’océan.  Le Groupe de travail mènera ses travaux principalement par correspondance et se réunira en présentiel une fois par an.  Objectif :  Le Groupe de travail a pour objectif :  (1) de suivre l’application de la Stratégie à l’échelle de la COI sur la planification et la gestion durables de l’océan et de son plan de mise en œuvre, et donner des conseils sur l’évaluation régulière des besoins des utilisateurs dans le domaine de la planification et de la gestion durables de l’océan ;  (2) d’actualiser la Stratégie à l’échelle de la COI sur la planification et la gestion durables de l’océan (en 2027, en établissant un lien avec les résultats des consultations sur « la COI et l’avenir de l’océan ») et le plan de mise en œuvre (pour 2028-2030), le cas échéant ;  (3) de donner des conseils concernant l’identification des nouveaux besoins et des questions relatives à la science, aux données et aux connaissances susceptibles d’avoir une incidence sur les praticiens de la planification et de la gestion durables de l’océan ;  (4) de formuler des avis sur la conception et la réalisation d’activités de la COI à l’appui de la Stratégie ;  (5) de formuler des avis sur la contribution de la COI au programme Décennie de l’Océan sur la planification durable des océans ;  (6) de donner des conseils sur le processus de consultation sur « la COI et l’avenir de l’océan » (2024-2027) dans la mesure où il concerne la planification et la gestion durables de l’océan ;  (7) de contribuer à la mise en place des processus d’élaboration de la Stratégie à moyen terme de la COI, qui seront lancés en 2027 ;  (8) d’entreprendre toute action demandée par les organes directeurs de la COI. |

148. Les représentants de \_\_ États membres ont pris la parole. Les États membres ci-après ont choisi de fournir le compte rendu de leur intervention en plénière sur ce point de l’ordre du jour pour inclusion dans l’annexe d’information au rapport de la réunion : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_.

### 4.2 PROJET DE PLAN DE MISE EN ŒUVRE POUR LA STRATÉGIE DE LA COI POUR LE DÉVELOPPEMENT DES CAPACITÉS (2023-2030) [Déc. A-31/3.5.3 ; déc. XXIX/10.1 ; déc. EC-57/4.6]

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| *Document de travail :* | IOC/A-33/4.2.Doc(1) | Draft Implementation Plan for the IOC Capacity Development Strategy 2023-2030 | |
|  |  | |
| *Document d’information :* | [IOC/GE-CD-VI](https://oceanexpert.org/document/35224) | Report of the Sixth Session of the IOC Group of Experts on Capacity Development  (22-24 October 2024, Ostend, Belgium) | |
| *Document de référence :* | [IOC/INF-1433](https://oceanexpert.org/document/34531) | Stratégie de la COI pour le développement des capacités (2023-2030) | |

149. Mme Suzan El-Gharabawy, co-Présidente du Groupe d’experts de la COI sur le développement des capacités, a présenté ce point de l’ordre du jour. Elle a rappelé que l’Assemblée, par sa décision A-32/4.3, avait adopté à sa 32e session la Stratégie de la COI pour le développement des capacités (2023-2030) (publiée sous la cote [IOC/INF-1433](https://oceanexpert.org/document/34531)), ainsi que le plan de sensibilisation et de communication correspondant ([IOC/A-32/4.3.Doc(2)](https://oceanexpert.org/document/32558)).

150. Mme El-Gharabawy a également rappelé que, faisant suite à la décision du Conseil exécutif de la COI de reconduire le Groupe d’experts de la COI sur le développement des capacités (GE‑CD) et de réviser son mandat, adoptée à sa 57e session en juin 2024 (décision EC-57/4.6), la lettre circulaire de la COI n° [3001](https://oceanexpert.org/document/34597) avait été publiée afin d’inviter les États membres à nommer des experts pour siéger au sein du Groupe. Le Secrétaire exécutif de la COI a approuvé la nouvelle composition du GE-CD, qui comprend 29 membres (<https://oceanexpert.org/group/540>). Le Groupe a élu Mmes Suzan El-Gharabawy et Lina Eyouni co-Présidentes.

151. Mme El-Gharabawy a présenté à l’Assemblée les résultats de la sixième session du GE‑CD, qui s’est tenue à Ostende (Belgique) du 22 au 24 octobre 2024. Afin de s’acquitter des tâches prévues dans le nouveau mandat du Groupe (annexe de la décision EC-57/4.6), une Équipe spéciale sur l’évaluation des besoins et un Groupe de travail sur le plan de mise en œuvre ont été constitués pour entamer l’élaboration d’un projet de plan de mise en œuvre pour la Stratégie de la COI pour le développement des capacités (2023-2030), qui sera présenté à la session de l’Assemblée de la COI de juin 2025.

152. Les co-Présidents de l’Équipe spéciale sur l’évaluation des besoins, M. David O’Sullivan et Mme Laura Correa, ont convoqué neuf réunions virtuelles entre novembre 2024 et janvier 2025, afin d’élaborer un modèle et une approche permettant de prendre en compte les contributions des sous‑commissions régionales dans le plan de mise en œuvre, sur la base des besoins prioritaires de développement des capacités des différentes régions identifiés grâce aux sessions régionales et aux enquêtes biennales de la COI relatives à l’évaluation des besoins en matière de développement des capacités. Depuis l’adoption de la Stratégie de la COI pour le développement des capacités, en 2023, l’unité du Secrétariat de la COI chargée de ce domaine collabore avec les sous‑commissions régionales afin de recenser les besoins prioritaires des régions. L’IOCAFRICA et l’IOCARIBE ont contribué aux discussions de la sixième session du GE-CD en tant que membres de l’Équipe spéciale. Le nouveau chef de l’IOCINDIO, dès sa prise de fonctions en janvier 2025, a participé aux travaux de l’Équipe spéciale et a entamé une consultation étroite avec l’unité du Secrétariat de la COI chargée du développement des capacités, de façon à contribuer au projet de plan de mise en œuvre en temps voulu.

153. Mme El-Gharabawy s’est référée au document IOC/A-33/4.2.Doc(1), intitulé « Stratégie révisée de la COI pour la planification et la gestion durables des océans (2025-2030) et plan de mise en œuvre (2025-2027) », qui constitue le corps du texte du plan de mise en œuvre. Les co‑Présidents du Groupe de travail sur le plan de mise en œuvre, Mme Rebecca Lahl et M. Carlos Torres, ont convoqué neuf réunions virtuelles entre novembre 2024 et avril 2025, après les discussions initiales tenues lors de la sixième session du GE-CD, en octobre 2024.

154. Le projet de plan de mise en œuvre qui résulte de ces activités vise à traduire la Stratégie de la COI pour le développement des capacités (2023-2030) en mesures concrètes et réalisables répondant aux besoins et aux défis spécifiques des régions et des États membres, en s’alignant sur les objectifs de la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable. Le plan de mise en œuvre fournira une feuille de route structurée pour atteindre ces objectifs, en veillant à ce que la Stratégie se traduise par des actions mesurables et spécifiques à chaque région, à l’appui de la mission mondiale de développement durable des sciences océaniques. Il définira plus précisément les modalités d’exécution des actions énoncées dans la Stratégie et de mesure des progrès et de l’efficacité.

155. Mme El-Gharabawy a souligné que le projet de plan de mise en œuvre contenait 11 recommandations générales visant à exécuter efficacement le plan et à maximiser son impact : (i) mise à profit des programmes existants ; (ii) amélioration des capacités de mise en œuvre ; (iii) renforcement de la mise en œuvre régionale ; (iv) coordination mondiale ; (v) forum mondial sur le développement des capacités liées à l’océan ; (vi) partenariats stratégiques ; (vii) renforcement de l’équité, de l’inclusion et de la décolonisation ; (viii) les jeunes spécialistes de l’océan comme agents du changement ; (ix) amélioration de la sensibilisation et la communication ; (x) définition des priorités et gestion des risques ; (xi) suivi, évaluation et adaptation.

156. Le Groupe d’experts sur le développement des capacités a ensuite étudié les conclusions des travaux de l’Équipe spéciale et du Groupe de travail, ce qui a abouti au projet de décision soumis à l’examen de l’Assemblée.

|  |
| --- |
| *Projet de décision A-33/4.2*  **Plan de mise en œuvre de la Stratégie de la COI pour le développement  des capacités (2023-2030)**  L’Assemblée,  1. Rappelant l’adoption, à sa 32e session, de la Stratégie de la COI pour le développement des capacités (2023-2030), ainsi que d’un plan de sensibilisation et de communication,  2. Reconnaissant l’importance du développement des capacités, l’une des six fonctions de la Stratégie à moyen terme de la COI (2022-2029), qui permet à tous les États membres de jouer un rôle dans la recherche et les services océaniques qui sont vitaux pour le développement durable et le bien-être humain sur la planète, ainsi que de bénéficier de cette recherche et de ces services,  3. Salue le travail accompli par le Groupe de travail et l’Équipe spéciale du Groupe d’experts de la COI sur le développement des capacités (GE-CD), qui ont élaboré le projet de plan de mise en œuvre pour la Stratégie de la COI pour le développement des capacités (2023-2030) ;  4. Ayant examiné le document IOC/A-33/4.2.Doc(1), qui contient la proposition de plan de mise en œuvre de la Stratégie de la COI pour le développement des capacités (2023-2030),  5. Adopte le Plan de mise en œuvre de la Stratégie de la COI pour le développement des capacités (2023-2030) ;  6. Encourage vivement les organes subsidiaires principaux de la COI (programmes régionaux et organes subsidiaires régionaux) à prendre les mesures ci-après :  (i) élaborer des plans de travail pour le développement des capacités qui soient adaptés aux programmes et aux régions, sur la base du Plan de mise en œuvre et de l’enquête biennale d’évaluation des besoins en matière de développement des capacités de la COI menée en étroite collaboration avec les organes subsidiaires régionaux ;  (ii) mobiliser des ressources pour renforcer les effectifs du secrétariat des organes subsidiaires régionaux et des programmes mondiaux ;  (iii) favoriser le développement des capacités en mettant en place des programmes aux niveaux mondial, régional et national, notamment des projets élaborés en consultation avec les États membres en vue de mobiliser des ressources extrabudgétaires ;  (iv) renforcer la collaboration et la communication entre les programmes mondiaux de la COI et ses organes subsidiaires régionaux, au moyen d’une unité centrale de coordination mondiale du développement des capacités de la COI, afin d’appuyer plus efficacement les actions contribuant aux mesures (i), (ii) et (iii) ci-dessus ;  7. Prie instamment les États membres de la COI :  (i) d’identifier les besoins et de trouver de nouvelles occasions de participer à des partenariats renforcés par le biais de la COI et d’en tirer profit afin d’atteindre leurs objectifs de développement des capacités, en fonction de leurs priorités régionales ;  (ii) de désigner des points focaux nationaux pour le développement des capacités et de les inciter à participer au processus d’exécution du Plan de mise en œuvre de la Stratégie de la COI pour le développement des capacités (2023‑2030) et à le faciliter ;  (iii) de mobiliser les connaissances, le personnel, les infrastructures et les ressources financières nécessaires pour soutenir le rôle catalyseur que joue la COI en aidant les États membres à atteindre ces objectifs ;  (iv) d’améliorer la visibilité des compétences uniques de la COI dans le domaine du développement des capacités ;  8. Décide de reconduire le Groupe d’experts sur le développement des capacités dans son rôle et de réviser son mandat tel qu’il figure à l’annexe de la présente décision.  Annexe à la décision A-33/4.2  **Groupe d’experts de la COI sur le développement des capacités (GE-CD)**  Mandat  Le Groupe d’experts de la COI sur le développement des capacités (GE-CD) est composé d’experts désignés par les États membres de la COI à l’issue d’un appel à candidatures, par le biais d’une lettre circulaire détaillant la composition du Groupe.  Le Groupe d’experts de la COI sur le développement des capacités est chargé des tâches suivantes :  (i) aider les programmes mondiaux et régionaux à mettre en œuvre de manière cohérente les évaluations des besoins en matière de développement des capacités ;  (ii) aider les programmes mondiaux et régionaux à élaborer des plans de travail pour le développement des capacités qui soient adaptés aux programmes et aux régions, sur la base de la Stratégie de la COI pour le développement des capacités et des évaluations des besoins correspondantes, en s’appuyant sur les activités en cours et en utilisant les établissements de formation et d’éducation existants ;  (iii) fournir des conseils aux programmes mondiaux et régionaux quant à la mise en œuvre de la Stratégie de la COI pour le développement des capacités (2023-2030) et aux méthodes et outils pertinents pour améliorer la qualité et l’impact des efforts de développement des capacités ;  (iv) conseiller le Secrétariat de la COI quant à la conception et à la mise en œuvre de l’enquête biennale sur le développement des capacités de la COI en étroite collaboration avec les organes subsidiaires régionaux, en prévoyant éventuellement l’élaboration d’un cadre de suivi et d’évaluation détaillant le suivi/les mesures/les indicateurs de l’impact de la mise en œuvre des activités dans ce domaine, tout en tenant compte d’autres méthodes comme les examens régionaux, les conférences scientifiques, les forums mondiaux sur le développement des capacités, etc. ;  (v) assurer la coordination des travaux du Groupe d’experts avec les volets relatifs au Rapport mondial sur les sciences océaniques et au développement des capacités de la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable, notamment le dispositif de développement des capacités ;  (vi) guider la poursuite du développement et de la promotion du centre de développement des capacités liées à l’océan Ocean CD-Hub en soulignant les liens des activités de développement des capacités et les perspectives de collaboration entre les usagers et les prestataires, ainsi qu’entre d’autres organisations mondiales, régionales et nationales ;  (vii) donner des orientations aux États membres en ce qui concerne la promotion de la visibilité et de la portée de la Stratégie de la COI pour le développement des capacités (2023-2030) afin de les aider à planifier et à mettre en œuvre leurs efforts en matière de développement des capacités ;  (viii) rendre compte des résultats obtenus à l’Assemblée, à sa 34e session. |

157. Les représentants de \_\_ États membres ont pris la parole. Les États membres ci-après ont choisi de fournir le compte rendu de leur intervention en plénière sur ce point de l’ordre du jour pour inclusion dans l’annexe d’information au rapport de la réunion : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_.

4.3 CARTE BATHYMÉTRIQUE GÉNÉRALE DES OCÉANS (GEBCO) – RAPPORT ET SUIVI DE L’EXAMEN DE LA GOUVERNANCE   
[A-32/déc.4.1 ; déc. EC-57/4.4]

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| *Document de travail :* | | IOC/A-33/4.3.Doc(1) | Report of the GEBCO Guiding Committee to the IOC on its activities, 2024-2025 | |
|  |  | | |
| *Document d’information :* | | IOC/INF-1543 | General Bathymetric Chart of the Oceans (GEBCO) Strategy Implementation Process | |
| *Document de référence :* | | IOC/EC-57/4.4.Doc(1) | Report and Recommendations of the GEBCO Governance Review Project Team (2024) | |

158. M. Evert Flier, Président du Comité directeur de la GEBCO (GC-GEBCO), a présenté ce point. Il a brièvement évoqué les dernières informations concernant la Carte générale bathymétrique des océans (GEBCO) pour la période 2024-2025, ainsi que les conclusions de la 41e réunion du GC-GEBCO (novembre 2022, Nadi, Fidji). Il a notamment fait état : (i) des progrès réalisés dans l’augmentation du pourcentage de plancher océanique cartographié dans le cadre de la GEBCO et du projet « Seabed 2030 » de la Nippon Foundation-GEBCO ; (ii) de l’avancement de la mise en œuvre de la stratégie de la GEBCO adoptée en 2024 ; (iii) des suites données à l’examen de la gouvernance de la GEBCO réalisé en 2023-2024.

|  |
| --- |
| *Projet de décision A-33/4.3*  **Carte bathymétrique générale des océans (GEBCO) – Rapport et suivi de l’examen  de la gouvernance : Plan de mise en œuvre**  L’Assemblée,  1. Prenant note du rapport du Comité directeur de la GEBCO à la COI sur ses activités (2024-2025) contenu dans le document IOC/A-33/4.3.Doc(1) et le document IOC/INF‑1543 relatif au processus de mise en œuvre de la stratégie de la GEBCO,  2. Encourage les États membres à :  (i) coopérer en vue de faire avancer les campagnes de cartographie à l’échelle des bassins et d’accélérer la réalisation des objectifs de la GEBCO et la connaissance générale de l’océan, notamment en appuyant le projet Nippon Foundation-GEBCO intitulé « Seabed 2030 » et en y contribuant ;  (ii) faciliter le développement des capacités relatives à la GEBCO, notamment les possibilités de formation ;  (iii) participer activement à la prochaine évaluation qui sera réalisée en 2026 par le Groupe de travail sur les besoins des utilisateurs et les contributions aux produits de la GEBCO ;  (iv) contribuer aux travaux de la GEBCO par des contributions en nature et/ou financières, ainsi que par le détachement de personnel au Secrétariat de la COI, afin de faciliter l’engagement de la communauté océanographique en faveur de la stratégie de la GEBCO. |

159. Les représentants de \_\_ États membres ont pris la parole. Les États membres ci-après ont choisi de fournir le compte rendu de leur intervention en plénière sur ce point de l’ordre du jour pour inclusion dans l’annexe d’information au rapport de la réunion : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_.

4.4 PLAN D’ACTION ET STRATÉGIE DE LA COI EN MATIÈRE D’INITIATION À L’OCÉAN   
[Déc. IOC-XXX/11.2 ; déc. A-31/3.5.4]

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| *Document de travail :* | | IOC/A-33/4.4.Doc(1) et Addendum | Draft IOC Ocean Literacy Plan of Action  for 2026-2030 | |
|  | |  | | |
|  |  | | |
| *Documents de référence :* | | IOC/POL/2025/1 | Promoting Ocean Literacy – an education policy brief | |
|  | | IOC/2024/ODS/51.11 | A Theory of Change for the Ocean Decade Challenge 10 | |
|  | | IOC/2025/MG/98 | Global Blue Schools Network: a toolkit for its implementation | |

160. M. Ronaldo Christofoletti, Président du Groupe d’experts sur l’initiation à l’océan, a présenté ce point. Il a rappelé les principales activités menées par le Groupe depuis sa création, notamment l’établissement de cinq groupes de travail consacrés à la sensibilisation, à la communication, à l’éducation, à la collecte de fonds, et à l’océan et au climat. Le Groupe d’experts a également contribué à l’élaboration de la nouvelle théorie du changement pour le défi 10 de la Décennie de l’Océan (2025-2030) (document IOC/2024/ODS/51.11).

161. M. Christofoletti a ensuite donné un aperçu des activités qui ont contribué à la mise en œuvre du Plan d’action de la COI pour l’initiation à l’océan (2018-2021). Il a présenté un plan d’action actualisé pour l’initiation à l’océan (2026-2030) (document IOC/A-33/4.4.Doc(1)), qui décrit des activités destinées à : intégrer les connaissances sur l’océan et l’action publique ; permettre une prise de décisions éclairée pour relever des défis urgents tels que le changement climatique, la perte de biodiversité et la pollution ; et promouvoir une gouvernance mondiale pour favoriser la transition vers une gestion durable des océans.

162. Enfin, M. Christofoletti a rendu compte des activités menées dans le cadre de la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable, en se référant en particulier au résultat 7 et aux défis 9 et 10 du Plan de mise en œuvre de la Décennie, ainsi qu’aux principaux éléments du document intitulé « Ocean literacy within the UN Ocean Decade: a framework for action » ([IOC/2021/ODS/22](https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000377708.locale=en)). Il a en outre présenté dans les grandes lignes les documents produits sur l’initiation à l’océan depuis la 32e session de l’Assemblée, notamment « Promoting Ocean Literacy: an education policy brief » ([IOC/POL/2025/1](https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000393205.locale=en)), « A Theory of Change for the Ocean Decade Challenge 10 » (IOC/2024/ODS/51.11) et « Global Blue Schools Network: a toolkit for its implementation » (IOC/2025/MG/98).

|  |
| --- |
| *Projet de décision A-33/4.4*  **Examen du Plan d’action de la COI pour l’initiation à l’océan (2026-2030)**  L’Assemblée,  1. Ayant examiné le projet de plan d’action de la COI pour l’initiation à l’océan (2026‑2030) figurant dans le document IOC/A-33/4.4.Doc(1),  2. Rappelant la Stratégie de la COI pour le développement des capacités (2023‑2030) (document IOC/INF-1433), qui identifie l’initiation à l’océan comme la principale activité stratégique du produit 5 « Meilleure visibilité, connaissance et compréhension des fonctions et utilités de l’océan et de la recherche océanographique pour le bien‑être de l’humanité et le développement durable »,  3. Tenant compte des progrès accomplis par la COI en matière d’initiation à l’océan et du rôle que l’action menée dans ce domaine pourrait jouer en tant qu’élément transversal dans l’ensemble de ses programmes et secteurs, la COI collabore avec des organes subsidiaires régionaux tels que l’IOCARIBE, l’IOCINDIO, l’IOCAFRICA et la WESTPAC. Ces partenariats visent à associer les communautés locales aux objectifs environnementaux mondiaux, à partager les ressources sur le changement climatique et à favoriser la collaboration entre les éducateurs, les décideurs et les acteurs locaux,  4. Considérant le rôle de l’initiation à l’océan dans la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable (2021‑2030) et la création du Bureau de coordination de la Décennie de l’Océan pour le rapprochement entre l’Homme et l’océan dans le cadre du défi 10, coordonné par le Bureau régional de l’UNESCO pour la science et la culture en Europe (Italie),  5. Prenant acte des importantes réalisations accomplies par le Groupe d’experts de la COI sur l’initiation à l’océan pour promouvoir l’initiation à l’océan à l’échelle mondiale, régionale, nationale et locale,  6. Décide d’établir le Groupe d’experts de la COI sur l’initiation à l’océan en tant que groupe d’experts permanent de la Commission, en le dotant du mandat actualisé qui figure à l’annexe de la présente décision, et de lancer un appel à candidatures pour le renouvellement du Groupe, en s’attachant à garantir la continuité, l’équilibre géographique et entre les sexes ainsi que l’expertise pluridisciplinaire ;  7. Demande au Secrétariat de la COI d’engager un processus de consultation avec les États membres, les autres programmes de la COI et les sous-commissions régionales afin d’examiner le Projet de plan d’action de la COI pour l’initiation à l’océan (2026‑2030), et de présenter une version révisée de ce document au Conseil exécutif de la COI à sa 59e session, pour approbation ;  8. Demande également au Secrétariat de la COI de piloter la mise en place d’un réseau mondial des écoles bleues, en collaboration avec le Secteur de l’éducation de l’UNESCO et les partenaires concernés ;  9. Remercie le Gouvernement de la Suède pour le soutien financier qu’il a continué d’apporter aux activités de la COI en matière d’initiation à l’océan, et encourage les autres États membres à suivre cet exemple ;  10. Exprime sa gratitude à la Commission européenne et au Groupe Prada pour le maintien de leurs contributions financières aux activités de la COI en matière d’initiation à l’océan ;  11. Convient que le budget consacré à ces activités sera défini dans le cadre de la résolution sur les questions de gouvernance, de programmation et de budgétisation intéressant la Commission (A-33/DR.[5.4]).  Annexe à la décision A-33/4.4  **Groupe d’experts de la COI sur l’initiation à l’océan**  Mandat  Le Groupe sera composé de 20 experts issus de diverses disciplines et parties intéressées reflétant la nature multipartite de l’initiation à l’océan, et tenant compte de la représentation géographique et de l’équilibre entre les sexes. Les experts seront sélectionnés suite à un appel aux États membres et aux organisations partenaires et aux suggestions du Secrétariat de la COI. Le Groupe d’experts élira son président et son vice-président.  Le Groupe d’experts donnera des avis concernant la mise en œuvre, la coordination et l’évolution du Plan d’action de la COI pour l’initiation à l’océan (document IOC/A‑33/4.4.Doc(1)) et, le cas échéant, contribuera à ces processus par les moyens suivants :  (i) meilleure coordination des activités d’initiation à l’océan mises en œuvre dans les différentes régions ;  (ii) identification de synergies avec les groupes pertinents, notamment, mais pas exclusivement, les secteurs de l’UNESCO, les organisations internationales, les institutions universitaires, les ONG, les réseaux concernés et les associations du secteur privé ;  (iii) appui à l’évaluation et au suivi des progrès de l’initiation à l’océan dans les États membres.  Le Groupe d’experts participera, avec l’aide du Secrétariat de la COI, à des initiatives de sensibilisation et de diplomatie visant à promouvoir l’initiation à l’océan et la prise de décisions stratégiques relatives aux océans, en accordant une attention particulière aux groupes prioritaires, tels que les jeunes et les petits États insulaires en développement (PEID).  Le Groupe d’experts pourra être sollicité pour conseiller les États membres et les parties prenantes concernées lorsqu’un soutien est nécessaire pour mettre en œuvre et mener à bien des initiatives d’initiation à l’océan, le cas échéant.  Les contributions du Groupe d’experts consisteront notamment à :  (i) rédiger de manière proactive des notes d’orientation et des livres blancs ;  (ii) soutenir l’utilisation et la diffusion ciblées de stratégies et d’outils de communication sur l’océan, en veillant à ce qu’ils atteignent les publics appropriés selon des modalités adaptées au contexte et conformes au Plan d’action ;  (iii) s’appuyer sur un répertoire de spécialistes pour favoriser la collaboration entre différents secteurs et publics ;  (iv) contribuer aux documents de la COI relatifs à l’initiation à l’océan et les examiner.  Le Groupe d’experts fournira de manière proactive des informations sur les progrès de ses travaux, ses activités et ses initiatives aux parties prenantes concernées.  Le Groupe d’experts fera rapport à chaque session de l’Assemblée de la COI, laquelle se prononcera sur sa reconduction dans quatre ans, à sa 35e session. |

163. Les représentants de \_\_ États membres ont pris la parole. Les États membres ci-après ont choisi de fournir le compte rendu de leur intervention en plénière sur ce point de l’ordre du jour pour inclusion dans l’annexe d’information au rapport de la réunion : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_.

4.5 SYSTÈME MONDIAL D’OBSERVATION DE L’OCÉAN

### 4.5.1 Gouvernance du GOOS [Article 45.1(j) du Règlement intérieur ; déc. EC-57/4.1]

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| *Document de travail :* | IOC/A-33/4.5.1.Doc(1) | Proposal for a Global Ocean Observing System (GOOS) Reform | | |
| *Document d’information :* | [GOOS-305](https://goosocean.org/document/36131) | Summary Report of the 14th Session of the GOOS Steering Committee (SC-14), 19-21 February 2025, UNESCO, Paris | | |
|  |  | |
| *Document de référence :* | IOC/EC 57/4.1.Doc(1) | Gouvernance du Système mondial d’observation de l’océan (GOOS) | |

164. Mme Joanna Post, Cheffe de la Section des observations et services océaniques, a présenté ce point. Elle a exposé dans les grandes lignes la proposition visant à faire évoluer la gouvernance du GOOS et les actions proposées pour aller de l’avant. La présentation de cette proposition avait été demandée dans la décision EC-57/4.1.

165. Mme Post a expliqué que l’évolution du GOOS suivrait une approche en double diamant. Le premier diamant, qui s’étendra sur l’année 2025, consistera à définir la mission et le champ d’action du GOOS pour l’avenir, couvrant le « pourquoi » et le « quoi ». Un cabinet de conseil a été recruté pour mener à bien ce travail, qui comprend un examen et une révision de la mission et du champ d’action du GOOS, un examen de la structure du Système et l’élaboration d’un projet de proposition pour sa structure, sa gouvernance et ses mécanismes d’exécution.

166. Les activités du deuxième diamant seront menées en 2026 et après. Elles viseront à élaborer et mettre en œuvre un GOOS réformé, couvrant le « comment ». En fonction des résultats obtenus au titre du premier diamant, elles consisteront à examiner et faire évoluer l’exécution révisée du GOOS (mission, champ d’action, structure, mandat, processus transparents, mécanismes d’établissement de rapports et d’exécution), une stratégie en matière de participation des utilisateurs et d’adhésion, la mise en place d’un réseau de base du GOOS, la mise en œuvre conjointe par le GOOS et la COI de l’architecture de données de la COI, le plan de communication du GOOS et, d’ici à 2029, une stratégie révisée du GOOS pour l’après‑2030.

|  |
| --- |
| Décision A-33/4.5.1  **Gouvernance du Système mondial d’observation de l’océan (GOOS)**  L’Assemblée,  1. Ayant examiné le document IOC/A-33/4.8.1.Doc(1),  2. Rappelant les décisions A-32/4.8.1 et EC-57/4.1,  3. Approuve l’approche de la réforme du GOOS telle qu’elle est décrite dans le document IOC/A-33/4.5.1.Doc(1) ;  4. Prie le Secrétaire exécutif, en consultation avec le Comité directeur du GOOS et les représentants des États membres et des organismes parrainant le GOOS, de présenter des informations actualisées sur cette approche de la réforme du GOOS au Conseil exécutif de la COI à sa 59e session, afin que les États membres l’examinent et formulent des orientations supplémentaires ;  5. Note que le budget ordinaire consacré à ces activités sera défini dans le cadre de la résolution globale sur les questions de gouvernance, de programmation et de budgétisation intéressant la Commission (résolution A-33/[5.4]). |

167. Les représentants de \_\_ États membres ont pris la parole. Les États membres ci-après ont choisi de fournir le compte rendu de leur intervention en plénière sur ce point de l’ordre du jour pour inclusion dans l’annexe d’information au rapport de la réunion : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_.

### 4.5.2 Plan de travail du Comité directeur du GOOS [Rés. XXVI-8]

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| *Document de travail :* | IOC/A-33/4.5.2.Doc(1) | Global Ocean Observing System (GOOS) Steering Committee Workplan |
|  |  | | |
| *Rapport :* | GOOS-305 | Report of the 14th Session of the Global Ocean Observing System Steering Committee, UNESCO,  19-21 February 2025 |

168. Les co-Présidents du Comité directeur du GOOS, MM. Balakrishnan Nair et David Legler, ont présenté ce point. Ils ont rendu compte à l’Assemblée des résultats de la 14e session du Comité directeur du GOOS, tenue au Siège de la COI, à Paris, du 19 au 21 février 2025. Les co-Présidents du GOOS ont informé les États membres de l’approche adoptée par le Comité pour la future direction du GOOS. Ils ont fait le point sur les résultats de la 14e session du Comité et sur le plan de travail du GOOS pour 2025-2027.

169. Les co-Présidents ont indiqué que, conformément à son mandat, le Comité s’attacherait, au cours du prochain exercice biennal et après, à diriger des processus clairs de prise de décisions et de définition d’actions stratégiques afin de parvenir à un système d’observation polyvalent et durable, notamment des améliorations et des changements transparents sur les plans organisationnels et des processus, dans le but de soutenir les États membres et la communauté multi-utilisateurs du GOOS.

170. Les besoins en ressources actuels ne permettent pas au GOOS de progresser au rythme requis et exigé par les États membres, la société et les acteurs du secteur privé. Toutefois, le Comité directeur reconnaît qu’il est nécessaire de mettre en place une gestion plus claire et plus transparente, une collaboration accrue et ciblée et des processus bien définis, ainsi que de gérer le changement (opéré dans le cadre de la réforme de la gouvernance du GOOS).

171. Les débats tenus lors de la 14e session du Comité directeur du GOOS ont porté sur les produits et effets axés sur l’action et les connaissances. L’objectif à long terme est de transformer le GOOS en un nouveau modèle, qui fonctionnera de manière plus durable, comprendra un volet « recherche-développement » complémentaire, sera doté d’une plus grande capacité de décision, fera preuve de plus de transparence dans ses délibérations, ses processus et ses décisions, et sera plus intégré entre la COI, l’OMM et d’autres secteurs, comme celui des satellites ou le secteur privé. Le Comité directeur continuera d’orienter le GOOS de façon à garantir un système solide répondant aux besoins des États membres et des autres parties prenantes concernées ainsi qu’à des critères d’efficacité stratégique, et de favoriser les discussions sur les mécanismes de financement du GOOS.

172. Les co-Présidents ont indiqué qu’à sa 14e session, le Comité directeur du GOOS avait examiné les domaines prioritaires qui guideraient le plan de travail du GOOS pour 2025-2027. Le plan de travail comprend les sections suivantes : (i) coordination et gestion (activités de base) ; (ii) intégration, conception, développement et mise en œuvre du système d’observation (Stratégie du GOOS à l’horizon 2030, Objectif stratégique 2) ; (iii) maintien et renforcement de l’intégration et de la communication des données (nouveau domaine prioritaire pour les trois objectifs) ; (iv) mise en œuvre du système : (a) aux niveaux national et régional, (b) applications (Stratégie du GOOS à l’horizon 2030, Objectif 1) ; (v) sensibilisation : projets, partenaires et communication (Stratégie du GOOS à l’horizon 2030, Objectifs 1 et 3) ; (vi) réforme du GOOS (Stratégie du GOOS à l’horizon 2030, Objectif 3).

173. Les co-Présidents ont donné des informations sur trois sujets évoqués par le Comité directeur du GOOS à sa 14e session qui sont liés à d’autres points de l’ordre du jour soumis à l’Assemblée. Premièrement, le Comité a accueilli avec satisfaction les résultats de l’atelier IODE/GOOS sur les données ainsi que la proposition d’élaborer une architecture de données de la COI (point 3.4.3 de l’ordre du jour) conjointement avec le GOOS, et a noté que les « produits » de démonstration contribueraient à rendre visibles les avantages de l’observation océanique et de la gestion/du partage des données correspondants. Deuxièmement, le Comité a adopté un changement d’approche pour les projets du GOOS, passant à un système de projets approuvés. Dans ce contexte, le Comité directeur a convenu que le projet de Système de bonnes pratiques océanographiques (OBPS) de l’IODE et du GOOS devrait devenir un système de bonnes pratiques océanographiques couvrant l’ensemble de la COI, et être doté d’une base de financement plus large soutenue par toutes les sections de la Commission (point 3.4.4 de l’ordre du jour). Troisièmement, le Comité directeur du GOOS contribue activement au processus de réforme de la gouvernance du GOOS (point 4.5.1 de l’ordre du jour) et a organisé, lors de sa 14e session, un atelier ciblé destiné à orienter la suite du processus.

|  |
| --- |
| *Projet de décision A-33/4.5.2*  **Plan de travail du Système mondial d’observation de l’océan (GOOS)  pour 2025-2027**  L’Assemblée,  1. Rappelant sa résolution XXVI-8,  2. Ayant examiné le document IOC/A-33/4.5.2.Doc(1) et le rapport du Comité directeur du GOOS sur sa 14e session,  3. Consciente du rôle fondamental joué par le GOOS en ce qui concerne la coordination et l’intégration d’un système d’observation continue de l’océan à l’échelle mondiale pour toutes les fonctions de la Stratégie à moyen terme de la COI et pour les besoins scientifiques, environnementaux et opérationnels mondiaux, régionaux et nationaux en matière de prévision, d’alerte rapide, de climat, de santé des océans et de croissance de l’économie océanique, afin de répondre aux besoins des États membres,  4. Approuve le rapport du Comité directeur du GOOS sur sa 14e session et les recommandations qu’il contient ;  5. Approuve également le plan de travail du GOOS pour 2025-2027 ;  6. Note que le budget ordinaire consacré à ces activités sera défini dans le cadre de la résolution globale sur les questions de gouvernance, de programmation et de budgétisation intéressant la Commission ;  7. Exprime sa profonde gratitude pour le soutien apporté à l’équipe de direction du GOOS par le Danemark, la Commission européenne, la France, Monaco, les États‑Unis et l’OMM, et remercie vivement tous les États membres concernés pour leur appui au Centre opérationnel (OceanOPS) de la COI et à la mise en œuvre du Système mondial d’observation de l’océan ;  8. Encourage vivement les États membres et les partenaires : (i) à verser des contributions financières volontaires à la COI pour la mise en œuvre du GOOS, ainsi qu’à fournir un appui en nature, par exemple sous la forme de détachements de personnel auprès du Secrétariat et du Centre opérationnel (OceanOPS) de la COI ; et (ii) à soutenir la coordination et la mise en œuvre régionales et nationales du Système mondial d’observation de l’océan ;  9. Demande aux États membres de déterminer s’ils seraient prêts à accueillir, en 2027, une réunion en présentiel de la communauté du GOOS, qui serait dirigée par le Comité directeur du GOOS et rassemblerait des points focaux régionaux et nationaux, des représentants du groupe d’experts du GOOS et d’autres parties prenantes concernées, y compris au sein de la communauté des données et du secteur privé, et d’en informer le Secrétariat avant la 59e session du Conseil exécutif de la COI ;  **Membres régionaux du Comité directeur du GOOS**  10. Rappelant la résolution XXVI-8 de la COI, qui prévoit la désignation de membres régionaux du Comité directeur du GOOS, et rappelant également la lettre circulaire de la COI n° [3030](https://oceanexpert.org/document/35716) qui invite les États membres à la 33e session de l’Assemblée de la COI et demande que des experts se portent candidats en vue de leur désignation par les groupes électoraux des États membres,  11. Prend note de la désignation par chaque groupe électoral des États membres d’un expert régional au sein du Comité directeur du GOOS pour 2026-2027 :   * + (Groupe I)   + (Groupe II)   + (Groupe III)   + (Groupe IV)   + (Groupe V). |

174. Les représentants de \_\_ États membres ont pris la parole. Les États membres ci-après ont choisi de fournir le compte rendu de leur intervention en plénière sur ce point de l’ordre du jour pour inclusion dans l’annexe d’information au rapport de la réunion : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_.

### 4.5.3 Rapport du Groupe de travail intersessions sur les observations océaniques dans les zones relevant de la juridiction nationale [Déc. EC-55/3.4 ; déc. A-32/4.8.2]

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| *Document de travail :* | IOC/A-33/4.5.3.Doc(1) | Report of the Intersessional Working Group on Ocean Observations in Areas under National Jurisdiction (2025) | |
|  |  | |

175. La co-Présidente du Groupe de travail intersessions, Mme Suzan Mohamed El Gharabawy, a présenté ce point de l’ordre du jour. Elle a rappelé que par sa décision A‑32/4.8.2, l’Assemblée avait créé à sa 32e session un groupe de travail intersessions ad hoc, dont le mandat figurait à l’annexe de cette décision. Elle a également rappelé que le Groupe de travail avait présenté un rapport d’étape ([IOC/EC-57/4.2.Doc(1)](https://oceanexpert.org/document/34455)) au Conseil exécutif à sa 57e session, et que ce dernier avait encouragé le Groupe à poursuivre ses travaux ([décision EC‑57/4.2](https://oceanexpert.org/document/34591)).

176. Le mandat du Groupe de travail consistait à examiner les documents de référence, discuter de cas concrets et des solutions possibles, formuler des recommandations concernant de potentielles mesures, et présenter les résultats de ces discussions ainsi que toute recommandation concernant les mesures à prendre à la présente session de l’Assemblée.

177. La co-Présidente a présenté les principaux résultats des discussions et les mesures potentielles décrits dans le document IOC/A-33/4.5.3.Doc(1).

178. La co-Présidente a indiqué qu’il faudrait poursuivre les travaux sur les observations océaniques dans les zones relevant de la juridiction nationale, conformément aux recommandations du Groupe de travail. Elle a conclu que le Groupe de travail intersessions avait mené ses travaux à bien.

|  |
| --- |
| *Projet de décision A-33/4.5.3*  **Observations océaniques dans les zones relevant de la juridiction nationale**  L’Assemblée,  1. Ayant examiné le rapport du Groupe de travail intersessions sur les observations océaniques dans les zones relevant de la juridiction nationale, qui figure dans le document IOC/A-33/4.5.3.Doc(1),  2. Rappelant sa décision A-32/4.8.2 portant création du Groupe de travail intersessions ad hoc de la COI sur les observations océaniques dans les zones relevant de la juridiction nationale, et la décision EC-55/3.4 encourageant le Groupe à poursuivre ses travaux en vue de la 33e session de l’Assemblée de la COI,  3. Constatant que le Groupe de travail intersessions ad hoc de la COI sur les observations océaniques dans les zones relevant de la juridiction nationale s’est acquitté de son mandat et de sa mission en lui présentant les résultats de ses discussions à sa 33e session,  4. Demande au GOOS de faire mieux connaître le processus de recherche scientifique marine (RSM), notamment par le biais de communications pertinentes, y compris des liens appropriés renvoyant vers des informations ;  5. Demande également au GOOS de consulter ses réseaux ainsi que les organisations des Nations Unies et les parties prenantes concernées, y compris la Division des affaires maritimes et du droit de la mer (DOALOS), sur la faisabilité de la révision de la publication de la DOALOS intitulée « Recherche scientifique marine : Guide pour l’application des dispositions pertinentes de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer », qui date de 2010, et de lui faire rapport à sa 34e session ;  6. Invite les États membres à promouvoir la collaboration entre les États côtiers voisins afin de faciliter l’octroi, aux niveaux bilatéral et régional, d’autorisations de mener des activités de recherche scientifique marine ;  7. Invite également les organes subsidiaires régionaux de la COI et les alliances régionales du GOOS à faire office d’intermédiaires entre les autorités nationales et les réseaux de recherche et à faire connaître le processus d’octroi d’autorisations de mener des activités de recherche scientifique marine, en fournissant des conseils et des orientations techniques cohérents ainsi qu’en coordonnant les efforts visant à rationaliser les procédures entre les pays présentant des caractéristiques régionales similaires ;  8. Demande en outre au Comité directeur du GOOS de présenter au Conseil exécutif de la COI, à sa 59e session, un projet de proposition sur les mesures que la COI pourrait prendre pour relever les défis identifiés par le Groupe de travail concernant le programme relatif aux navires d’observation bénévole, en vue de soumettre, pour examen, une proposition à l’Assemblée de la COI à sa 34e session ;  9. Décide de supprimer le Groupe de travail intersessions ad hoc de la COI sur les observations océaniques dans les zones relevant de la juridiction nationale ;  10. Prend acte des contributions du Groupe de travail intersessions ad hoc de la COI sur les observations océaniques et remercie les co-présidents et les États membres qui ont participé à ses travaux. |

179. Les représentants de \_\_ États membres ont pris la parole. Les États membres ci-après ont choisi de fournir le compte rendu de leur intervention en plénière sur ce point de l’ordre du jour pour inclusion dans l’annexe d’information au rapport de la réunion : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_.

4.6 CONSEIL COLLABORATIF MIXTE OMM-COI – CONSEIL STRATÉGIQUE SUR LE TRAVAIL CONJOINT POUR ATTEINDRE LES OBJECTIFS COMMUNS   
[Rés. XXX-2 ; déc. A-31/3.5.5 ; déc. A-32/4.9]

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| *Document de travail :* | IOC/A-33/4.6.Doc(1) | Report of the Joint WMO-IOC Collaborative Board (JCB) |

180. M. Yutaka Michida, Président de la COI et co-Président par intérim du Conseil collaboratif mixte OMM-COI, a présenté ce point de l’ordre du jour. Il a rappelé aux États membres que le Conseil collaboratif mixte avait été créé en 2019, en application de la résolution XXX-2 de l’Assemblée de la COI, et qu’il était guidé par son mandat ainsi que par la [Stratégie de collaboration OMM-COI](https://oceanexpert.org/document/32557).

181. M. Michida a indiqué que le Conseil collaboratif mixte avait accompli d’importants progrès (document IOC/A-33/4.6.Doc(1)) au cours de l’année écoulée. Il a présenté les résultats de la réunion du Conseil tenue en septembre 2024 ainsi que les activités menées depuis. L’objectif principal de cette réunion était d’identifier les domaines prioritaires pour les activités du Conseil, ce qui a été fait à l’aide d’une analyse multicritères des sujets potentiels. Cela a débouché sur la définition de quatre domaines de travail prioritaires et d’actions clés pour chaque domaine de travail, qui sont en cours de mise en œuvre.

182. M. Michida a terminé en confirmant que la COI et l’OMM s’étaient fermement engagées à aider le Conseil collaboratif mixte à s’acquitter de son mandat et a invité les États membres à faire part de leurs commentaires en vue de la prochaine réunion du Conseil.

|  |
| --- |
| *Projet de décision A-33/4.6*  **Conseil collaboratif mixte OMM-COI – Conseil stratégique sur le travail conjoint pour atteindre les objectifs communs**  L’Assemblée,  1. Ayant examiné le document IOC/A-33/4.6.Doc(1),  2. Rappelant la résolution XXX-2 (2019), par laquelle l’Assemblée de la COI prévoit la création du Conseil collaboratif mixte OMM-COI, en tant que mécanisme de coordination de haut niveau devant mobiliser davantage les principaux organes concernés de l’OMM et de la COI,  3. Ayant examiné les résultats de la réunion du Conseil collaboratif mixte OMM-COI tenue en septembre 2024, qui a défini quatre domaines de travail principaux pour le Conseil pour les deux prochaines années,  4. Prenant note de la création de sous-groupes du Conseil collaboratif mixte OMM-COI sur le Réseau mondial d’observation de base (GBON) et sur la gestion des données, dans le but de faire progresser les activités dans deux des domaines de travail principaux,  5. Décide de prolonger la Stratégie de collaboration OMM-COI pour 2022-2025 jusqu’en 2027 sous sa forme actuelle (document IOC/A-31/3.5.5.Doc(1) Rev.) ;  6. Demande au Conseil collaboratif mixte OMM-COI de rendre compte aux Conseils exécutifs de l’OMM et de la COI, en 2026, des progrès accomplis dans les quatre domaines de travail ;  7. Demande également au Conseil collaboratif mixte OMM-COI de collaborer avec les membres de l’OMM et les États membres de la COI, notamment par l’intermédiaire des conseils régionaux de l’OMM et des sous-commissions régionales de la COI, afin de mieux comprendre les problèmes communs rencontrés par les communautés météorologiques et océanographiques que le Conseil collaboratif mixte pourrait traiter ;  8. Invite les États membres à :  (i) collaborer au sein des systèmes nationaux dans les quatre domaines de travail définis par le Conseil collaboratif mixte OMM-COI ;  (ii) appuyer les travaux du Conseil collaboratif mixte OMM-COI et collaborer avec lui par l’intermédiaire des points focaux nationaux de la COI et des représentants permanents auprès de l’OMM, notamment en ce qui concerne les problèmes communs recensés au niveau national ;  (iii) fournir par écrit, avant le 1er septembre 2025, une contribution décrivant :  (a) les obstacles et les possibilités liés à la mise en œuvre des actions relevant des quatre domaines de travail susmentionnés au niveau national, afin d’éclairer les travaux du Conseil collaboratif mixte OMM‑COI ;  (b) les thèmes prioritaires que le Conseil collaboratif mixte OMM-COI pourrait aborder par la suite (sachant que certains sujets, énoncés dans le rapport JCB-3 Part 2, ont déjà été retenus pour les futurs travaux) ;  (c) contribuer activement aux domaines de travail prioritaires, en particulier à l’accélération de la réalisation et de la préparation de l’initiative des Nations Unies « Alertes précoces pour tous » (EW4All) et à la prise de mesures rapides par tous. |

183. Les représentants de \_\_ États membres ont pris la parole. Les États membres ci-après ont choisi de fournir le compte rendu de leur intervention en plénière sur ce point de l’ordre du jour pour inclusion dans l’annexe d’information au rapport de la réunion : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_.

4.7 CONTRIBUTIONS DE LA COI AUX PROCESSUS DE GOUVERNANCE DES NATIONS UNIES   
[Article 45.1 (g) du Règlement intérieur]

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| *Document de travail :* | IOC/A-33/4.7.Doc(1) | IOC Contributions to UN Governance Processes (2025) | |
|  |  | |
| *Document d’information :* | *[À compléter]* | Déclaration politique de la Conférence des Nations Unies sur l’océan (*disponible après le 13 juin 2025*) | |
| *Documents de référence :* | CBD/COP/16/INF/3/Rev.1 | Revised guidance on using the indicators of the monitoring framework of the Kunming-Montreal Global Biodiversity Framework | |
|  | CBD/COP/16/INF/4 | Revised Guidance on needs related to implementing the monitoring framework of the Kunming-Montreal Global Biodiversity Framework | |
|  | [A/AC.296/2025/9](https://docs.un.org/A/AC.296/2025/9) | Déclaration faite par les Coprésidents de la Commission préparatoire à l’issue de la première session | |

184. Le Secrétaire exécutif de la COI a présenté ce point de l’ordre du jour. Consciente du rôle qu’elle jouait sein du système des Nations Unies, du fait de ses Statuts, en tant qu’organisation internationale compétente dans les domaines de la recherche scientifique marine et du transfert des techniques marines, la COI contribuait aux différents processus des Nations Unies relatifs à l’océan.

185. Le Secrétaire exécutif a présenté les résultats de la récente Conférence des Nations Unies sur l’océan et les principaux messages transmis par la COI à cette occasion, à savoir faire progresser les sciences et les connaissances océaniques en tant que base d’action pour la réalisation de l’ODD 14 et du Programme 2030, conformément au mandat et aux priorités stratégiques de la COI.

186. La participation et les principaux messages de la COI à la Conférence des Nations Unies sur l’océan portaient sur : (i) la concrétisation des priorités essentielles en matière de connaissances dans le cadre de la Décennie de l’Océan, définies dans la [*Déclaration de Barcelone*](https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000391112_fre) ; (ii) la hausse des investissements à long terme dans les activités de sciences océaniques et les infrastructures d’observation et de données ; (iii) l’accélération de l’élaboration de plans de gestion durable de l’océan à l’aune de données scientifiques ; (iv) le développement de la production de données, de connaissances et de capacités à l’appui de la réalisation des engagements pris au titre de l’Accord sur la diversité biologique marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale et du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal ; (v) la mise en place d’une action concertée en matière de réduction des risques de catastrophe et de préparation face aux aléas océaniques.

187. En outre, le Secrétariat avait participé activement à la 16e Conférence des Parties (COP16) à la Convention sur la diversité biologique, qui s’était déroulée à Cali (Colombie) du 21 octobre au 1er novembre 2024, en lien avec le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal, dans lequel figuraient 23 cibles mondiales orientées vers l’action visant à freiner le recul de la biodiversité et à restaurer les écosystèmes d’ici à 2050. Le Secrétaire exécutif a indiqué que plusieurs des cibles du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming‑Montréal dépendaient de la fourniture de données mesurables et de l’accès à ces données. Ainsi, des observations continues de l’océan et des données accessibles étaient essentielles à une prise de décisions éclairée. Le GOOS et l’OBIS jouaient donc un rôle central dans le soutien à la réalisation de plusieurs cibles et indicateurs du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal en fournissant des données océaniques essentielles ainsi que des observations coordonnées sur la faune et les écosystèmes marins, structurées autour d’un ensemble de variables océaniques essentielles. De plus, L’OBIS avait été ajouté à la liste des outils conçus pour aider les pays à surveiller la biodiversité et à suivre les progrès réalisés en matière de protection de l’océan, des espèces et des écosystèmes. À cet égard, les orientations révisées sur les besoins liés à la mise en œuvre du cadre de suivi du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal (CBD/COP/16/INF/4), présentées à la COP16, faisaient explicitement référence au GOOS et à l’OBIS.

188. Dans le cadre de l’Accord sur la diversité biologique marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale, le Secrétariat de la COI avait participé à la première Commission préparatoire pour préparer l’entrée en vigueur de l’Accord et procéder aux préparatifs de la première réunion de la Conférence des Parties à l’Accord (avril 2025). Fait important pour la Commission, l’Accord faisait référence à une coopération possible avec l’UNESCO-COI pour la gestion du mécanisme d’échange d’informations qui serait créé au titre du nouvel Accord, ouvrant potentiellement la voie à la mise en œuvre, au profit de tous les pays, des outils et programmes de la COI en matière de développement des capacités et de transfert des techniques marines qui avaient été mis à l’essai et étaient pleinement opérationnels.

189. Le Secrétaire exécutif a également souligné les projets visant à mettre en place une approche de la biodiversité marine à l’échelle de la COI afin d’encadrer la contribution de ses programmes en la matière tout au long de la chaîne de valeur de la Commission

190. Les responsables des autres organismes des Nations Unies présents à l’Assemblée ont eu l’occasion d’intervenir pour présenter leur collaboration avec la COI.

|  |
| --- |
| *Projet de décision A-33/4.7*  **Contribution de la COI aux processus de gouvernance des Nations Unies**  L’Assemblée,  1. Ayant examiné le document IOC/A-33/4.7.Doc(1),  2. Rappelant la décision EC-XLIX/4.1, qui définit les contributions stratégiques de la COI à la mise en œuvre du Programme 2030 et au processus relatif aux ODD et qui prend note du rôle d’organisme responsable confié à la COI pour les indicateurs 14.3.1 et 14.a.1 des ODD,  3. Se félicite des résultats de la première session de la Commission préparatoire pour l’entrée en vigueur de l’Accord sur la diversité biologique marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale (14-25 avril 2025, Siège de l’ONU), notamment la proposition d’établir un groupe d’experts pour faire avancer les travaux relatifs au Centre d’échange sur la diversité biologique marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale ;  4. Se félicite également des récents développements concernant le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal de la Convention sur la diversité biologique, tels que le nouveau processus d’identification des aires marines d’importance écologique ou biologique (AIEB) ;  5. Se félicite en outre des récents développements au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, notamment dans le cadre du dialogue « océan-climat » organisé chaque année ;  6. Invite les États membres de la COI à prendre part aux processus susmentionnés par le biais d’un mécanisme de coordination national approprié, et à mettre en évidence la proposition de valeur et l’expertise de la COI dans ces processus de gouvernance de l’océan, en particulier dans les domaines de la coordination des processus internationaux en matière de sciences océaniques, de l’observation de l’océan et de l’échange de données océaniques, de l’évaluation des capacités nationales et régionales en sciences océaniques, de la conception/mise en œuvre d’initiatives adaptées de développement des capacités et d’approches régionales concertées, ainsi que des applications scientifiques pour la gestion de l’océan ;  7. Prie le Secrétaire exécutif de la COI de poursuivre et de resserrer la coopération avec les organismes compétents des Nations Unies qui gèrent ces processus, ainsi que de fournir des apports techniques et scientifiques, le cas échéant, à l’appui de la mise en œuvre de ces mécanismes de gouvernance de l’océan ;  8. Encourage les États membres à poursuivre les mesures et les collectes de données régulières dans le cadre des indicateurs 14.3.1 et 14.a.1 des ODD, ainsi qu’à continuer de soutenir les mécanismes pertinents de la COI, en particulier le Réseau mondial d’observation de l’acidification des océans, le programme de la Décennie de l’Océan « Recherche sur l’acidification de l’océan au service de la durabilité », les groupes de travail du portail de données sur l’indicateur 14.3.1, le Rapport mondial sur les sciences océaniques et l’outil de suivi de ce rapport. |

191. Les représentants de \_\_ États membres ont pris la parole. Les États membres ci-après ont choisi de fournir le compte rendu de leur intervention en plénière sur ce point de l’ordre du jour pour inclusion dans l’annexe d’information au rapport de la réunion : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_.

4.8 RAPPORT SUR LE PLAN DE MISE EN ŒUVRE DE LA DÉCENNIE DES NATIONS UNIES POUR LES SCIENCES OCÉANIQUES AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE (2021-2030) ET RÉSULTATS DE L’ÉVALUATION À MI-PARCOURS   
[Décision EC-XLIX/5 ; résolution XXIX/1 ; résolution EC-LI.1 ; résolution EC-57/1]

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| *Documents de travail :* | IOC/A-33/4.8.Doc(1) | Mise à jour sur la mise en œuvre de la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable | |
|  | IOC/33/4.8.Doc(2) | Summary of the mid-term evaluation of the UN Decade of Ocean Science for Sustainable Development and Management Response to Evaluation Findings | |
|  | IOC/A-33/4.8.Doc(3) | Projet de mandat révisé du Comité consultatif de la Décennie | |
|  |  | |
| *Documents d’information :* | IOC/INF-1545 | United Nations Ocean Decade 2021-2030: Mid-Term Evaluation Report | |
|  | IOC/INF-1546 | International Platform for Ocean Sustainability (IPOS) and Options for Future Role of IOC | |
|  | IOC/2024/ODS/50 | Ambition, Action, Impact : The Ocean Decade Pathway to 2030. Consolidated Outcomes of the Vision 2030 Process | |
| *Document de référence :* | IOC/2023/ODS/45 | Ocean Decade Data & Information Strategy: The United Nations Decade of Ocean Science for Sustainable Development (2021-2030) | |

192. Le Secrétaire exécutif a présenté ce point. Il a constaté que la mise en œuvre de la Décennie était à mi-parcours et que le portefeuille d’actions de la Décennie continuait à s’étoffer rapidement, avec des défis de la Décennie d’une grande diversité thématique. Il a souligné l’importance des travaux du Comité consultatif de la Décennie et remercié ses co‑présidents et ses membres pour leur engagement et leurs conseils stratégiques au service de la mise en œuvre de la Décennie. Il a mis en lumière l’émergence d’un réseau croissant de structures de coordination décentralisées régionales et thématiques à l’appui des travaux de l’Unité de coordination de la Décennie et précisé que 40 comités nationaux de la Décennie étaient désormais opérationnels. Il a rappelé aux États membres qu’un certain nombre d’actions et de structures de coordination de la Décennie étaient chapeautées par la COI et qu’avec des ressources suffisantes, ces initiatives pouvaient grandement contribuer à la croissance, au positionnement et à l’impact à long terme de la COI. Il a fait ressortir la présence de la Décennie de l’Océan lors de réunions et de conférences internationales et régionales sur l’océan au cours des 12 derniers mois, lesquelles avaient contribué à accroître la visibilité mondiale des actions de la COI et de la Décennie. Il a également souligné l’importance du processus d’évaluation à mi-parcours entrepris au cours des 12 derniers mois et attiré l’attention sur la réponse de la Direction à l’évaluation, qui donnait une orientation générale à la mise en œuvre de la Décennie au cours des cinq prochaines années. Il a rappelé qu’il était urgent que les États membres investissent et s’engagent davantage dans la Décennie afin de garantir une mise en œuvre efficace des actions définies dans la réponse de la Direction, tant du point de vue de la coordination centrale par la COI que des structures de coordination décentralisées sous la houlette de la Commission et des actions de la Décennie.

193. À l’issue de la présentation du Secrétaire exécutif, M. Julian Barbière, coordonnateur de la Décennie de l’Océan par intérim, assisté de Mme Alison Clausen, spécialiste de programme, a fait un tour d’horizon des progrès accomplis dans l’exécution du Plan de mise en œuvre. Il a indiqué qu’à ce jour, huit appels à l’action de la Décennie avaient été lancés et abouti à l’approbation de 59 programmes, 535 projets et 109 contributions de la Décennie. Le neuvième appel à l’action de la Décennie était en cours et s’achèverait le 31 août 2025. M. Barbière a précisé que le portefeuille d’actions de la Décennie affichait une grande diversité thématique, mais que l’impulsion mobilisatrice faisait encore défaut chez certains partenaires des PEID et des pays les moins avancés (PMA). Il a indiqué que la Décennie se focaliserait de plus en plus sur : (i) le lancement de nouveaux appels à l’action de la Décennie coïncidant directement avec les priorités de la *Déclaration de Barcelone* ; (ii) la consolidation des résultats collectifs du portefeuille actuel d’actions de la Décennie afin d’éclairer l’élaboration de politiques et la prise de décisions, y compris dans le cadre des conventions et des cadres des Nations Unies.

194. M. Barbière a indiqué que le réseau croissant de structures de coordination décentralisées, comprenant 12 centres de collaboration et bureaux de coordination ainsi que 20 partenaires de mise en œuvre de la Décennie, représentait un maillon essentiel pour ce qui était de coordonner et de soutenir les actions de la Décennie existantes, d’analyser les lacunes et les priorités futures et de catalyser de nouvelles actions en réponse aux futurs appels à l’action de la Décennie. Il a remercié les institutions partenaires de leur participation à la mise en place de structures de coordination décentralisées, mais indiqué que le maillage thématique et géographique du réseau souffrait encore de lacunes. Il a également rappelé à l’Assemblée que les bureaux de coordination de la Décennie dirigés ou proposés par la COI nécessitaient des ressources supplémentaires pour devenir pleinement opérationnels.

195. Il a rendu compte des travaux du Comité consultatif de la Décennie, qui s’était réuni quatre fois au cours des 12 derniers mois et avait joué un rôle crucial en formulant des recommandations sur l’approbation des programmes de la Décennie ainsi qu’en fournissant des conseils sur des questions stratégiques, notamment en ce qui concernait la participation des PEID et des PMA à la Décennie, les mesures visant à renforcer la mobilisation des détenteurs de savoirs autochtones et locaux et la mobilisation de ressources. Il a fait observer que le mandat des membres actuels du Comité consultatif de la Décennie s’achèverait en décembre 2025 et annoncé qu’un nouvel appel à candidatures serait lancé au cours du troisième trimestre 2025.

196. M. Barbière a confirmé que 40 comités nationaux de la Décennie avaient été établis et étaient opérationnels, tout en soulignant la répartition géographique inégale de ces comités, très peu présents dans les PEID et les PMA. Il a rappelé à l’Assemblée l’importance pour les comités nationaux de la Décennie de rassembler diverses parties prenantes afin de définir les priorités nationales en matière de sciences océaniques et de développement des capacités ; de renforcer le dialogue entre scientifiques et décideurs au niveau national ; de se saisir de leur rôle crucial dans l’alignement des décisions nationales en matière d’allocation de ressources sur les priorités de la Décennie. Il a encouragé les États membres à créer de nouveaux comités nationaux de la Décennie et indiqué que l’Unité de coordination de la Décennie et les comités nationaux de la Décennie existants pourraient encadrer et soutenir cette démarche.

197. Il a évoqué la contribution de la COI à la Décennie sous forme de programmes et de projets, l’Unité centrale de coordination de la Décennie et le soutien apporté par les secrétariats de ses sous‑commissions faisant office de bureaux de coordination de la Décennie. Il a souligné que les actions et les structures de coordination de la Décennie chapeautées par la COI pouvaient fortement contribuer au renforcement et à l’expansion stratégique des programmes et des organes subsidiaires régionaux de la COI, mais a déploré le manque criant de ressources qui persistait. Il a vivement encouragé les États membres à fournir des ressources financières et en nature supplémentaires pour aider la COI à assumer son rôle pivot dans la Décennie, tant par ses fonctions de coordination que par ses contributions programmatiques.

198. M. Barbière a souligné le rôle important que les membres de l’Alliance pour la Décennie de l’Océan et du Dialogue des fondations avaient joué dans la sensibilisation et la mobilisation de ressources en nature et financières en faveur de la réussite de la Décennie. Il a souhaité la bienvenue aux nouveaux mécènes et membres institutionnels de l’Alliance pour la Décennie de l’Océan et les a encouragés à participer activement aux prochaines activités de la Décennie.

199. Il a rappelé que l’édition 2024 de la Conférence de la Décennie de l’Océan, qui avait été généreusement accueillie par l’Espagne à Barcelone en avril 2024, avait constitué un moment crucial dans la mise en œuvre de la Décennie et que la *Déclaration de Barcelone* qui en était issue orientait les travaux de la Décennie sur les priorités en matière de science et de connaissances. M. Barbière a fait ressortir l’importance d’une articulation étroite de ces priorités avec l’édition 2025 de la Conférence des Nations Unies sur l’océan, sous la houlette de France et du Costa Rica, qui avait eu lieu du 9 au 13 juin.

200. M. Barbière a rappelé qu’entre septembre 2024 et avril 2025, la Division des services de contrôle interne (IOS) de l’UNESCO avait procédé à une évaluation à mi-parcours de la Décennie de l’Océan. Il a remercié tous les États membres et les partenaires qui avaient participé au processus de consultation approfondie. Il a présenté les principaux éléments du document IOC/A‑33/4.8.Doc(2), qui contenait la réponse de la Direction aux recommandations figurant dans le rapport d’IOS, y compris les actions visant à rationaliser et à consolider la gouvernance, à accroître la participation des organismes des Nations Unies, à renforcer la mobilisation nationale et régionale, à accroître l’impact des actions de la Décennie et à mieux tirer parti de la Décennie pour renforcer la COI. Il a indiqué que le document IOC/A‑33/4.8.Doc(3) contenant le mandat révisé du Conseil consultatif de la Décennie constituait une première réponse importante à l’évaluation et a signalé que donner pleinement effet à la réponse de la Direction nécessiterait de lever davantage de ressources auprès des États membres et des partenaires.

201. M. Barbière a remercié tous les États membres qui avaient fait part de leur intérêt à accueillir l’édition 2027 de la Conférence de la Décennie de l’Océan et félicité celui qui avait été retenu. Il a rappelé l’importance de la Conférence, qui permettrait de préparer le terrain à la pérennisation des résultats de la Décennie de l’Océan, et a encouragé la participation active de tous les États membres et partenaires aux préparatifs qui commenceraient au début de l’année 2026.

202. Enfin, M. Barbière a porté à la connaissance de l’Assemblée plusieurs documents d’information relatifs à la mise en œuvre de la Décennie, notamment le document IOC/INF‑1545 sur la Plate-forme internationale pour la durabilité de l’océan et les possibilités concernant le rôle futur de la COI. Il a rappelé à l’Assemblée que la Décennie était un mécanisme volontaire dont la coordination était entièrement financée par des sources extrabudgétaires. Il a mis en exergue l’appel à apporter un soutien financier et en nature à la Décennie, adressé aux États membres dans de précédentes lettres circulaires, et a chaleureusement remercié les États membres et les partenaires qui avaient fourni un appui déterminant à la coordination et aux actions de la Décennie.

|  |
| --- |
| *Projet de résolution A-33/[4.8]*  *Présenté par \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_*  **Mise en œuvre de la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques  au service du développement durable (2021-2030)**  La Commission océanographique intergouvernementale,   * 1. **Rappelant** |

203. Les représentants de \_\_ États membres ont pris la parole. Les États membres ci-après ont choisi de fournir le compte rendu de leur intervention en plénière sur ce point de l’ordre du jour pour inclusion dans l’annexe d’information au rapport de la réunion : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_.

**5. GOUVERNANCE, PROGRAMMATION ET BUDGÉTISATION**   
[Article 6.B des Statuts]

5.1 PROJET DE PROGRAMME ET BUDGET POUR 2026-2029   
(43 C/5, PREMIER EXERCICE BIENNAL DE LA PÉRIODE QUADRIENNALE 2026-2029)

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| *Documents de travail :* | IOC/A-33/5.1.Doc(1) | Projet de programme et budget pour 2026-2029 (43 C/5, premier exercice biennal de la période quadriennale 2026‑2029) |
|  | IOC/A-33/5.1.Doc(2) | Report of the Chairperson of the IOC Intersessional Financial Advisory Group (2024-2025)  *(disponible au début de la session)* |

204. Le Secrétaire exécutif a présenté ce point.

205. Le Secrétaire exécutif a souligné que lors de l’élaboration de ses propositions de plans de travail détaillés pour le premier exercice biennal de la dernière période quadriennale de son actuelle Stratégie à moyen terme (2022-2029), le Secrétariat s’était inspiré de l’énoncé de mission, de la vision et des objectifs de haut niveau de la Commission ainsi que des résolutions A-32/4 de l’Assemblée et EC-57/4 du Conseil exécutif de la COI sur les priorités en matière de budgétisation.

206. Ce programme tombait à un moment critique, car il couvrait la seconde moitié de la mise en œuvre de la Décennie de l’Océan et l’échéance du Programme 2030 et de ses ODD. Il s’appuyait sur les résultats préliminaires de la première phase du processus de consultation en cours sur « La COI et l’avenir de l’océan », qui consistait à anticiper l’évolution des besoins des États membres face aux changements rapides de l’état de l’océan, de la dynamique mondiale de la gouvernance de l’océan et des politiques, et à davantage axer les travaux de la COI sur l’utilisation des sciences et des connaissances dans la prise de décisions.

207. Dans ce contexte, et dans l’attente des résultats de la consultation susmentionnée qui donnerait une orientation plus précise au processus et pourraient se traduire par des ajustements lors des prochaines sessions des organes directeurs, il était proposé que les activités de la COI au cours du premier exercice biennal couvert par le 43 C/5 se concentrent sur la réalisation du produit relatif à la COI, à savoir :

(i) « Les États membres reçoivent un soutien critique pour renforcer leur capacité de mener des recherches scientifiques marines, de produire des connaissances et d’élaborer et de mettre en œuvre des outils, services et politiques fondés sur la science afin d’inverser le déclin de la santé des océans et d’accélérer la transition vers une gestion durable des risques et des opportunités liés aux océans ».

208. Il conviendrait également de donner la priorité aux principaux domaines d’action :

(i) développer et maintenir l’infrastructure du GOOS pour répondre aux besoins de ses utilisateurs, y compris des États membres, et fournir des données et des informations à l’appui de la mise en œuvre des conventions et des cadres des Nations Unies, notamment dans les domaines du climat, de la biodiversité et de la santé de l’océan ;

(ii) développer l’ODIS afin de parvenir à une couverture mondiale et de mettre en place une architecture de données coordonnée de la COI ;

(iii) renforcer la coordination en matière de biodiversité marine afin de mieux aider les États membres à respecter leurs engagements dans le cadre de la mise en œuvre du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal et de l’Accord sur la diversité biologique marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale, ainsi que des cadres stratégiques régionaux ;

(iv) servir l’ambition du programme de certification Tsunami Ready de parvenir à 100 % de communautés à risque certifiées ainsi que lancer la conception et le déploiement de systèmes d’alerte rapide multialéas au service de la résilience climatique, de la gestion durable de la biodiversité et des écosystèmes et de la sécurité alimentaire ;

(v) soutenir la planification et la gestion durables de l’océan, notamment en renforçant les mécanismes d’exécution régionaux et en agissant en tant que partenaire mondial dans l’échange de connaissances en faveur des engagements pris par les États membres d’élaborer et de mettre en œuvre des plans de gestion durable de l’océan ;

(vi) renforcer la capacité des États membres de participer aux programmes de la COI et d’en tirer parti, en accordant une attention particulière à l’Afrique et aux PEID ;

(vii) améliorer la mise en œuvre de la Décennie de l’Océan pour renforcer l’efficacité collective des programmes et projets de la Décennie menés par la COI et ses partenaires afin d’éclairer la prise de décisions sociétales à toutes les échelles et de préparer le terrain pour continuer sur la lancée de la Décennie après 2030 ;

(viii) contribuer aux produits intersectoriels de l’UNESCO en matière d’éducation à l’environnement et d’alertes précoces pour tous, en mettant l’accent sur les PEID.

209. Les travaux menés dans ces domaines d’action seraient étayés par des données concernant les retombées positives sur la société et l’économie des investissements dans les sciences océaniques. Ils seraient également appuyés par des actions transversales dans le domaine du développement des capacités, de l’initiation à l’océan et de la communication stratégique. Les produits d’évaluation et de synthèse des connaissances pilotés par la COI, ainsi que les contributions de la Commission aux produits pilotés par des partenaires, seraient essentiels aux travaux visant à fournir des données mondiales et régionales à l’interface entre la science, les politiques et la société. Les actions s’adapteraient aux besoins régionaux et se concentreraient sur les groupes prioritaires, notamment l’Afrique, les PEID et les jeunes spécialistes de l’océan. Les partenariats au sein et en dehors du système des Nations Unies seraient encore renforcés afin d’assurer une exécution efficace des activités de la COI.

210. En ce qui concernait le budget du 43 C/5, le Secrétaire exécutif a expliqué que la proposition de budget ordinaire contenue dans ce document de l’UNESCO (contributions des États membres) devait prendre en compte les coûts fixes supplémentaires découlant de décisions précises du Conseil exécutif de l’UNESCO et de la Conférence générale ainsi que les ajustements dus à l’inflation, y compris les augmentations des coûts de personnel. Compte tenu des coûts fixes susmentionnés et de la demande du Conseil exécutif de l’UNESCO concernant les options budgétaires, l’Organisation avait présenté trois scénarios pour le plafond de son budget ordinaire :

(i) le **scénario 1, croissance réelle zéro (CRZ)**, qui maintenait une approche budgétaire prudente, autorisant un ajustement partiel pour tenir compte de l’inflation tout en maintenant une restriction budgétaire globale – plafond global pour l’UNESCO de 719,7 millions de dollars des États-Unis, 21 874 400 dollars des États-Unis de crédits alloués à la COI ;

(ii) le **scénario 2, croissance nominale zéro (CNZ1)**, qui préservait le niveau nominal du budget ordinaire du 42 C/5 approuvé en absorbant tous les coûts fixes et les décisions de financement supplémentaires – plafond global pour l’UNESCO de 685,4 millions de dollars des États-Unis, 20 707 320 dollars des États-Unis de crédits alloués à la COI ;

(iii) le **scénario 3, croissance nominale zéro (CNZ2)**, qui préservait le niveau nominal du budget ordinaire du 42 C/5 approuvé avec un report partiel de certains coûts – plafond global pour l’UNESCO de 685,4 millions de dollars des États-Unis, 20 983 999 dollars des États-Unis de crédits alloués à la COI.

211. Ces trois scénarios ne prévoyaient aucun nouveau poste financé par le budget ordinaire et se contentaient de couvrir l’augmentation statutaire des coûts de personnel pour le même nombre de postes que dans le 42 C/5 approuvé. Ainsi, de nombreux chantiers capitaux du programme de travail de la Commission restaient en sous-effectif, ce qui se répercutait sur la capacité de celle-ci à répondre aux attentes des États membres.

212. L’augmentation statutaire des coûts de personnel impliquait une baisse du budget consacré aux activités par rapport au 42 C/5 approuvé : 4,5 % selon le scénario CRZ, 17,4 % selon le scénario CNZ1 et 14,3 % selon le scénario CNZ2.

213. Lors de la préparation de ses propositions de crédits budgétaires dans le 43 C/5, le Secrétariat s’était appuyé sur les priorités définies par les États membres, comme le montraient les résolutions [A-32/4](https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000387982) de l’Assemblée et [EC-57/2](https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000390822_fre) du Conseil exécutif de la COI.

214. Tous les scénarios proposés supposant une baisse de la part du budget hors personnel (activités), les coupes générales prévues dans les deux scénarios CNZ de l’UNESCO préservaient les augmentations proportionnelles en faveur du GOOS, de l’IODE, du développement des capacités et des organes subsidiaires régionaux déjà convenues dans le 42 C/5 approuvé.

215. Le scénario CRZ permettait de conserver une enveloppe budgétaire identique au 42 C/5 approuvé pour les domaines « particulièrement vulnérables » et d’affecter des fonds à la planification de la conception, de l’élaboration et du déploiement de systèmes d’alerte multialéas coordonnés par la COI, ainsi qu’à l’évolution du système de bonnes pratiques océanographiques de la COI, qui passait d’une activité de projet GOOS-IODE à un programme à l’échelle de la COI.

216. Le Secrétaire exécutif a également expliqué que le Secrétariat prévoyait 22,3 millions de dollars des États-Unis de contributions volontaires en 2026-2027, soit 18,7 % de moins que lors de l’exercice biennal précédent. Cette projection découlait d’une évaluation réaliste des ressources disponibles et des capacités de mise en œuvre du Secrétariat.

|  |
| --- |
| *Projet de décision A-33/5.1* Projet de programme et budget pour 2026-2027  (43 C/5, premier exercice biennal de la période quadriennale 2026-2029) L’Assemblée,  1. Rappelant les résolutions A-32/4 et EC-57/2 de la COI,  2. Prend note des documents IOC/A-33/5.1.Doc(1) et IOC/A-33/5.1.Doc(2), qui seront soumis à l’examen du Comité financier en vue de l’élaboration d’un projet de résolution qui sera débattu en plénière au titre du point 5.4 de l’ordre du jour avant d’être adopté. |

217. Les représentants de \_\_ États membres ont pris la parole. Les États membres ci-après ont choisi de fournir le compte rendu de leur intervention en plénière sur ce point de l’ordre du jour pour inclusion dans l’annexe d’information au rapport de la réunion : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_.

5.2 ÉVALUATION DES PROCESSUS DE GOUVERNANCE ET DE GESTION DE LA COI   
[Résolution EC-57/2]

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| *Document de travail :* | IOC/A-33/5.2.Doc(1) | Évaluation des processus de gouvernance et de gestion de la COI | |
|  |  | |

218. Le Secrétaire exécutif a brièvement présenté ce point. Il a rappelé que le Conseil exécutif de la COI, par sa résolution [EC-57/2](https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000390822_fre), avait prié « *le Secrétaire exécutif de la COI, en consultation avec le Bureau de la Commission, de lancer une évaluation externe des processus de gouvernance et de gestion de la COI, en vue de rationaliser les opérations et d’optimiser l’utilisation des ressources, de façon à fournir la réponse la plus adaptée face à l’évolution rapide de l’agenda relatif à l’océan et aux demandes croissantes des États membres et des processus multilatéraux* ».

219. Le Secrétaire exécutif a également rappelé que cette demande des États membres devait être examinée dans le contexte de la hausse sensible du budget ordinaire de la COI et de la nécessité d’assurer une exécution efficiente, efficace et responsable du mandat et des responsabilités de la Commission, dans le plein respect de ses Statuts.

220. L’évaluation réalisée par Farman & Partners et présentée à l’Assemblée dans le document IOC/A-33/5.2.Doc(1) portait sur la structure et les processus de gouvernance, les processus de gestion et de fonctionnement, la participation et la collaboration des parties prenantes ainsi que sur l’optimisation et la viabilité des ressources.

221. En plus d’avoir analysé les documents pertinents, le cabinet avait interrogé un échantillon géographiquement représentatif de 25 responsables élus de la COI, dont le mandat était en cours ou achevé, de points focaux des États membres et de partenaires. Le rapport et ses conclusions avaient été étudiés lors de la réunion du Bureau de la COI en janvier 2025 et examinés par le Groupe consultatif financier intersessions lors de sa troisième réunion en ligne le 16 avril 2025 et de sa réunion en présentiel le 23 juin 2025. Les travaux du Groupe consultatif financier intersessions à ce sujet étaient présentés à l’Assemblée dans le rapport du Président du Groupe (période intersessions 2024-2025), publié sous la cote IOC/A‑33/5.1.Doc(2).

|  |
| --- |
| *Projet de décision A-33/5.2* Évaluation des processus de gouvernance et de gestion de la COI L’Assemblée,  1. Rappelant la résolution EC-57/2 de la COI,  2. Prend note du document IOC/A-33/5.2.Doc(1) qui sera soumis à l’examen du Comité financier en vue de l’élaboration d’un projet de résolution qui sera débattu en plénière au titre du point 5.4 de l’ordre du jour avant d’être adopté. |

222. Les représentants de \_\_ États membres ont pris la parole. Les États membres ci-après ont choisi de fournir le compte rendu de leur intervention en plénière sur ce point de l’ordre du jour pour inclusion dans l’annexe d’information au rapport de la réunion : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_.

5.3 PROCESSUS DE CONSULTATION SUR LA COI ET L’AVENIR DE L’OCÉAN   
[Décision EC-55/3.2.Doc(1) ; résolution XXX-3 ; décision EC-55/3.2 ; résolution EC-57/2]

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| *Documents de travail :* | IOC/A-33/5.3.Doc(1) | IOC and the Future of the Ocean Consultation Process: Summary of Phase 1 | |
|  | IOC/A-33/5.3.Doc(2) | Plan d’action en réponse à l’évaluation par IOS du positionnement stratégique de la COI : informations actualisées sur la mise en œuvre | |
| *Document d’information :* | IOC/INF-1547 | Summary of UN Best Practices for Gender Equality | |
|  |  | |
| *Document de référence :* | IOC/A-33/3.4.3.Doc(1) et Add. | Présentation de la proposition de concept d’architecture de données de la COI | |

223. Le Secrétaire exécutif a présenté ce point de l’ordre du jour en rappelant qu’un ensemble unique de facteurs externes et internes justifiait le processus de consultation sur la COI et l’avenir de l’océan. Il a souligné qu’en raison des changements rapides de l’état de l’océan causés par les pressions croissantes exercées sur les ressources océaniques et l’espace maritime et par la concurrence accrue pour y accéder, associés à l’émergence d’un cadre mondial renforcé d’orientation et de gouvernance, les priorités et les besoins des États membres en matière de sciences et de connaissances océaniques évoluaient. Il a également rappelé que les Statuts de la COI portaient à la fois sur la production de connaissances et sur l’application de ces connaissances, et que si le premier volet avait donné lieu à des investissements importants et à des résultats probants, le second volet avait été quelque peu délaissé jusqu’à présent. Le processus de consultation était donc nécessaire pour veiller à ce que les services et le soutien de la COI aux États membres répondent à l’évolution de leurs besoins et optimisent la mise en pratique des deux volets des Statuts de la COI.

224. Le Secrétaire exécutif a rappelé que le processus de consultation se déroulait en trois phases et s’appuyait sur le Plan d’action en réponse à l’*évaluation par IOS du positionnement stratégique de la COI* ([IOS/EVS/PI/197](https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000379054)) et à la *Stratégie à moyen terme de la COI* (2022‑2029). La première phase, qui faisait l’objet d’un rapport à l’Assemblée à sa 33e session, consistait en une évaluation de la demande visant à recenser les besoins insatisfaits des États membres par rapport à la réalisation des engagements nationaux pris au titre des conventions et des cadres des Nations Unies, aux actions existantes et nouvelles en matière de planification durable de l’océan ainsi qu’aux objectifs d’un développement économique durable fondé sur l’océan. Le Secrétaire exécutif a rappelé aux États membres que la deuxième phase des consultations (2025-2026) permettrait d’évaluer l’offre et que sa troisième phase (2026‑2027) serait une évaluation intégrée ; pris ensemble, les résultats de ces trois phases guideraient l’élaboration de la prochaine stratégie à moyen terme.

225. Le Secrétaire exécutif a indiqué aux États membres que la première phase des consultations avait comporté une enquête auprès des États membres, des entretiens avec une vingtaine d’informateurs principaux, cinq discussions de groupe (notamment avec les quatre organes subsidiaires régionaux et le groupe de travail sur la planification et la gestion durables de l’océan) et des consultations avec le Groupe consultatif financier intersessions. Il a remercié tous les États membres pour leur participation à ce processus.

226. Il a résumé les principales conclusions de la première phase du processus de consultation, notamment la nécessité de mener une évaluation thématique et régionale sur mesure et d’élaborer des supports synthétisant les connaissances ; de renforcer la coordination des activités de développement des capacités, y compris à l’échelle régionale ; de mettre davantage l’accent sur les services et les applications issus des observations et des données, y compris des données sur la biodiversité, qui pourraient servir aux États membres pour s’acquitter de leurs engagements nationaux au titre des cadres politiques mondiaux ; de s’intéresser davantage à la coordination scientifique sur les questions émergentes, y compris les données et les informations nécessaires pour étayer les arguments économiques et sociaux en faveur de la planification durable de l’océan ; de développer l’infrastructure d’observation et de données et de mieux coordonner les systèmes d’observation et de données de la COI. Sur cette dernière question, il a évoqué le point distinct sur l’architecture des données de la COI, inscrit à l’ordre du jour de l’Assemblée (point 3.4.3). Il a également indiqué que des besoins spécifiques avaient été recensés au niveau régional, en particulier dans les PEID et les PMA. Il a fait savoir aux États membres que les résultats de la première phase des consultations seraient utilisés pour orienter les propositions de programme et de budget de la COI pour les deux prochains exercices biennaux, ainsi que la prochaine stratégie à moyen terme.

227. Il a conclu en décrivant la méthode proposée pour la deuxième phase des consultations, qui comprendrait un état des lieux détaillé et une consultation avec les partenaires au sein et en dehors du système des Nations Unies afin de déterminer les moyens les plus efficaces de répondre aux besoins des États membres, y compris par le biais d’initiatives menées par la COI, d’un soutien accru à la participation des États membres aux cadres multilatéraux ou de partenariats avec des partenaires au sein et en dehors du système des Nations Unies. Il a confirmé que les résultats de la deuxième phase des consultations seraient communiqués au Conseil exécutif de la COI à sa 59e session en juin 2026.

|  |
| --- |
| *Projet de décision A-33/5.3* Processus de consultation sur la COI et l’avenir de l’océan L’Assemblée,  1. Rappelant l’évaluation par IOS du positionnement stratégique de la COI (IOS/EVS/PI/197) et les résolutions A-32/4 et EC-57/4 de la COI,  2. Prend note des résultats de la première phase du processus de consultation « La COI et l’avenir de l’océan » (IOC/A-33/5.3.Doc(1)), des informations actualisées sur la mise en œuvre du Plan d’action en réponse à l’évaluation par IOS du positionnement stratégique de la COI (IOC/A-33/5.3.Doc(2)) ainsi que de la méthode proposée pour la deuxième phase des consultations, qui seront soumis à l’examen du Comité financier en vue de l’élaboration d’un projet de résolution qui sera débattu en plénière au titre du point 5.4 de l’ordre du jour avant d’être adopté. |

228. Les représentants de \_\_ États membres ont pris la parole. Les États membres ci-après ont choisi de fournir le compte rendu de leur intervention en plénière sur ce point de l’ordre du jour pour inclusion dans l’annexe d’information au rapport de la réunion : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_.

5.4 RAPPORT DU PRÉSIDENT DU COMITÉ FINANCIER   
[Article 1.2 des Statuts]

229. Le Président du Comité financier et Vice-Président de la COI, M. Juan Forero Hauzeur (Colombie), a présenté à l’Assemblée les résultats de l’examen par le Comité des points qui lui avaient été confiés par la plénière en plus des points prévus à l’article 45.1 (c) du Règlement intérieur.

230. Au nom du Conseil exécutif, le Président a remercié le Vice-Président, M. Juan Camilo Forero Hauzeur, pour sa conduite des travaux, ainsi que tous ceux qui avaient participé aux travaux du Comité financier, pour leur engagement et leurs contributions.

|  |
| --- |
| *Projet de résolution A-33/[5.4]*  *Présenté par \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_*  **Questions de gouvernance, de programmation et de budgétisation  intéressant la Commission**  La Commission océanographique intergouvernementale,  [*Le projet de résolution sera finalisé durant la session.*] |

231. Les représentants de \_\_ États membres ont pris la parole. Les États membres ci-après ont choisi de fournir le compte rendu de leur intervention en plénière sur ce point de l’ordre du jour pour inclusion dans l’annexe d’information au rapport de la réunion : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_.

5.5 ÉLECTION DES RESPONSABLES DE LA COMMISSION ET DES MEMBRES DU CONSEIL EXÉCUTIF   
[Article 6.B.5 et 7 des Statuts ; annexe I au Règlement intérieur]

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| *Documents d’information :* | IOC/A-33/5.5.Inf(1) | Updated listing of the IOC electoral groups and listing of the distribution of seats on the Executive Council among the electoral groups |
|  | IOC/A-33/5.5.NOM(1) | List of candidates for Elections |
|  | IOC/A-33/5.5.NOM(2) | Report of the Chair of the Nominations Committee |

232. Le/La Président[e] du Comité des candidatures a fait rapport sur ce point (IOC/A‑33/5.5.NOM).

233. La composition du Conseil exécutif pour la prochaine période intersessions est donnée à l’annexe \_\_\_\_ au présent rapport.

### 5.5.1 Élection du Président de la Commission

### 5.5.2 Élection des Vice-Présidents de la Commission

### 5.5.3 Élection des membres du Conseil exécutif

|  |
| --- |
| *Projet de décision A-33/5.5*  **Élections de la COI 2025**  L’Assemblée,  **I.** **Élection du Président de la Commission**  1. Notant que :  (i)  (ii)  2. Élit \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ (pays).  **II.** **Élection des Vice-Présidents de la Commission**  3. Notant que :  (i)  (ii)  4. Élit  - \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ (pays) (groupe 1)  - \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ (pays) (groupe 2)  - \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ (pays) (groupe 3)  - \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ (pays) (groupe 4)  - \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ (pays) (groupe 5)  **III.** **Élection des membres du Conseil exécutif**  5. Notant que :  (i)  (ii)  6. Élit (M./Mme) …. |

5.6 34e SESSION DE L’ASSEMBLÉE ET 59e SESSION DU CONSEIL EXÉCUTIF   
[Article 43 du Règlement intérieur]

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| *Rapport :* | IOC/EC-58/SR Prov. | Résumé exécutif provisoire de la 58e session du Conseil exécutif de la COI, 24 juin 2025 |

234. Le Secrétaire exécutif a rappelé à l’Assemblée les recommandations formulées par le Conseil exécutif à sa 58e session, en sa qualité de Comité directeur de la présente session de l’Assemblée, concernant les dates et la durée de la 59e session du Conseil, en 2026, et la durée de la 34e session de l’Assemblée, en 2027 (décision EC-58/\_\_).

235. Le Secrétaire exécutif a également informé l’Assemblée des principales manifestations et conférences dont il faudrait tenir compte pour choisir les dates des prochaines sessions.

|  |
| --- |
| *Projet de décision A-33/5.6*  **Dates et lieu des prochaines sessions du Conseil exécutif et de l’Assemblée**  L’Assemblée,  1. Rappelant les recommandations du Conseil exécutif à sa 58e session (décision EC‑58/\_\_),  2. Décide d’organiser :  (i) la 59e session du Conseil exécutif pour une durée de \_\_\_ jours du \_\_\_ au \_\_\_ au Siège de l’UNESCO à Paris ;  (ii) la 34e session de l’Assemblée pour une durée de six jours [ou 6,5 jours], plus une journée supplémentaire consacrée aux sciences océaniques, au Siège de l’UNESCO, du \_\_\_\_\_\_\_\_\_ juin au \_\_\_\_\_\_\_\_ juillet 2026, après une session d’une journée du Conseil exécutif (60e session), agissant en qualité de Comité directeur de l’Assemblée. |

236. Les représentants de \_\_ États membres ont pris la parole. Les États membres ci-après ont choisi de fournir le compte rendu de leur intervention en plénière sur ce point de l’ordre du jour pour inclusion dans l’annexe d’information au rapport de la réunion : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_.

**6. ADOPTION DES RÉSOLUTIONS ET DES MODALITÉS DE FINALISATION   
DU RAPPORT**   
[Article 7.C des Statuts ; article 30 du Règlement intérieur]

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| *Rapport :* | IOC/A-33/Décisions | Décisions et recommandations adoptées – 33e session de l’Assemblée de la COI, 25 juin – 3 juillet 2025 |

237. Le Président de la COI a remercié le Rapporteur/la Rapporteuse, M./Mme \_\_\_\_\_\_ de [pays], pour sa précieuse contribution aux travaux de la session.

238. Le/La Président[e] du Comité des résolutions a rendu compte à l’Assemblée des travaux du Comité pendant la session (annexe \_\_ au présent rapport).

239. Le Président de la COI a ensuite invité l’Assemblée à adopter en plénière les projets de décision restés en suspens après les débats en plénière, ainsi que \_\_ résolutions. Des parties du projet de rapport sur les débats tenus durant la présente session ont été présentées en anglais à l’Assemblée pour information.

|  |
| --- |
| *Projet de décision A-33/6*  **Adoption des résolutions et des modalités de finalisation du rapport**  L’Assemblée,  1. Ayant examiné les recommandations formulées par le Conseil exécutif à sa 58e session (décision EC-58/\_\_) concernant les questions d’organisation,  2. Adopte les décisions et les \_\_\_ résolutions de la présente session ;  3. Prend note du projet de rapport de la présente session ;  4. Prie le Secrétaire exécutif de distribuer la partie narrative du rapport aux États membres dans les quatre langues de travail de la Commission le 29 août 2025 au plus tard. |

**7. CLÔTURE**

240. En conclusion de la session, le Président [à compléter].

241. Le Président de la Commission, M. Yutaka Michida, a prononcé la clôture la 33e session de l’Assemblée à \_\_\_ le jeudi 3 juillet 2025.

242. L’Assemblée s’est réunie en séance plénière pendant \_\_ jours du 26 juin au 3 juillet, a examiné \_\_ points inscrits à son ordre du jour et a approuvé \_\_\_ décisions et \_\_\_ résolutions. La séance plénière s’est accompagnée de \_\_ réunions préparatoires, de \_\_ réunions organisées en marge de la session, de \_\_ réunions d’information régionales et de \_\_ réunions de comités créés pour la durée de la session. Le Président de la Commission a prononcé la clôture de la 33e session de l’Assemblée le 3 juillet 2025 à \_\_\_ heures. Le ratio hommes-femmes parmi les représentants des États membres et l’ensemble des participants à l’Assemblée, y compris les orateurs, était de \_\_\_ (femmes/hommes).